

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

COMPTE RENDU INTÉGRAL

37^e SÉANCE

Séance du vendredi 29 novembre 1991

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

1. **Procès-verbal** (p. 4495).
2. **Loi de finances pour 1992.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4495).

Recherche et technologie (p. 4495)

MM. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie ; Jacques Valade, rapporteur spécial de la commission des finances ; Pierre Laffitte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (recherche scientifique et technique) ; René Trégouët, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (recherche et technologie).

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

MM. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles ; Daniel Millaud, Hubert Durand-Chastel, Lucien Lanier, Mme Danielle Bidard-Reydet.

PRÉSIDENTICE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

MM. Roland Grimaldi, le ministre, le président.

Crédits du titre III (p. 4513)

MM. Ivan Renar, le ministre.

Adoption des crédits par scrutin public.

Crédits des titres IV à VI. - Adoption (p. 4514)

Economie, finances et budget

COMMERCE EXTÉRIEUR (p. 4514)

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat au commerce extérieur.

Suspension et reprise de la séance (p. 4518)

PRÉSIDENTICE DE M. JEAN CHAMANT

MM. Tony Larue, rapporteur spécial de la commission des finances ; Marcel Daunay, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Xavier de Villepin, Hubert Durand-Chastel, René Trégouët, Mme Paulette Fost, MM. Jean-Pierre Bayle, le secrétaire d'Etat.

Crédits des titres III et IV. - Vote réservé (p. 4531)

Crédits du titre V (p. 4531)

Amendement n° II-13 de la commission des finances. - MM. le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. - Rejet.

Le vote des crédits est réservé.

Crédits du titre VI. - Vote réservé (p. 4531)

3. **Ordre du jour** (p. 4531).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE

DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 1992

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. [N^{os} 91 rectifié et 92 (1991-1992).]

RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la recherche et de la technologie.

La parole est à M. le ministre.

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, permettez-moi de vous présenter en quelques mots les traits essentiels du projet de budget que je propose à vos suffrages.

Vous l'avez, bien sûr, constaté, ce budget reflète une priorité majeure de l'action gouvernementale : dans un contexte budgétaire très serré, le ministère de la recherche bénéficie d'une augmentation de crédits très substantielle.

L'effort qui a été engagé est en progression constante. Depuis 1988, ce budget s'est, en effet, accru de 15 p. 100 en valeur réelle, ce qui dépasse fortement l'évolution du produit intérieur brut, qui, dans la même période, a augmenté de 11,6 p. 100.

Le budget civil de recherche qui vous est proposé voit ses moyens d'engagement s'établir à 51,1 milliards de francs pour 1992, soit une croissance de 7 p. 100 par rapport aux dotations de 1991, après les annulations budgétaires consécutives à la guerre du Golfe et après - j'y insiste - la loi de finances rectificative pour 1991 qui, comme vous avez pu le constater, n'affecte pas globalement le projet de budget civil de la recherche et du développement technologique.

Rapportée à la loi de finances initiale pour 1991, la progression est donc de 4,9 p. 100.

Les moyens de paiement augmentent de 7,4 p. 100 par rapport aux crédits disponibles en 1991, c'est-à-dire de 5,9 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1991.

Le ministère dont j'ai la charge bénéficie, dans l'ensemble de cette enveloppe recherche de 51 milliards de francs, de 28 milliards de francs en dépenses ordinaires et autorisations de programme, contre 26,1 milliards de francs en 1991.

Les lignes « recherche » des autres ministères progressent, en moyenne, de l'ordre de 7 p. 100, soit 23,1 milliards de francs contre 21,6 milliards de francs en 1991.

Cet accroissement concerne, en particulier, les départements et territoires d'outre-mer, qui voient augmenter leur dotation de 72 p. 100, avec une nouvelle impulsion pour la recherche polaire. Quant à la météorologie, elle bénéficie d'une augmentation de 36 p. 100 ; la dotation en faveur des transports terrestres, avec le programme EUREKA, connaît un accroissement de 36 p. 100 ; la recherche en agriculture, de 28 p. 100 ; les dotations à la recherche universitaire, de 11 p. 100.

Quant aux dotations au ministère des affaires étrangères, pour les grands équipements scientifiques internationaux - on pense, bien sûr, au C.E.R.N. - elles augmentent de 10 p. 100.

La répartition de ces moyens répond essentiellement à trois exigences : encourager l'effort de recherche dans les entreprises françaises, tout en poursuivant les grands programmes de recherche technologique et en renforçant la recherche publique, avec des effectifs plus nombreux, mieux formés et dotés de moyens accrus.

La recherche industrielle enregistre une augmentation de près de 16 p. 100, ce qui est, vous le constatez, considérable. Mais nous estimons qu'il est encore nécessaire, en France, d'encourager la recherche effectuée en milieu industriel, car nous sommes en déficit par rapport à l'effort des pays les plus avancés, notamment par rapport à celui de nos voisins allemands.

La recherche industrielle bénéficie aussi, vous le savez, du crédit d'impôt-recherche, qui devrait concerner environ 8 800 entreprises l'année prochaine, soit 10 p. 100 de plus qu'en 1981. Ce crédit d'impôt-recherche représente à peu près 4,5 milliards de francs.

On m'a interrogé en commission sur l'impact de cet impôt-recherche vis-à-vis de l'embauche. J'ai essayé d'interpréter les statistiques à ce propos.

Je ne voudrais pas vous donner des chiffres qui n'ont pas de véritable valeur, je ne peux donc vous donner le nombre d'embauches qui ont été provoquées par l'impôt-recherche. Mais, comme l'assiette de cet impôt-recherche est, pour 88 p. 100, fondée sur les salaires, on peut penser que cette procédure est incitative à l'égard de l'embauche.

Si l'on conjugue l'impôt-recherche - qui n'est pas comptabilisé dans les propositions qui vous sont faites aujourd'hui - et les interventions directes, ce sont plus de 10 milliards de francs qui sont dégagés pour soutenir la recherche, avec des objectifs industriels et économiques très directs.

L'action en faveur de la recherche industrielle se manifeste aussi au travers des grands programmes technologiques dans les domaines de l'aéronautique, de l'espace et du nucléaire.

Vous avez été informés des résultats de la récente conférence européenne, qui s'est tenue au niveau ministériel. A mon avis, l'essentiel est sauvegardé, grâce à une bonne entente franco-allemande. Cela étant, les différents acteurs - et tout spécialement l'Agence spatiale européenne, mais

aussi le C.N.E.S. - devront rendre compte dans un an de tous les contacts qu'il auront pu trouver pour mener des programmes plus internationalisés, notamment pour les très grands objets spatiaux. En effet, cette internationalisation devrait permettre la réalisation de quelques économies, rendant le coût de ces programmes plus supportable pour plusieurs des partenaires de l'Agence spatiale européenne. Donc, c'est une année de travail intense qui nous attend, mais nous n'avons pas de pessimisme à afficher de ce côté-là.

En ce qui concerne l'aéronautique, vous le savez, les programmes se portent bien, et les essais de l'Airbus A 340 ont été superbes par leur réussite.

Au demeurant, en ce qui concerne l'aéronautique, un certain nombre de programmes viennent à expiration, tandis que les autres démarrent seulement. Nous aurons donc besoin, en 1992, de sommes relativement plus modestes que celles que nous avons dû mettre en œuvre au cours de l'année 1991.

En ce qui concerne les organismes de recherche dépendant directement de l'Etat, nous nous sommes tout spécialement préoccupés des problèmes de personnel. Nous proposons ainsi de créer six cents emplois, répartis pour moitié dans le cadre des chercheurs et pour moitié dans celui des ingénieurs, des techniciens et des administratifs.

Si l'on y ajoute les départs à la retraite, nous pourrions satisfaire l'engagement que nous avons pris, dans la loi de planification, d'engager chaque année 4 p. 100 de l'ensemble de l'effectif des organismes publics.

Le support administratif et technique et le support en ingénieurs sont absolument indispensables, mais il serait vain d'augmenter le nombre des chercheurs si le support technique n'accompagnait pas ces créations d'emplois.

D'autre part, le budget qui vous est proposé comporte les mesures nécessaires pour que les engagements que j'avais pris vis-à-vis des représentants des personnels, en juillet 1989, soient entièrement tenus : l'année 1992 nous permettra de répondre aux demandes légitimes qui nous avaient été présentées, et dont nous avons prévu la satisfaction en trois ans.

Enfin, il convient de faire en sorte que le fonctionnement des laboratoires soit assuré et que l'allocation correspondant à chacun des chercheurs ne diminue pas. Le budget qui vous est proposé tient compte de cette exigence.

Enfin, s'agissant des systèmes de formation, la recherche, nous constatons que, dans tous les pays avancés, un effort particulier est fait pour attirer vers les carrières scientifiques et techniques un plus grand nombre de jeunes gens. En effet, certains d'entre eux, doués pour les sciences et les techniques, vont exercer leurs talents dans d'autres types d'activités, ce qui est très bon pour ces activités, mais constitue un manque pour le développement technologique et scientifique. Il faut donc essayer de mettre un plus grand nombre de jeunes gens au contact de la recherche pour que toutes les vocations scientifiques puissent s'épanouir.

Voilà pourquoi nous proposons d'augmenter encore le nombre des allocations de recherche, qui auront ainsi pratiquement doublé sur trois ou quatre ans en 1992.

De même, nous proposons de compléter le nombre des allocations en troisième année puisque nous constatons que la plupart des thèses de doctorat sont soutenues en trois ans plutôt qu'en deux ans.

Par ailleurs, nous pérennisons le système des conventions industrielles de formation par la recherche, les Cifre, qui ont du succès, et les organismes continuent à offrir des bourses à bon nombre de jeunes gens.

Au total, c'est plus de 1 500 millions de francs qui seront ainsi dépensés, si vous en êtes d'accord, pour ces actions de formation, que je préfère appeler « formation par la recherche » plutôt que « formation à la recherche » car, si la plupart de ces jeunes gens ne s'orientent pas vers des activités de recherche au sens strict, ils bénéficieront, tout au long de leur carrière dans l'industrie, de cet esprit de recherche qu'ils auront acquis au début de leur carrière professionnelle.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, quelques caractéristiques de ce budget qui, je le répète, sans me rengorger, est un bon budget pour la recherche. Je souhaite vivement que vous partagiez mon point de vue parce que je l'exprime avec

la plus grande sincérité. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jacques Valade, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le ministre, vous venez de nous présenter les grandes lignes de votre budget et vous en avez commenté les principales évolutions. Il s'agit indiscutablement d'un budget qui s'inscrit dans la continuité, tant, depuis 1989, les grands axes en sont constants.

Avec la poursuite de l'effort en faveur de la recherche industrielle, qui constitue la priorité des priorités, les grands programmes aéronautiques, spatiaux et nucléaires, la revalorisation de la condition de chercheur, les créations de postes, le développement des organismes de recherche et l'effort indispensable pour la recherche fondamentale, le budget pour 1992 ressemble étrangement à ses prédécesseurs.

Cette continuité permet également la pérennité de la critique. Globalement, nous sommes d'accord sur les objectifs, mais avez-vous, monsieur le ministre, les moyens de vos ambitions ? La commission des finances n'en est pas persuadée. C'est la raison pour laquelle elle s'en remettra, tout à l'heure, à la sagesse de la Haute Assemblée.

En effet, si la recherche constitue bien une priorité du Gouvernement, elle l'est moins qu'il n'y paraît et elle ne bénéficie d'aucune protection vis-à-vis des aléas économiques et budgétaires.

J'ai déjà dénoncé l'effet des annulations de crédits annuelles sur le budget de l'exercice en cours. Depuis 1988, cette tendance ne cesse de se confirmer, tant et si bien qu'entre l'annonce triomphale d'un budget en nette progression - tradition à laquelle vous venez de sacrifier, monsieur le ministre - et la dure réalité des chiffres en fin d'exercice, la marge s'accroît.

Le budget de la recherche bénéficie d'un effet d'annonce, au-delà duquel le ministère des finances récupère une partie de sa mise.

Pour mémoire, je rappelle que l'arrêté de mars dernier a annulé 349 350 000 francs en autorisations de programme et 200 millions de francs en crédits de paiement, auxquels il faut ajouter les 113 400 000 francs de crédits de paiement et les 13 millions de francs d'autorisations de programme annulés par le collectif.

Au total, votre budget de 1991, monsieur le ministre, a connu une ponction de 362 350 000 francs en autorisations de programme et de 313 400 000 francs en crédits de paiement, ce qui représente 4,32 p. 100 des autorisations de programme totales et 2,6 p. 100 des crédits de paiement.

Il suffit de rappeler que les autorisations de programme demandées en loi de finances initiale pour 1991 progressaient de 2,94 p. 100 par rapport à 1990 et que les crédits de paiement augmentaient, dans le même temps, de 0,9 p. 100 pour montrer clairement que ces annulations effacent la progression du budget de la recherche de 1990 à 1991, hors dépenses ordinaires.

Ces critiques s'appliquent évidemment à l'ensemble du budget civil de recherche et de développement technologique, le B.C.R.D., pour lequel le montant global des annulations de crédits en dépenses ordinaires plus autorisations de programme approche le milliard de francs, soit plus de 2 p. 100 du budget initial.

Le conseil supérieur de la recherche et de la technologie, le C.S.R.T., note que l'annulation globale compromet sérieusement les chances pour la France de conserver l'ambition fixée à la recherche par le Président de la République de rejoindre les meilleurs et de rester dans le peloton de tête des nations industrialisées, ce qui est, bien entendu, notre souci à tous.

Par ailleurs, l'un des dangers principaux de la procédure des annulations est d'inverser l'ordre des priorités et de remettre en cause la cohérence globale des politiques suivies.

En effet, l'annulation est laissée à la libre disposition de chaque ministère, sans que les procédures de concertation qui président à l'élaboration du B.C.R.D. fonctionnent à rebours. Il y a là un risque important de perte d'optimisation au niveau national. On ne peut donc prétendre au financement

volontariste d'une quelconque priorité de la recherche. Cette constatation amère tranche singulièrement avec l'effet d'annonce des budgets annuels.

Cette situation se retrouve pour le projet de budget pour 1992, qui, une fois encore, est un projet en trompe-l'œil.

La présentation retenue par le Gouvernement part du budget réel, c'est-à-dire après l'annulation du 9 mars 1991 et celle du projet de loi de finances rectificative, ce qui accroît mécaniquement l'écart avec les crédits inscrits en 1992.

Vous profitez deux fois, monsieur le ministre, de l'effet d'optique de votre budget, la première fois en affichant des chiffres dont vous savez qu'ils seront modifiés par annulation en cours d'année et la seconde fois en présentant votre budget à venir par comparaison avec un budget amputé. C'est ce qu'on appelle « avoir le beurre et l'argent du beurre ».

Dois-je rappeler au scientifique estimable que vous êtes que le Parlement ne peut juger seulement sur les intentions affichées et qu'il faut utiliser, dans les comparaisons, les mêmes unités ? Il faut comparer les évolutions de grandeurs comparables et donc comparer le budget voté en 1991 et les crédits prévisionnels de 1992, ou bien attendre 1993 et comparer le budget réel pour 1992 au budget réel de 1991 !

Par ailleurs, il convient de comparer les évolutions de 1991 à 1992 à structures constantes. Or, en 1992, le centre national d'études vétérinaires est intégré pour la première fois au B.C.R.D. L'action recherche du budget du ministère de l'agriculture voit ainsi ses crédits progresser de 32,26 p. 100 en dépenses ordinaires et autorisations de programme après intégration de ce centre. Mais, en fait, ces crédits régressent de 7,98 p. 100 à structures constantes. Il faut donc, là encore, comparer des ensembles véritablement comparables d'une année sur l'autre.

Enfin - c'est une remarque systématique - il conviendrait de présenter l'évolution des crédits en francs constants.

Je regrette cette présentation en trompe-l'œil du budget de la recherche - comme d'ailleurs de l'ensemble du budget ! - qui n'est pas en harmonie avec l'affirmation que la recherche demeure une priorité dans les choix gouvernementaux. On ne peut donc que regretter ce tour de passe-passe à destination de l'opinion. Les chercheurs jugent sur place et doivent constater, en 1991, au moins la stagnation, voire le recul, en francs constants des moyens de leurs laboratoires.

Pour 1992, le fait de voir les crédits du B.C.R.D. progresser en dépenses ordinaires plus autorisations de programme de 4,11 p. 100, en francs courants, et de 5,09 p. 100 en dépenses ordinaires plus crédits de paiement doit être considéré comme une progression globale satisfaisante dans les conditions économiques actuelles, même si l'effet médiatique, que je viens d'évoquer, d'une progression de l'ordre de 7 p. 100 en est un peu amoindri.

Mais qu'en restera-t-il après les annulations que nous attendons et que nous redoutons pour 1992 ? La commission des finances du Sénat a très présent à l'esprit l'exemple du début de l'année 1991.

Par conséquent, vous ne pouvez prétendre, monsieur le ministre, au titre envié de ministère prioritaire, à moins que ce ne soit dans la pénurie. Quelle piètre consolation que de se dire que cela aurait pu être pire !

L'objectif fixé par le X^e Plan est de consacrer 3 p. 100 du P.I.B. à la dépense nationale de recherche et développement, la D.N.R.D. Lors de la présentation du budget de 1991, en 1990, vous aviez fait part des premières estimations de la progression de la D.N.R.D., estimant, à l'époque, que l'on atteindrait 2,44 p. 100, et vous vous en félicitez. Pour ma part, j'avais préféré attendre de juger sur pièces.

Les estimations plus approfondies pour 1991, présentées le 24 septembre dernier, font état de 2,41 p. 100 et on espère que l'on atteindra 2,44 p. 100 - c'est-à-dire le chiffre que l'on attendait en 1991 - en 1992. Il y a donc décalage d'une année.

Or, le C.S.R.T. notait, en 1990, qu'à proportions constantes de financements de l'Etat et des entreprises il aurait fallu augmenter de 18 p. 100 le B.C.R.D. entre 1990 et 1991 pour générer un rattrapage de 0,1 p. 100 chaque année, soit aboutir à 2,54 p. 100 en 1991.

Par conséquent, nous en sommes loin. Naturellement, je ne néglige pas les conditions économiques défavorables et les difficultés qui sont les nôtres, mais, entre l'annonce et la réalité, il y a, là aussi, un fossé très profond que je me devais de souligner.

Le C.S.R.T. reprend, en 1991, les doutes qu'il émettait en 1990 : « Cette évolution favorable participe donc à l'effort souhaité d'accroissement de la D.N.R.D., dont il est cependant difficile d'imaginer qu'elle atteigne très prochainement 3 p. 100 du P.I.B., objectif souvent désigné comme perspective de politique générale ».

Ces trois observations reflètent, je le crois, la réalité des choses : la recherche est une priorité, mais dans le cadre d'une gestion des pénuries. Du reste, l'observation des dotations du titre VI, auquel sont inscrites les subventions d'investissement des grands organismes, montre, sur la moyenne période, une dégradation certaine.

L'évolution respective des crédits de paiement et des autorisations de programme depuis 1988 permet de constater une dégradation relative en francs courants. Cette évolution se confirme en 1992, comme le montre l'analyse des budgets des grands organismes de recherche.

Sauf exception notable concernant le Commissariat à l'énergie atomique, pour lequel elles baissent de 16,7 p. 100 - j'y reviendrai dans un instant - les autorisations de programme progressent en 1992 quels que soient les organismes de recherche. Dans la mesure où les autorisations de programme engagent l'avenir, ce mouvement pourrait être considéré comme encourageant. Cette remarque doit toutefois être nuancée si la présentation est faite en francs constants.

Il n'en va pas de même des crédits de paiement, qui régressent de 2,8 p. 100 pour le Centre national de la recherche scientifique, le C.N.R.S., et ses instituts, de 2,01 p. 100 pour l'Institut national de la recherche agronomique, l'I.N.R.A., de 5,03 p. 100 pour l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, l'I.N.S.E.R.M., de 2,59 p. 100 pour le centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts, le Cemagref, de 2,86 p. 100 pour l'Institut national d'études démographiques, l'I.N.E.D., de 10,68 p. 100 pour le C.E.A., de 7,2 p. 100 pour la Cité des sciences et de l'industrie et de 44,89 p. 100 pour l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'A.E.M.E. Où est, dans ces conditions, la traduction de la priorité annoncée ?

Les crédits de paiement progressent, cependant, pour l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité, l'I.N.R.E.S.T., pour l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération, l'O.R.S.T.O.M., pour le Centre national d'études spatiales, le C.N.E.S., pour le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, le C.I.R.A.D., et pour les fondations de recherche.

Le cas du C.E.A. appelle néanmoins une attention particulière, qui justifie que je lui aie consacré l'une des principales observations de mon rapport écrit.

La dégradation constante des moyens mis à sa disposition, une nécessaire réforme sans cesse reportée, les incertitudes de la politique française dans le nucléaire ne peuvent qu'inquiéter pour une filière qui suppose, par définition, le long terme et la continuité dans l'effort.

Le budget pour 1991 était déjà inquiétant puisqu'il ne progressait que de 1,2 p. 100, après une baisse en 1990. Depuis cinq ans, ce budget a baissé de 25 p. 100 en francs constants.

Fait plus inquiétant encore, la part de la recherche et développement consacrée au nucléaire représente à peine 1 p. 100 du chiffre d'affaires, qui est de 200 milliards de francs pour l'ensemble de l'industrie. Cette part est très insuffisante dans un domaine de haute technologie.

Cette tendance permet de s'interroger sur la volonté politique du Gouvernement de poursuivre le programme nucléaire français. Les hésitations, voire les reculs du Gouvernement contraste avec ce que la commission des finances du Sénat a pu constater au Japon, pays qui consacrait en 1990 11,6 milliards de francs à la recherche et développement nucléaire alors que la France n'y consacrait que 4,34 milliards de francs.

L'avance de la France dans le domaine électronucléaire ne peut justifier le ralentissement des investissements en recherche et développement. Comment dire autrement que

nous sommes en train de perdre compétences et compétitivité à un moment où le marché du renouvellement et de la sécurité, notamment dans les pays de l'Est, va progresser ?

Je ne peux donc que m'inquiéter de la simple reconduction en 1992 des dotations du C.E.A. Cette stagnation signifie un recul en francs constants. J'ai pu chiffrer l'impasse budgétaire sur le budget total à 300 millions de francs ou 400 millions de francs en matière de recettes, du fait essentiellement de la stagnation de la subvention et du recul du nucléaire militaire. Dans le même temps, les dépenses restent stables grâce à un plan de réduction des effectifs.

Le seul moyen d'équilibrer le budget est alors de reporter les contractions budgétaires sur les investissements et de compromettre ainsi l'avenir. C'est ce choix qu'a fait apparemment le Gouvernement en 1992.

De plus, dans l'attente des conclusions définitives demandées à M. Jean-Claude Hirel, il semble que le risque d'un éclatement du C.E.A.-Industrie ne soit pas totalement écarté. Qu'en est-il du projet d'une filière nucléaire française intégrée regroupant le C.E.A., la Cogema et Framatome, via les participations de C.E.A.-Industrie ? Est-il maintenu ?

Enfin, même si les risques de ponction sur la trésorerie de C.E.A.-Industrie et sur les provisions de la Cogema paraissent également écartés pour l'instant, cette éventualité peut resurgir à tout moment tant est grand le besoin du ministère des finances de trouver des ressources.

Il n'en demeure pas moins que les crédits destinés au cycle du combustible nucléaire vont diminuer de 8 p. 100 en 1992 par rapport à 1991, soit 130 millions de francs de moins.

Cette diminution porte sur l'ensemble du cycle.

En amont, le retard de deux ans pris sur le programme d'enrichissement de l'uranium par laser, le projet Silva, risque d'accroître notre retard par rapport aux Etats-Unis. De même, la diminution des crédits de la défense aura des conséquences importantes sur le personnel des centres de Saclay et de Pierrelatte.

En aval, les retards pris en matière de retraitement, notamment la remise en cause de l'atelier pilote de Marcoule, outil fondamental de recherche et développement, menacent notre place de leader mondial à l'horizon 2000. Là aussi, la concurrence japonaise est vive.

Le report des décisions de démantèlement de certaines installations a également un impact négatif en termes budgétaires puisqu'il entraîne un surcoût pour frais de surveillance des installations arrêtées et leur maintien à niveau.

Depuis l'examen de ce projet de budget par la commission des finances, le 30 octobre 1991, votre rapporteur a été informé du fait que, depuis le mois d'août dernier, le Gouvernement ne versait plus au C.E.A. les mensualités correspondant à sa subvention totale civile et militaire. Cela porterait sur une somme de 3,6 milliards de francs et aurait conduit, si nos informations sont exactes, le C.E.A. à emprunter 2 milliards de francs.

Cette situation ubuesque est totalement anormale si elle est avérée. Je sais, monsieur le ministre, que la solidarité gouvernementale vous lie ; mais peut-on admettre que l'Etat laisse le C.E.A. s'endetter auprès du système bancaire alors que les subventions sont prévues ?

Techniquement, cette opération revient à une annulation de crédits : si je ne doute pas que la subvention soit versée avant le 31 décembre 1991, la question se pose de savoir qui va payer les frais financiers correspondant à environ 3 milliards de francs d'emprunt. Au taux du marché, cela représenterait 300 millions de francs sur un an ou 125 millions de francs pour 5 mois. Je doute que ce soit l'Etat, mais croyez bien que le Sénat y sera attentif. Si vous pouvez nous rassurer à cet égard, je vous en serais personnellement reconnaissant.

Nous ne pouvons que nous élever vivement contre de tels procédés et demander, au nom de la commission des finances, des explications au Gouvernement.

Je ne voudrais pas terminer ce trop bref panorama du projet de budget de la recherche - mon rapport écrit est plus explicite - sans dire un mot de l'espace, après les récentes décisions du sommet de Munich les 18, 19 et 20 novembre dernier.

L'espace est une des grandes ambitions fédératrices, non seulement de la science mais aussi de la population française et européenne, comme l'a montré un sondage récent. Bien

que les crédits soient partagés entre le budget de la recherche et celui de l'urbanisme, du logement, des transports et de l'espace, en plein accord avec notre collègue M. Fortier, la commission des finances m'a demandé d'en rapporter l'ensemble.

J'observe que le programme spatial n'a jamais fait l'objet d'une contestation politique. Il est du reste significatif que les principales décisions pour Ariane V, Hermès et Columbus aient été prises en 1987 et confirmées à nouveau voilà quelques jours à Munich par les représentants d'un gouvernement aux idées différentes, hors l'espace bien sûr.

La réussite de ce programme est démontrée par quelques faits connus ; la France détient notamment 50 p. 100 du marché des lancements civils avec son lanceur Ariane et le port spatial européen de Kourou en Guyane. Il s'agit de prolonger cet acquis commercial avec Hermès et de le consolider avec Ariane V.

Vous le savez, la compétition mondiale en matière de lanceur est de plus en plus âpre et difficile. Ces différents éléments nécessitent, pour que l'Europe conserve une place chèrement acquise, un certain consensus politique sur les objectifs et sur les moyens.

Cependant, l'intérêt du spatial ne se limite pas au commercial ; il touche à la science et à la souveraineté.

Il touche à la science, cela est évident, avec les expériences embarquées, l'exploration du système solaire, mais aussi la protection de l'environnement avec les satellites d'observation de la terre, lesquels ont aussi une dimension militaire évidente mise en relief lors de la guerre du Golfe. C'est cet aspect qui est le plus ancien et qui fait l'objet d'une collaboration internationale exemplaire, tant avec les Etats-Unis - c'est le cas de la mission Topex Poseidon, par exemple - qu'avec la Russie pour les vols habités, les missions d'exploration de l'espace vers Mars ou les expériences embarquées à bord de la station Mir.

Cette collaboration, notamment avec les pays de l'Est, doit s'accroître et disposer de moyens nouveaux.

J'ai effectué, comme vous le savez, monsieur le ministre, au mois d'avril dernier, une mission en U.R.S.S. afin d'estimer les possibilités de collaboration accrue avec ce pays tant en matière industrielle que scientifique. J'ai la conviction qu'il faut accroître notre coopération scientifique, technique et industrielle, faute de quoi, la Russie comme d'autres républiques soviétiques, manquera dramatiquement de ressources en devises et ira chercher chez nos concurrents des partenaires. En visitant de nombreux laboratoires et centres de production, on peut se rendre compte de l'excellent niveau des industriels et des scientifiques soviétiques.

Développer la coopération scientifique est un investissement à long terme. Il permettrait, en prenant en charge plus directement un certain nombre de projets communs, d'aider la science soviétique à franchir les quelques années difficiles que lui imposent les circonstances.

Développer la coopération industrielle, c'est acquérir un savoir-faire qui nous sera précieux pour mettre en œuvre une partie des résolutions de La Haye et de Munich. Il ne s'agit pas, évidemment, de renoncer à certains de nos programmes sous prétexte que les Soviétiques disposent d'ores et déjà des moyens que nous ambitionnons de posséder. En matière spatiale comme en électronique, la compétence tient à une maîtrise qui ne s'acquiert que lentement. Du reste, la France est très largement liée par les accords qu'elle a passés avec ses partenaires dans le cadre de l'Agence spatiale européenne. Rien n'empêche toutefois nos industriels de rechercher avec leurs homologues soviétiques ou russes des accords, des achats de licences, de brevets, de savoir-faire ou de résultats de calculs.

Il conviendrait cependant que soient mis au point des mécanismes d'aide à ces investissements qui sont aujourd'hui différés du fait de la situation politique dans ce pays et des incertitudes à venir. Il n'appartient pas aux industriels d'assumer seuls un tel risque et il n'est pas possible à l'Etat de le couvrir totalement. C'est donc une voie originale et nouvelle qui doit être recherchée et trouvée.

En termes de souveraineté, les enjeux sont également évidents puisque la question est de savoir si l'Europe entend être présente en tant que telle dans l'espace. On peut en discuter. Pour ma part, la réponse est clairement positive.

L'environnement, les télécommunications et les enjeux de l'homme dans l'espace passent par une maîtrise des technologies spatiales. Celles-ci, du reste, ne sont pas spécifiques à l'espace et le C.S.R.T. a entrepris une intéressante étude d'évaluation des retombées de l'espace dans les autres domaines scientifiques.

Certes, l'Académie des sciences dans un rapport sur les vols habités a émis des réserves. Mais celles-ci portent sur la priorité relative et le budget consacré à ce domaine et n'est pas une contestation de fond. La recommandation de l'Académie de rééquilibrer vols habités et automatiques va dans ce sens.

Je me félicite, monsieur le ministre, que la réunion de Munich ait clairement réaffirmé les engagements européens en matière spatiale. La presse, malheureusement, s'est fait l'écho négatif de cette réunion, qui nécessite donc une mise au point.

Les différents communiqués de la réunion réaffirment à l'unanimité les objectifs énoncés à La Haye en 1987. Le budget de l'Agence spatiale européenne a été voté à 5 p. 100 près. La date de lancement des différents projets a été réaffirmée puisque le plan spatial à long terme, 1992-2005, a été entériné, à charge pour le directeur de l'Agence de proposer des programmes permettant de respecter les calendriers de développement.

Dans une seconde résolution, les ministres ont approuvé un ambitieux programme d'observation de la terre.

A lire le communiqué de l'agence entre les lignes, on y sent une certaine contestation du rôle de leader de la France qui pourrait conduire à un rééquilibrage. Vous nous donnerez votre sentiment sur ce point, monsieur le ministre. En tout état de cause, il paraît important de souligner que les Etats membres ont décidé, malgré des discussions difficiles, de poursuivre. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Pour conclure ce propos, la question est de savoir si le Gouvernement dispose d'une politique de la recherche, ce qui paraît évident, et si les moyens qui lui sont affectés permettent d'atteindre les ambitions affichées, ce qui est moins évident, comme je viens de le démontrer.

Une politique de la recherche doit se donner deux objectifs très généraux : garder à la France sa place parmi les grandes nations industrialisées ; maintenir son rang parmi les grandes nations scientifiques.

La première de ces ambitions conduit à améliorer la compétitivité de l'industrie et donc de contribuer à la croissance de la recherche à finalité industrielle et du développement technologique.

Cet effort doit provenir pour l'essentiel des entreprises que l'Etat doit encourager. Cette action porte ses fruits puisque, depuis dix ans, la part de la recherche exécutée et financée par les entreprises dans le P.I.B. croît régulièrement. Mais, comme le note le ministère : « Cette évolution nous permet à peine de ne pas accroître notre retard vis-à-vis de nos concurrents allemands et japonais. » Il ajoute : « Relativement au P.I.B. des branches marchandes, avec 1,8 p. 100, la recherche et le développement industriels situent la France en net retrait vis-à-vis de l'Allemagne - 2,6 p. 100 - du Royaume-Uni - 2,1 p. 100 -, des Etats-Unis - 2,4 p. 100 - et du Japon - 2,2 p. 100 - ».

La recherche des entreprises est, par ailleurs, trop concentrée sur quelques secteurs.

Dans ce contexte, la politique de la recherche doit s'efforcer d'accompagner et d'accélérer l'effort des entreprises.

La politique suivie par les gouvernements successifs s'est employée à cette véritable priorité nationale avec le développement du crédit d'impôt recherche, les actions de l'Anvar, les contrats du fonds de la recherche et de la technologie, le F.R.T., les aides multiples aux projets de recherche des entreprises.

Encore tout récemment - nous nous en sommes réjouis - le conseil des ministres du 23 octobre vient de prendre des mesures complémentaires en ce sens et d'annoncer le lancement de trois grands programmes stratégiques conçus sur l'initiative des entreprises dans les domaines des biotechnologies, de la sécurité routière, de la qualité et de l'épuration des eaux.

Le second objectif d'une politique de recherche consiste à promouvoir les moyens de la recherche fondamentale tout en organisant les transferts de technologies. C'est sur ce point

que les analyses effectuées depuis deux ans sont les plus critiques. Certes, ce que l'on appelle le soutien des programmes, et qui constitue les moyens des laboratoires de recherche fondamentale, progresse d'année en année.

Néanmoins, le C.S.R.T. s'interrogeait en 1990 sur une politique qui permet une simple reconduction des moyens dans des domaines où la rentabilité à court terme n'a pas de sens, mais où l'augmentation des crédits est vitale pour le futur, car un chercheur est avant tout un découvreur.

Il faut veiller à ce que la priorité donnée à la recherche à finalité industrielle n'étouffe pas la recherche fondamentale. L'évolution des autorisations de programme et des crédits de paiement des grands organismes, décrite précédemment, est inquiétante.

De ce point de vue, il faut saluer l'originalité du modèle de recherche français avec un grand organisme, le C.N.R.S. consacrant l'essentiel de ses activités à la recherche fondamentale, étroitement associé avec l'enseignement supérieur.

A ce point de mon exposé, je dois, monsieur le ministre, vous rappeler l'inquiétude que j'avais exprimée devant vous en commission des finances.

Comment se fait-il qu'un plan de développement des universités aussi ambitieux que le plan « universités 2000 », qui mobilisera tant de crédits, porte exclusivement sur des investissements immobiliers avec une totale incertitude - si l'on met à part les efforts faits en faveur de la formation des professeurs - quant à l'accompagnement indispensable de la recherche ?

Nous savons bien qu'un enseignement supérieur de qualité repose sur la très haute qualité des enseignants ; il ne suffit pas d'investir dans le béton ! Or, nous avons les plus grandes craintes, tant au niveau de l'Etat qu'au niveau des régions, concernant l'absence de suivi de ces efforts considérables, en termes de recherche.

Doivent être également approuvés les efforts que vous faites, monsieur le ministre, pour revaloriser la condition de chercheur, transformer des emplois, créer de nouveaux postes, rajeunir les classes d'âge, assurer le remplacement des générations, rééquilibrer les catégories d'ingénieurs, de techniciens et administratifs - les I.T.A. - et de chercheurs.

En conclusion de cette présentation, on pourrait dire que la France dispose d'une politique de la recherche relativement consensuelle. Ce qui se fait aujourd'hui se situe dans la ligne de ce qui s'est fait. L'exemple de l'espace, en particulier, tout comme celui des grands programmes aéronautiques, le montre à l'évidence.

On peut regretter une insuffisance dans tel domaine, un excès dans tel autre. La pratique des évaluations systématiques des chercheurs, des programmes et des organismes palliera ces inconvénients dans les années à venir, en rendant plus transparente l'activité de recherche.

Toutefois, il me faudra sans doute réitérer en 1992 la même critique de fond qu'en 1990 et en 1991 car, monsieur le ministre, si vous montrez une certaine continuité dans l'élaboration de votre budget, pour ma part, je fais preuve de la même continuité dans mes observations, les mêmes causes produisant les mêmes effets !

Les intentions du Gouvernement sont donc bonnes et la France dispose d'une politique, même si les moyens dégagés pour réaliser celle-ci sont de moins en moins élevés. C'est ainsi que le projet de budget pour 1992 fait l'objet d'un regrettable travestissement et d'une manipulation de chiffres que ce secteur, si important pour la nation, ne mérite pas.

Dans ces conditions, la commission des finances, après vous avoir entendu, monsieur le ministre, et après en avoir délibéré, s'en remettra à la sagesse du Sénat quant au vote des crédits relatifs à votre ministère. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Laffitte, rapporteur pour avis.

M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (recherche scientifique et technique). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, laissant à M. Valade, rapporteur spécial, et à M. Trégouët, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, le soin d'analyser les aspects quantitatifs de l'effort public de recherche, je m'attacherai, pour ma

part, au nom de la commission des affaires culturelles, comme il est de tradition, à en apprécier la structure et la qualité.

Il importe, en effet, de répondre à certaines questions précises. Ainsi l'Etat consacre-t-il suffisamment de moyens à la recherche ? Sur ce point, chacun s'accorde à penser qu'il faudrait pouvoir faire plus, même s'il est essentiel, en particulier en période de restrictions budgétaires, de s'interroger sur l'efficacité des diverses interventions de l'Etat.

L'Etat étant le principal dispensateur des soutiens publics accordés à la recherche, qu'elle soit publique ou, d'une certaine façon, orientée vers le secteur privé, c'est à lui qu'il revient de définir une stratégie de recherche et de développement et de déterminer l'action des différents acteurs, même si ceux-ci, dans une société libre et concurrentielle, peuvent retenir d'autres actions prioritaires.

Pour remplir ces missions, il faut, au préalable, connaître l'état des lieux, tant quantitatif que qualitatif, de la recherche. Des progrès considérables ont été accomplis en ce sens grâce à la création de l'observatoire des sciences et des techniques et à la mise en place d'un comité national d'évaluation de la recherche, qui répondent, en grande partie, au vœu formulé de longue date par la commission des affaires culturelles. Je voudrais maintenant préciser un certain nombre de points qui ont retenu son attention.

Le tableau de bord de la recherche : nous l'avons.

L'Etat doit donc disposer maintenant de la souplesse d'action nécessaire pour pouvoir, à tout moment, réorienter son aide. Il lui faut un volant, un moteur et un frein pour promouvoir, en particulier et de façon systématique, une recherche de qualité.

A cet égard, je suis obligé de constater que, si la théorie est une chose, la pratique en est une autre qui se heurte, d'une part, à une certaine rigidité des structures, tout particulièrement des structures de la recherche française, et, d'autre part, à une absence de désir ou de tradition de mobilité des hommes. Le remède dans ce domaine consisterait à encourager toujours plus cette mobilité et à rechercher les moyens de diminuer la rigidité des structures.

Vous avez effectué un certain nombre d'essais, monsieur le ministre. Malheureusement nous avons constaté que des handicaps à cette mobilité subsistaient, s'agissant notamment des chercheurs du C.N.R.S. qui hésitent à aller vers l'enseignement supérieur. Il faut donc, me semble-t-il, poursuivre les efforts entrepris et analyser en profondeur les véritables causes de cette absence de mobilité. Il s'agit parfois de raisons à ras de terre, telles qu'un nombre insuffisant de postes supplémentaires dans telle ou telle localité. La question de la mobilité des chercheurs constitue donc un problème majeur sur lequel il convient de réfléchir sans attendre.

Une autre méthode d'analyse pourrait consister à observer ce qui se passe ailleurs. Dans certains cas, la situation peut être très différente de celle que nous connaissons en France. Je pense, par exemple, à certains pays dans lesquels un plus grand nombre de travaux sont financés, non pas sous une forme institutionnelle, mais sous la forme d'une recherche contractualisée ; c'est ce que nous appelons la sous-traitance de la recherche.

A cet égard, je voudrais souligner les problèmes qui se posent aux sociétés françaises de recherche sous contrat. Je comparerai ainsi les seize plus grandes sociétés de recherche sous contrat regroupées au sein de l'Asirdi, l'association française des sociétés indépendantes de recherche et de développement industriels, aux structures que nos homologues allemands ont mises en place, telles que la *Frauenhofer Gesellschaft*.

Si l'on ajoute aux sociétés de l'Asirdi des organisations telles que Armines, Gradient ou d'autres associations qui exercent exactement les mêmes activités, on parvient à un financement, par les utilisateurs non ministériels de la recherche sous contrat, de l'ordre d'environ un milliard de francs, contre 750 millions de francs en Allemagne pour la *Frauenhofer*, les utilisateurs ministériels participant, pour leur part, à 900 millions de francs en Allemagne, contre 180 millions de francs en France.

Par conséquent, l'ensemble des contrats est tout à fait comparable s'agissant des financements privés et nettement moindre pour les agences de l'Etat.

Quant à l'abondement que les Allemands apportent à ces contrats, il est de l'ordre de 750 millions de francs, alors qu'en France il avoisine 70 millions à 80 millions de francs. Autrement dit, pour un même volume de financement par des industriels et des sociétés de recherche sous contrat - volume qui est même légèrement supérieur en France - on en arrive à un abondement dix fois moins élevé en France qu'en Allemagne !

Je sais, monsieur le ministre, que vous avez tenu à ce que l'Anvar puisse augmenter ses moyens de financement, mais il s'agit là, selon moi, d'une stratégie qu'il faudrait afficher et surtout faire admettre à votre collègue chargé du budget, car elle est effectivement empreinte d'une certaine souplesse permettant aux meilleurs de faire plus preuve d'initiative.

Aussi, cette formule me paraît aller tout à fait dans le bon sens et je suis heureux de constater à cet égard que, dans votre projet de budget pour 1992, monsieur le ministre, un effort est fait tant en faveur de l'Anvar que du fonds de la recherche des technologies.

La commission des affaires culturelles souhaite donc de façon très ferme que, si, d'aventure, une régulation des crédits devait intervenir en 1992, celle-ci ne porte pas sur ces points capitaux.

M. Lucien Lanier. Très bien !

M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis. Dans ce domaine, nous faisons preuve d'une volonté très clairement affirmée, car, à moyen terme, cette stratégie augmentera la souplesse de la recherche française, ainsi que les capacités de « pilotage » de votre ministère.

Je voudrais maintenant évoquer les problèmes de valorisation. D'ores et déjà, les questions concernant les sociétés de recherche sous contrat sont liées, d'une certaine façon, aux problèmes de transfert et de valorisation, puisque, en général, cela permet à des établissements concernés par la recherche publique ou qui en sont proches de transférer des connaissances à des utilisateurs du secteur industriel.

En ce qui concerne la valorisation de la recherche et les transferts de technologie, nombreux sont ceux qui disent : « C'est la tarte à la crème. » On n'entend plus parler de cela !

Il existe une très grande variété d'organismes qui s'occupent de valorisation et de transferts, qu'il s'agisse des organismes de recherche, des sociétés de valorisation, des associations comme les A.D.E.R., associations pour le développement de l'enseignement et de la recherche, des C.R.I.T.T., des Firtech, des conseillers régionaux. Je citerai aussi les actions incitatives des directions régionales de la recherche et de la technologie et les actions de l'Anvar.

Je sais que vous avez entrepris une évaluation sur les Firtech, mais je pense qu'il serait nécessaire de procéder à une évaluation globale sur toute cette panoplie de structures de valorisation parmi lesquelles il ne faudrait pas oublier les sociétés spécialisées de transfert dont le métier est de gagner de l'argent en vendant, en procurant ou en plaçant des licences et des brevets ou en recherchant, pour le compte d'industriels, des licences ou des brevets qui pourraient leur permettre de développer leurs compétences.

Les plus grandes sociétés de transfert se développent. Je citerai la plus ancienne, la *British technology group* (en Grande-Bretagne, puis Transvalor et Novespace en France, T.N.O. aux Pays-Bas).

En Allemagne, la *Frauenhofer Gesellschaft* a un département spécialisé pour les transferts, ce qui correspond d'ailleurs à un tout nouveau métier, consistant à détecter chez des fournisseurs des produits transférables, puis de convaincre les clients industriels de transférer. Il est souvent plus facile de convaincre les clients que de trouver les produits !

En fait, les chercheurs, ceux qui prennent des brevets ne se rendent pas toujours compte que les produits peuvent être utilisés dans des secteurs industriels tout à fait différents de ceux avec lesquels ils travaillent habituellement. Les sociétés de transfert ont besoin d'un personnel doté d'une certaine imagination, d'une capacité commerciale et d'un certain esprit d'innovation pour parvenir à assurer ces développements.

Puisqu'il s'agit, en fait, d'une activité importante pour la valorisation de la recherche il conviendrait peut-être que ces sociétés soient aidées par l'Anvar. Dans mon rapport écrit, j'ai d'ailleurs fait un certain nombre de propositions à ce sujet.

J'en viens à l'intervention croissante des collectivités territoriales, d'une part, et de la Communauté économique européenne, d'autre part, dans le domaine de la recherche scientifique effectuée par les équipes françaises.

Cela implique que l'Etat s'attache dorénavant à mieux connaître les initiatives engagées à ces différents échelons et qu'il encourage la synergie entre les diverses catégories d'aide publique.

Bien entendu, il ne s'agit non pas de réglementer ou d'organiser de manière très stricte, mais simplement de mieux connaître.

Par ailleurs, cela peut être une occasion pour les régions de contribuer à mieux assurer la répartition de l'effort public de recherche sur l'ensemble du territoire français.

Vous savez, monsieur le ministre, à quel point le Sénat s'intéresse aux problèmes de la décentralisation et de la reconquête de l'espace rural.

Nous sommes ainsi très marris de constater que, en France, plus de la moitié de l'effort de recherche est concentré en région parisienne.

En l'occurrence, la recherche publique fait d'ailleurs mieux que la recherche privée. Peut-être conviendrait-il donc de trouver des formules pour inciter cette dernière à se décentraliser, elle aussi. Vous en avez les moyens, monsieur le ministre, par la mise en œuvre d'incitations publiques en faveur des recherches privées.

Nous sommes cependant quelque peu inquiets, en particulier sur deux points.

On s'aperçoit ainsi qu'après La Villette, qui concentre près de 90 p. 100 des dépenses de fonctionnement consacrées à la diffusion de la culture scientifique et technique dans la capitale, la Bibliothèque de France va prendre le même chemin !

Or, on aurait pu concevoir que la future bibliothèque fonctionne en réseau avec départements éclatés, des bibliothécaires installés dans diverses villes prenant en charge différentes matières.

Une série de départements pourraient être concernés, ce qui ne manquerait pas de faire plaisir à beaucoup de nos collègues. En tout cas, une telle action de décentralisation aurait pu être réalisée. On pouvait concevoir à Lille un département d'histoire, à Montpellier un département de médecine, à Strasbourg un département de musique, et à Bordeaux un département d'œnologie.

Des spécificités régionales auraient pu être stimulées. Mais il est clair qu'avec la Bibliothèque de France, qui concentrera à Paris l'ensemble des bibliothécaires, les centres régionaux ne pourront pas se développer, s'épanouir.

On a dit qu'il y aurait des réseaux, que des associations seraient prévues entre les centres régionaux et cette bibliothèque. Il n'en demeure pas moins que l'essentiel des moyens est encore concentré à Paris. Voilà qui nous paraît inquiétant.

Le projet des 500 000 mètres carrés technologiques dans les espaces libérés par Renault me paraît, lui aussi, inquiétant. En effet, s'il était réalisé, bien des actions développées par des villes et des régions françaises pour créer des technopoles en province risqueraient d'être annihilées. Un tel centre disposerait en effet de moyens importants à proximité de la capitale.

Le projet de budget de la recherche, dans la conjoncture budgétaire actuelle, n'est pas miraculeux, mais il est bon.

Certaines orientations, en particulier en matière de restructurations internes, me paraissent très satisfaisantes. Il en est ainsi de la priorité accordée à la recherche industrielle, de l'amélioration des conditions de travail et du maintien du tableau de bord et de l'évaluation.

J'aurais souhaité quelques inflexions plus énergiques, en particulier par l'instauration des procédures privilégiant fortement, voire automatiquement, les équipes les plus performantes.

J'aurais également souhaité que le financement de la recherche soit garanti par contrat, en particulier pour l'Anvar et le F.R.T., le fonds de la recherche et de la technologie.

J'aurais par ailleurs souhaité que l'on encourage la mobilité des personnels, peut-être en réservant les augmentations de moyens aux équipes qui ont démontré qu'elles n'étaient pas susceptibles de freiner cette politique. Or, à l'heure actuelle, compte tenu des procédures de recrutement, une

équipe dont le patron encourage la mobilité est pénalisée, puisqu'elle ne peut recruter rapidement de remplaçants. Il y a donc probablement un correctif à trouver.

Il faudrait aussi augmenter le soutien aux sociétés et aux organismes de recherche sous contrat, en tenant compte de la comparaison que j'ai faite entre la France et l'Allemagne.

Il conviendrait également d'encourager le développement des sociétés de transfert, qui, en utilisant les lois du marché, assurent une liaison effective entre l'innovation et les P.M.E.

Par ailleurs, il faudrait faciliter la naissance et le développement de sociétés innovantes. Après six à sept années d'efforts infructueux, nous avons cependant abandonné l'idée de demander au ministre du budget une incitation fiscale pour que l'épargne individuelle soit investie dans de telles sociétés.

Nous vous passons le flambeau, monsieur le ministre, pour que vous fassiez en sorte que, dans ce domaine, qui peut être extraordinairement moteur sur le plan économique, on puisse mettre en place une incitation du type de celle qui existait en Grande-Bretagne voilà quelques années. Ces dispositifs seraient cependant réservés aux sociétés à fort potentiel d'innovation technologique, à des sociétés comme *Apple* ou *Next*. De telles sociétés devraient se développer dans notre pays si elles pouvaient plus facilement avoir recours à l'épargne de proximité.

Il conviendrait également de renforcer la décentralisation de la recherche publique et privée, voire de développer des axes de recherche portant sur une série de domaines, notamment les sciences humaines et économiques.

Enfin, il faudrait engager une véritable politique de reconquête de l'espace rural. Il est dommage que la France ne profite pas de cet atout extraordinaire que représente un espace encore très bien irrigué, et où la qualité de vie est considérable. Il est regrettable qu'elle le laisse à l'abandon et que, petit à petit, certaines régions se désertifient.

Le ministère de la recherche et de la technologie, en liaison avec d'autres ministères, notamment ceux des télécommunications et de l'industrie, devrait avoir une stratégie et disposer d'équipes pluridisciplinaires de recherche pouvant conduire des actions, peut-être à court terme, mais d'un grand impact sur la société.

Compte tenu de toutes ces remarques, la commission des affaires culturelles s'en remet à la sagesse du Sénat.

En ce qui me concerne, compte tenu du fait que je vous sais *a priori* favorable au maintien des avantages accordés à certains organismes de recherche, au développement des sociétés sous contrat et des sociétés de transfert, et parce que je vous sais attentif au problème de décentralisation - je vous demanderai éventuellement de le confirmer dans votre réponse - je voterai votre projet de budget. (*Applaudissements sur certaines travées du R.D.E., sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à Trégouët, rapporteur pour avis.

M. René Trégouët, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (recherche et technologie). La recherche doit fondamentalement s'appuyer sur la rigueur. Aussi dois-je vous faire part d'embêlé, monsieur le ministre, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, de notre regret de constater qu'un crédit de un milliard de francs en dépenses ordinaires et en autorisations de programme qu'il avait été décidé voilà un an d'attribuer à la recherche a été annulé par un simple arrêté et sans que le moindre débat s'engage devant le Sénat.

Cette procédure ne me semble pas saine et n'est pas de nature à valoriser le travail du Parlement dont chacun s'accorde à dire - M. le président de la République en premier - qu'il faut resituer ses prérogatives et ses compétences à leur juste place si nous voulons que notre démocratie fonctionne à nouveau dans de bonnes conditions.

Aussi, monsieur le ministre, je suis certain que vous ne tiendrez pas rigueur de ne pas reprendre tous les pourcentages d'augmentation en faveur de la recherche qui figurent dans les documents analytiques que votre administration nous a transmis.

Vous connaissant, je suis convaincu que vous vous êtes battu auprès de Mme le Premier ministre et de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, pour que la recherche et la technologie conservent une réelle priorité dans le budget de la nation.

Mais à peine la discussion budgétaire était-elle terminée à l'Assemblée nationale que M. le ministre délégué au budget annonçait dans la presse économique qu'il devrait alléger de 15 milliards de francs environ le budget de la nation dès le mois de janvier 1992.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. René Trégouët, rapporteur pour avis. Or, comme en 1991, le budget de la recherche a contribué aux économies de l'Etat largement plus que la moyenne des autres budgets.

La commission des affaires économiques et du Plan craint qu'il n'en soit de même en 1992. Nous vous écouterons donc avec d'autant plus d'attention, monsieur le ministre, lorsque, tout à l'heure, vous répondrez à nos questions.

J'espère de tout cœur que vous nous direz, avec votre foi habituelle, que la recherche est une véritable priorité pour l'avenir de la France et qu'il n'est pas envisageable qu'elle soit pénalisée deux années de suite dans la nécessaire progression de ses crédits.

Si nous sommes aussi attentifs à votre engagement, monsieur le ministre, c'est parce que nous sommes animés par l'ardente conviction que la dépense nationale de recherche et développement doit atteindre 3 p. 100 du produit intérieur brut, conformément à l'objectif qui avait été fixé par le X^e Plan.

En effet, nos principaux concurrents réservent des crédits de plus en plus importants à la recherche. Ainsi, l'Allemagne y consacre 2,8 p. 100 de son P.I.B., le Japon et les Etats-Unis 2,9 p. 100, tandis que la France, comme le rappelait M. Valade tout à l'heure, n'y consacrerait, si les crédits sont maintenus, que 2,44 p. 100 en 1992.

Ces chiffres ne parlent peut-être pas suffisamment d'eux-mêmes pour bien montrer toute l'importance du défi que nous devons relever. Aussi, permettez-moi d'en citer quelques autres, que nous retiendrons mieux.

En 1989, derniers chiffres connus, les Etats-Unis consacraient à leurs dépenses intérieures de recherche et de développement près de 1 100 milliards de francs, soit presque l'équivalent du budget global de la France ! Cette même année, le Japon y consacrait 400 milliards de francs, l'Allemagne environ 200 milliards de francs et la France 143,6 milliards de francs.

Cela équivaut à une dépense par habitant de 4 345 francs aux Etats-Unis, de 3 113 francs au Japon, de 3 221 francs en Allemagne et de 2 256 francs en France.

Aussi, pour conclure sur cette question déterminante de la priorité qui doit être accordée en France à la recherche, permettez-moi de vous citer une phrase du rapport annuel du Conseil supérieur de la recherche et de la technologie, que vous connaissez bien, monsieur le ministre : « Si le budget initial permettait à la France de conserver un espoir de rejoindre les meilleurs et de rester dans le peloton de tête des grands pays industriels, conformément à l'engagement pris par le Président de la République, l'annulation globale compromet sérieusement les chances de conserver cette ambition, à moins que le budget pour 1992 et les budgets suivants ne remettent la France dans une situation comparable à celle de nos principaux concurrents et partenaires. »

Je ne reviendrai pas longuement sur la recherche publique, monsieur le ministre, car mes collègues rapporteurs MM. Jacques Valade et Pierre Laffitte en ont parlé avec talent et compétence. Je m'attarderai plus particulièrement sur d'autres problèmes.

Permettez-moi, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, de m'associer à l'inquiétude de M. Jacques Valade au sujet de la situation du C.E.A. Non seulement les autorisations de programme baissent de 16,6 p. 100 et les crédits de paiement de 17,5 p. 100, mais nous venons d'apprendre que cet organisme aurait un déficit de trésorerie de l'ordre de 3,7 milliards de francs.

Comme le disait M. Valade, cette situation particulièrement préoccupante serait due à une interruption, depuis le mois de juillet dernier, du versement mensuel au C.E.A. des dotations que l'Etat s'était engagé à verser. Cet organisme en est donc réduit à avoir recours à des financements à court terme auprès des banques pour un montant de 2,2 milliards de francs.

Monsieur le ministre, j'espère que vous pourrez apaiser nos craintes, car, à une époque où il va nous falloir relever de nouveaux défis dans le domaine de l'énergie nucléaire pour apporter de nouvelles espérances à l'humanité, il serait, je crois, très dommageable pour l'avenir de la France que notre pays perde l'avance qu'il a su acquérir depuis plusieurs décennies dans ce domaine fondamental.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. René Trégouët, rapporteur pour avis. Je voudrais maintenant vous parler de la recherche aux niveaux européen et national, ainsi que de l'aménagement du territoire.

Au niveau européen, la France assurera la présidence d'EUREKA pendant un an à partir du mois de mai 1992. Lorsque vous accéderez à la présidence, monsieur le ministre, il serait bien que vous lanciez un audit permettant de faire le point sur EUREKA, qui a été lancé en France en 1985.

Les cinq cent vingt projets qui ont déjà été labellisés dans le cadre de cet accord européen devraient, certes, permettre à deux mille sept cents entreprises et instituts de recherche de travailler ensemble et de mieux se connaître. Toutefois, une certaine inquiétude commence à se faire jour, car les deux programmes leaders, Jessi dans le secteur des semi-conducteurs, et TVHD pour la télévision haute définition, semblent moins porteurs d'avenir.

En effet, en raison du retrait presque total de Philips et de l'arrivée d'I.B.M. dans le programme Jessi, les objectifs d'origine ne semblent plus être respectés.

Quant au pari fait pour le transport de l'image haute définition sous forme analogique, il semble sur le point d'être mis à mal par des solutions américaines et japonaises de transport de l'image sous forme numérique. Si les normes D 2 MAC représentent, certes, un ensemble séduisant, il ne faudrait pas que nous nous retrouvions, demain, dans un monde télévisuel D 2 MAC-PAL plus, comme nous nous trouvons aujourd'hui dans un monde Secam-PAL.

Nous avons une industrie de pointe en matière tant de numérisation de la prise de l'image que de réception de cette image. Il serait quand même dommage d'en rater le transport sous forme numérique parce que nos satellites ne seraient pas adaptés à ces techniques ou, plus encore, parce que nous nous laisserions entraîner dans un programme européen alors que certains de nos partenaires concurrents joueraient déjà un autre jeu.

Quand on sait que les programmes Jessi et TVHD nécessitent près de 70 p. 100 des crédits consacrés à EUREKA, il serait bien, me semble-t-il, de faire le point sur les résultats réels d'EUREKA, dont vous allez assurer la présidence dans quelques mois, monsieur le ministre.

J'en viens à la recherche en France et à l'aménagement du territoire.

Comme M. Laffitte l'a fait excellemment remarquer voilà quelques instants, la région d'Ile-de-France représente en nombre de chercheurs comme en dépenses intérieures, 60 p. 100 de l'activité nationale de recherche. Cela ne peut pas continuer, vous en êtes conscient comme nous, monsieur le ministre. Mois après mois, la réussite de l'aménagement du territoire devient une nécessité de plus en plus vitale pour l'avenir de la France. Mais nous sommes encore trop peu nombreux à en être conscients. Pour y parvenir, il faut que nos capacités intellectuelles, nos capacités de décision et de recherche essaient sur le territoire. Les autoroutes de télécommunications que sont les réseaux numériques et qui s'installent actuellement partout sur le territoire, les grands progrès réalisés dans le transport de l'image, du son et des données rendent cet essaimage de moins en moins utopique.

Une extension des activités de recherche permettrait aussi une irrigation plus complète du tissu économique et accélérerait fortement, j'en suis sûr, la modernisation de nos entreprises. Vous avez commencé à agir dans ce sens, monsieur le ministre, avec la rédaction des livres blancs régionaux cette année. Toutefois, permettez-moi de vous le dire, il faudrait dès maintenant aller plus loin.

Vous pourriez par exemple - pourquoi pas ? - tenter à titre expérimental quelques opérations de délocalisation de petites équipes de recherche ou de chercheurs individuels, dont le travail s'appuierait sur le télétravail, comme cela se fait actuellement aux Etats-Unis.

S'agissant de la recherche industrielle, le budget pour 1992, même s'il n'est pas profondément modifié ces prochains mois, y apporte malgré tout un soutien indéniable. Les crédits du Fonds de la recherche et de la technologie augmentent de 5,25 p. 100 en autorisation de programme et de 8,52 p. 100 en crédits de paiement. Mieux encore, les moyens de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, l'Anvar, qui progressent de 21 p. 100, atteignent 1,14 milliard de francs ; cela devrait permettre à deux mille cinq cents petites et moyennes entreprises de développer des programmes de recherche en 1992.

Il faut encore citer la procédure de « sauts technologiques », les appels à propositions, les A.A.P., et les appels d'offres, l'aide à l'embauche de jeunes chercheurs, les conventions avec les sociétés de recherche, les procédures Puce, Logic et Puma.

Si ce budget pour 1992 est respecté, plus de cinq mille petites et moyennes entreprises seront soutenues dans leurs efforts de recherche et développement pour un montant de 2,3 milliards de francs. Nous le notons avec satisfaction.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de m'arrêter quelques instants sur le crédit d'impôt recherche.

En 1990, plus de sept mille entreprises, pour la plupart des petites et moyennes entreprises, ont bénéficié de ce crédit, pour un total de 2,65 milliards de francs. En 1991, ce montant atteindra 4,5 milliards de francs. En 1992, huit mille huit cents entreprises devraient en bénéficier pour un total de 4,5 milliards de francs.

Le succès de ce crédit d'impôt recherche montre tout l'intérêt que les chefs d'entreprise portent à cette forme positive de subvention qu'il représente.

En cet instant, monsieur le ministre, permettez-moi toutefois de vous faire part de l'inquiétude que nous ressentons actuellement devant cette procédure de crédit d'impôt.

Voilà quelques jours, M. le ministre délégué au budget était à votre place dans cet hémicycle. Lors de l'examen des articles de la première partie du projet de loi de finances, il nous a dit très clairement que les chefs d'entreprise avaient intérêt à demander un accord préalable de l'administration avant d'employer ce crédit. Je vous communiquerai sa déclaration si vous le souhaitez ; elle figure au *Journal officiel*. Je tenais à vous en informer car, vraiment, monsieur le ministre, il faut très rapidement dissiper ce malentendu.

Par définition, c'est ce qui fait sa dynamique, ce crédit repose totalement sur la volonté du chef d'entreprise de décider des programmes de recherche dans son entreprise. Si nous devions en revenir à un système d'autorisation préalable de l'administration, une telle dynamique serait brisée et il s'ensuivrait un véritable gâchis pour la recherche dans les petites et moyennes entreprises françaises.

Nous prenons d'autant plus au sérieux les affirmations de M. le ministre délégué au budget que ce sont plus de 700 sociétés de service informatique qui sont actuellement concernées par des procédures de contentieux relatives à ce crédit. Nous vous serions donc reconnaissants, pour les prochaines années et grâce aux éléments qui vous seront fournis par le ministère de l'économie et des finances, de nous dresser un bilan annuel de ce crédit d'impôt recherche, qui devrait prendre en compte les sommes réellement octroyées aux entreprises par ce biais. Encore faudrait-il déduire de ces sommes les montants récupérés chaque année par le Trésor au titre du crédit d'impôt recherche à la suite de contrôles fiscaux.

Soyons clairs, monsieur le ministre : en matière de crédit d'impôt recherche, une déviation de l'idée d'origine pourrait avoir, à court terme, des conséquences graves.

Je voudrais maintenant aborder le problème de la mobilité de nos chercheurs, des organismes publics vers les entreprises privées.

En 1990, sur les 17 900 chercheurs que compte le C.N.R.S., vingt seulement sont partis vers les entreprises privées. Je le dis depuis plusieurs années, ce manque de mobilité pénalise le développement de produits innovants à haute valeur ajoutée dans nos entreprises françaises.

Il faudrait ajouter aux incitations actuelles quelques expériences très pragmatiques car, dans notre pays, le chercheur qui travaille depuis plusieurs années dans un organisme public de recherche n'est pas suffisamment entouré et aidé pour être incité à créer sa propre entreprise.

Pourquoi, dès 1992, ne pas tenter une expérience, en labellisant, selon des critères définis par votre ministère, des pépinières d'entreprises innovantes ? Elles pourraient accueillir, pendant deux ou trois ans, des chercheurs venant d'organismes publics, les aider à développer leurs futurs produits, à préparer leur *business plan*, et instaurer ainsi cette fameuse cohérence entre les hommes, les produits et les financements, avant de créer leur propre entreprise.

De telles expériences, j'en suis convaincu, ne coûteraient pas cher et auraient l'immense avantage de privilégier la création d'entreprises très innovantes à l'aide de chercheurs venant du secteur public.

Comme j'ai eu le plaisir de vous le dire récemment à Lyon, monsieur le ministre, il nous faut tout mettre en œuvre dans notre pays pour rendre cohérent le chaînage des financements des entreprises innovantes. Si celles qui ont déjà fait leurs preuves arrivent à renforcer leurs fonds propres avec le capital développement, celles qui viennent de naître, en revanche, éprouvent, compte tenu de la conjoncture défavorable, beaucoup de difficultés à trouver du *seed capital*, et le *venture capital* devient de plus en plus rare.

Si nous comparons le parcours d'une entreprise innovante à un marathon, il ne sert à rien de demander à cette entreprise de parcourir quarante-deux kilomètres si nous ne lui offrons pas la possibilité de parcourir les cinq cents premiers mètres ! Or, dans la conjoncture actuelle, ces jeunes entreprises innovantes sont particulièrement fragiles. Il suffit parfois qu'une petite ligne de trésorerie soit supprimée pour qu'une entreprise innovante disparaisse.

Nous devons, par conséquent, mettre en place des procédures susceptibles de protéger ces jeunes entreprises innovantes d'une conjoncture défavorable, car ce sont celles qui créeront le plus d'emplois qualifiés d'ici à la fin de ce siècle.

Votre décision de transformer en *venture capital* une partie des avances remboursables octroyées par l'Anvar va dans le bon sens, mais elle est insuffisante. Mon collègue M. Laffitte l'a fort bien dit. Il faudrait, comme aux Etats-Unis, développer l'épargne de proximité et permettre à une personne plaçant de l'argent dans une jeune entreprise innovante de déduire la même somme de ses impôts personnels en cas d'échec. Des mesures fiscales de cette nature ont déjà été prises dans notre pays pour le patrimoine ou le cinéma. Pourquoi ne pas les étendre aux jeunes entreprises innovantes, tant porteuses d'avenir ?

Nous sommes convaincus - je conclurai mon intervention sur ce point - de la nécessité d'adapter la fiscalité de notre pays à l'accélération du développement des technologies.

Je ne reviendrai pas sur l'article 76 du projet de loi de finances. Son maintien ne ferait qu'aggraver la position internationale de la France en matière de dépôt de brevets, mais nous aurons l'occasion d'y revenir dans quelques jours avec M. le ministre délégué chargé du budget.

Je souhaiterais toutefois, monsieur le ministre, que vous attiriez son attention sur l'importance d'un tel article, qui est fort pernicieux en matière de dépôt de brevets.

Un autre aspect de la fiscalité me tient à cœur, celui de la réforme des régimes d'amortissement des investissements innovants.

Les entreprises ne peuvent plus amortir en trois ou cinq ans, comme elles le font actuellement, les investissements de matériels innovants qui deviennent obsolètes en douze ou vingt-quatre mois ; j'en veux pour preuve le rythme de renouvellement de certains produits innovants dans les domaines de la micro-informatique, de la Hifi, de la photographie ou encore de l'enregistrement magnétique du traitement numérique. Il faut très vite tout entreprendre pour que les entreprises qui emploient ces technologies de pointe puissent se développer dans notre pays.

Tel est le souhait que je formulerai en conclusion, car j'ai la conviction que de notre effort en faveur de la recherche et des entreprises innovantes dépend la place que, demain, la France occupera dans le monde.

Si, grâce à votre volonté et à votre ténacité, le budget de la recherche prend encore plus de poids, alors, monsieur le ministre, nous serons à vos côtés.

En revanche, si, oubliant les engagements solennels qui ont été pris devant les Français, le Gouvernement en venait, pour des raisons conjoncturelles, à réduire le soutien qu'apporte la nation à l'effort de recherche, qui porte en lui tous nos

espoirs pour la France, non seulement notre assemblée, mais aussi l'ensemble des Français jugeraient très sévèrement ceux qui hypothéqueraient ainsi gravement l'avenir de notre pays.

Dans l'attente de votre réponse à cette question fondamentale, monsieur le ministre, la commission des affaires économiques et du Plan a décidé de s'en remettre à la sagesse de notre assemblée. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.*)

(**M. Alain Poher remplace M. Pierre-Christian Taittinger au fauteuil de la présidence.**)

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires culturelles.

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Monsieur le ministre, vous ne serez pas surpris si je vous dis que mon inclination est la même que celle de mon ami Pierre Laffitte, éminent rapporteur de la commission des affaires culturelles.

Le motif de ce préjugé favorable, vous le connaissez ; il figure d'ailleurs à la page 139 du rapport écrit de mon excellent ami Jacques Valade : « Presque tous les Français déclarent avoir déjà entendu parler de la fusée Ariane... Neuf Français sur dix savent qu'Ariane est une fusée ou un lanceur... Concernant les vols habités, les opinions des Français sont souvent les mêmes que pour l'ensemble du programme spatial. »

Or ce programme spatial, je n'apprends rien à personne, n'est ce qu'il est que grâce à Hubert Curien et à son équipe.

M. Claude Estier. Très bien !

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Cependant, je ressens aujourd'hui, je l'avoue, une triple inquiétude, dont je veux vous faire part, monsieur le ministre, avant que vous répondiez aux rapporteurs et aux orateurs.

La première inquiétude porte sur le problème qui vient d'être brillamment évoqué par M. Trégouët, à savoir le crédit d'impôt recherche.

Je préside au Sénat, vous le savez peut-être, le groupe de défense d'une industrie gravement menacée, qui lutte pour sa survie, l'industrie textile. L'extension du crédit d'impôt recherche aux frais de collection, mesure fondamentale pour l'industrie textile, a fait l'objet d'une promesse de la part du Gouvernement. Or, comme l'a rappelé M. Trégouët, cette promesse a été, en pratique, remise en cause par M. Charasse, ministre délégué au budget, lors de la discussion de la première partie du projet de loi de finances.

Cependant, le lendemain du jour où M. Charasse se trouvait au Sénat, M. Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur, s'est prononcé dans les termes les plus précis - cela figure au *Journal officiel* - en faveur d'un amendement qui a d'ailleurs été adopté, je crois, à l'unanimité du Sénat, excluant explicitement la procédure de l'agrément préalable, dont a fort bien parlé M. Trégouët. Cette procédure, en effet, viderait pratiquement de tout son contenu la mesure d'extension du crédit d'impôt recherche.

Ma première question est donc, la suivante : devons-nous considérer comme engageant définitivement le Gouvernement la promesse que nous a faite le dernier ministre qui a eu l'occasion d'en parler devant nous, c'est-à-dire M. Strauss-Kahn ?

Ma deuxième question portera sur le Commissariat à l'énergie atomique. J'ai eu le privilège, vous le savez, d'être nommé ministre de la recherche scientifique - ce à quoi mes études littéraires ne me donnaient aucun droit - par le général de Gaulle. Je me suis acquitté du mieux que j'ai pu de cette tâche, grâce à la protection vigilante du premier président de la V^e République, pour lequel, vous le savez, la recherche était vraiment une priorité absolue et une priorité maintenue.

Je me demande si le montant des crédits alloués au C.E.A. ne risque pas de remettre en cause l'avance que nous avons prise, que nous avons longtemps gardée et que nous gardons peut-être encore - vous nous fixerez peut-être sur ce point - pour ce qui concerne le problème scientifique peut-être le plus important de la fin du siècle, la recherche sur l'énergie de fusion.

J'en arrive à ma troisième et dernière question.

Sur votre budget, monsieur le ministre, pese une hypothèque qui, il faut bien le dire, alourdit tous nos débats et leur confère un caractère artificiel ou partiellement artificiel. Cette hypothèque est définie par un néologisme qui est aussi un euphémisme : la « régulation ». Nous votons un budget, nous ne savons pas ce que ce budget deviendra.

M. Marc Lauriol. Exactement !

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Je lis, toujours dans l'excellent rapport de M. Valade : « Tout se passe comme si le Gouvernement, une fois l'annonce faite des progressions de crédits, s'empressait de reprendre d'une main ce qu'il donnait de l'autre. » Le plus grave, à mes yeux comme à ceux du rapporteur spécial, c'est que les analyses du Conseil supérieur de la recherche et de la technologie confirment pleinement ce qu'il faut bien appeler notre angoisse.

En effet, le rapport le souligne ; l'ensemble des « régulations », ou plutôt - tranchons le débat - des annulations affectant le budget de la recherche et du développement ont porté tout simplement sur un milliard de francs, c'est-à-dire sur 2 p. 100 de ce budget.

Nous sommes obligés, avant d'émettre un vote, monsieur le ministre, de vous poser cette question : savez-vous si, en 1992, année où il n'y aura pas, nous en sommes certains, de guerre du Golfe, on vous imposera ou non de nouvelles annulations ? Au cas où l'on vous les imposerait, savez-vous dès maintenant sur quelles parties de votre budget elles risqueraient de porter ?

Je vous pose cette question en ami, vous le savez, car, si je suis tenté de voter votre budget tel qu'il est, en dépit des réserves que j'ai énoncées, je me sens incapable d'entériner par avance votre budget tel qu'il deviendra, et dont vous êtes peut-être vous-même, à l'heure présente, hors d'état de deviner la teneur.

D'ailleurs, en vous posant cette question, je ne suis pas sûr de ne pas vous rendre service, monsieur le ministre. Pour moi, c'était une raison supplémentaire de vous la poser. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur les travées communistes.*)

M. Emmanuel Hamel. Quelle finesse !

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République : 27 minutes ;

Groupe de l'union centriste : 20 minutes ;

Groupe socialiste : 19 minutes ;

Groupe communiste : 5 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : 5 minutes.

La parole est à M. Millaud.

M. Daniel Millaud. Je voudrais retenir un moment l'attention de notre Haute Assemblée et la vôtre, monsieur le ministre, sur l'intérêt qu'il y aurait à déconcentrer davantage la recherche.

Quand on examine, par exemple, la répartition par région - et non par mètre carré - des crédits du budget civil de la recherche et du développement, on constate que c'est malheureusement en métropole que se situe la plus grande concentration des crédits

C'est ainsi que, sur un peu plus de 2 milliards de francs de crédits prévus pour les contrats de plan Etat-région pour 1989-1993, un peu moins de 68 millions de francs sont affectés aux départements et territoires d'outre-mer, soit 3,35 p. 100.

Pour votre information, mes chers collègues, j'indiquerai que mon territoire doit, sur cette somme, bénéficier de 4,4 millions de francs, alors que 10,74 millions de francs sont destinés à la Nouvelle-Calédonie.

Certes, d'autres budgets, interviennent dans la recherche outre-mer, mais je veux que l'on sache que, en Polynésie française, il y a des établissements de qualité ; vous les connaissez, monsieur le ministre. C'est pourquoi je vous demande d'intervenir directement en faveur de deux d'entre eux.

Il s'agit, d'une part, de l'institut de recherches médicales Louis Malardé. Représentant de l'Institut Pasteur, correspondant de l'O.M.S., l'organisation mondiale de la santé, et de plusieurs centres universitaires étrangers. Cet organisme territorial est internationalement connu pour le succès de ses recherches dans les domaines de la lèpre, de la filariose, de la dengue, de la ciguatera, et j'en oublie certainement.

Cet institut doit recruter deux chercheurs médecins, moderniser l'équipement de son laboratoire de biochimie et poursuivre, bien entendu, un certain nombre d'études, sur le nono en particulier.

D'autre part, le laboratoire d'écologie marine de l'université française du Pacifique désire concentrer son effort de recherche sur le thème de l'environnement lagonaire, essentiel pour le développement du territoire.

Se pose, en effet, depuis plusieurs années, un problème de marées d'algues, on ne peut encore préciser s'il s'agit d'une cause ou d'une conséquence de la dégradation du milieu récifal polynésien. Ce phénomène s'intègre-t-il dans la catastrophe naturelle qui se manifeste par le blanchiment du corail et que l'on observe dans l'ensemble des mers tropicales ? Il semble bien que ce soit le cas.

Il faut savoir que les phases de rémission que peut présenter ce processus de mortalité corallienne ne sont que temporaires, à moins, bien sûr, de prévenir ou de maîtriser le phénomène.

Il faut également savoir, mes chers collègues, que la disparition du corail, c'est, à terme, la disparition des atolls, de ressources alimentaires essentielles dans le monde insulaire.

Monsieur le ministre, je vous demande d'user de votre autorité et, éventuellement, de vos crédits pour que les études prévues par les deux organismes que j'ai cités puissent être menées à bien.

En tout état de cause, je suis autorisé à vous dire que le groupe de l'union centriste votera votre budget. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Durand-Chastel.

M. Hubert Durand-Chastel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis près de deux siècles, la croissance démographique française s'étant très sensiblement ralentie, c'est par la qualité que notre pays peut s'efforcer de maintenir son rang.

Notre excellent système d'enseignement, assez élitiste, particulièrement les grandes écoles ainsi que les grands instituts de recherche et les laboratoires universitaires, a contribué et contribue encore à la qualité de certains secteurs de pointe en France. Mais l'acuité de la compétition internationale nécessite un effort de recherche de plus en plus important.

Le budget du ministère de la recherche et de la technologie doit donc être un budget privilégié. Ne pas le soutenir serait sacrifier l'avenir. Or le rôle de l'Etat est bien de préparer le long terme. C'est la tendance qui est observée, et je vous en félicite, monsieur le ministre, compte tenu de la conjoncture actuelle d'austérité.

Après les rapports très complets de nos collègues MM. Jacques Valade, Pierre Laffitte et René Trégouët, je m'en tiendrai à quelques considérations ponctuelles.

Si le budget de la recherche et de la technologie est une priorité pour 1992, il ne faudrait pas pour autant faire du triomphalisme, car il ne progresse, en réalité, en francs constants, que de 1,75 p. 100 et il représentera 2,44 p. 100 seulement du produit intérieur brut en 1992, contre 2,41 p. 100 en 1991. Cette progression infime ne permet même pas d'atteindre le pourcentage de 2,5 p. 100 fixé comme objectif par le Gouvernement en 1982, et encore moins celui de 3 p. 100 prévu par la loi de programmation de 1985.

A notre époque dominée par la révolution scientifique et technologique, l'effort global français reste donc insuffisant.

Il est surtout insuffisant dans le domaine industriel, où nos entreprises restent frileuses. Or ce sont les entreprises elles-mêmes qui, connaissant leurs propres besoins, doivent définir leurs orientations de recherche et surtout de développement.

Pour les y aider, vous avez créé, monsieur le ministre, des aides multiples : le crédit d'impôt recherche, les conventions industrielles de formation par la recherche, les Cifre, les conventions de recherche pour les techniciens supérieurs, les Cortechs, les centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie.

L'action de l'Anvar est aussi très efficace en matière de soutien aux P.M.I. et aux P.M.E., qui ne disposent souvent ni des structures, ni des moyens nécessaires pour innover.

Les « journées portes ouvertes » et les campagnes d'information par envoi de courrier sont également excellentes pour faire prendre conscience à nos industriels de l'importance de la recherche et du développement.

Ceux-ci ne doivent pas se contenter, en ce qui concerne la recherche, de recueillir les aides publiques : ils se doivent de se comporter en véritables chefs d'entreprise, d'être des innovateurs et les animateurs de leurs équipes, d'orienter ces dernières vers les meilleures performances.

Le retard industriel est particulièrement patent dans le secteur de l'automobile, en matière d'investissement technologique et de qualification professionnelle, par rapport à l'industrie japonaise. Ce retard ne pourra être comblé qu'au prix d'un effort de recherche accru dans l'industrie et d'une meilleure formation.

Rien ne doit être négligé pour faire progresser les états d'esprit et donner envie aux hommes et aux femmes d'innover dans leur propre métier. C'est une question de mentalité ; l'esprit de curiosité, le goût de la recherche doivent d'ailleurs être inculqués aux élèves dès le lycée.

Les mentalités en ce domaine évolueront d'autant plus vite que nos entreprises auront la préoccupation de l'exportation, les confrontant à la concurrence étrangère. Pour cela, les pouvoirs publics se doivent de stimuler l'ambition des Français sur l'international, en multipliant les visites, les voyages, les formations à l'étranger à des fins technologiques.

Monsieur le ministre, il est un domaine où la France est particulièrement bien placée par son climat et par son sol, celui de l'agriculture. Nos agriculteurs ont du reste fait si bien que nous vivons une ère de surplus et de restrictions des surfaces cultivées.

M. Marc Lauriol. Eh oui !

M. Hubert Durand-Chastel. Au moment où les professions agricoles sont en crise, et malgré un secteur agroalimentaire très florissant et bénéficiaire dans la balance commerciale, des efforts de recherche devraient être entrepris, particulièrement dans le domaine des plantes industrielles.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Hubert Durand-Chastel. Certains pays tropicaux, comme le Brésil, pauvres en ressources pétrolières, se sont déjà orientés vers l'éthanol, sous-produit de la culture de la canne à sucre. Mais, en Europe, la C.E.E. a rejeté ce produit en raison de son coût prohibitif. Des développements d'autres carburants verts sont à rechercher, avec les huiles végétales, le diester, par exemple, comme en Suisse.

Nos pouvoirs publics comme les instances bruxelloises soutiennent de tels projets visant à ouvrir de nouveaux débouchés pour nos agriculteurs qui en ont tant besoin, de telle sorte que les fonds publics soient utilisés à l'innovation et à la création de nouveaux produits plutôt que pour subventionner la non-production.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Hubert Durand-Chastel. Le Sénat a d'ailleurs adopté, lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 1992, deux dispositions destinées à favoriser l'utilisation des biocarburants sous forme d'esters d'huiles et d'alcools éthyliques. C'est le cas aussi du projet Bio-avenir de Rhône Poulenc. Cette formule agricole est d'autant plus intéressante qu'elle est neutre du point de vue de la pollution atmosphérique puisque les cultures absorbent précisément le gaz carbonique qui est rejeté durant la combustion des hydrocarbures.

Toujours dans le domaine de la recherche agricole, notre pays possède aussi un laboratoire tropical unique, particulièrement intéressant avec l'outre-mer, pour réaliser une stratégie internationale. Comme l'une des actions importantes de la France a toujours été de soutenir les systèmes nationaux de recherche des pays en voie de développement à travers de nombreux organismes publics, comme l'O.R.S.T.O.M. et le Cirad, notre pays possède, dans ce domaine, une fonction de tout premier plan.

Je terminerai en insistant sur l'intérêt de la délocalisation de la recherche qui, actuellement, est concentrée à plus de 50 p. 100 en Ile-de-France. Le programme courageux de

décentralisation qui vient d'être mis en œuvre par le Gouvernement doit être appuyé particulièrement dans ce domaine, en transférant en province certains laboratoires et centres de recherche.

En conclusion, monsieur le ministre, votre projet de budget est incontestablement un des meilleurs de ceux que nous avons à examiner pour 1992. Mais il ne nous paraît pas encore suffisant pour permettre à notre pays de relever le défi considérable que représente la recherche et la technologie aujourd'hui. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Lanier.

M. Lucien Lanier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, s'il est un projet de budget que le groupe du R.P.R. souhaiterait de grand cœur pouvoir voter, c'est bien celui de la recherche et de la technologie.

Il souhaiterait le faire, d'abord, par fidélité à la continuité d'une politique de la recherche à laquelle le général de Gaulle avait su, de manière décisive, donner impulsion et enthousiasme. (*Très bien ! sur les travées du R.P.R.*)

Il souhaiterait le faire aussi, monsieur le ministre, pour votre personne et pour votre mission et, en ce qui me concerne, si vous le permettez, par une amitié sincère née au service de la recherche scientifique.

Ce ne sont donc ni votre personne ni votre action qui sont directement visées par le refus qu'oppose le groupe du R.P.R. au projet de budget de la recherche et de la technologie tel qu'il est aujourd'hui présenté.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Lucien Lanier. Vous faites ce que vous pouvez, avec ce que vous avez, et nous en sommes parfaitement conscients.

C'est bien davantage la logique de notre réflexion sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1992 qui nous amène à constater que le budget de la recherche et de la technologie n'y est pas considéré comme il devrait l'être et qu'il n'est pas traité comme il aurait été souhaitable qu'il le fût.

Au moment même où s'engagent des choix déterminants à l'échelon européen, la prétendue priorité donnée au budget de la recherche apparaît, à l'étude, plus factice que réelle, et l'avance que la France avait acquise dans certains domaines risque de se trouver compromise.

Monsieur le ministre, il est un aphorisme auquel je vous ai souvent entendu souscrire : en matière de recherche, tout arrêt dans la progression constitue une régression. C'est là une évidence inhérente à toute politique de recherche, qui supporte mal les coups d'arrêt brutaux et les reprises lentes, pénibles et incertaines.

Nous avons lu et écouté avec une grande attention les excellentes réflexions de nos trois rapporteurs et celles de M. Maurice Schumann, ancien ministre de la recherche scientifique. Leurs compétences en la matière ont permis, par une réflexion en profondeur, d'énoncer des critiques mesurées certes, mais justifiées.

Comme eux, nous considérons qu'il serait erroné de porter une appréciation flatteuse - M. Trégouët l'a précisé dans son rapport - sur l'état actuel de la recherche française au vu de la présentation trop euphorisante qu'on nous en offre.

Certes, plusieurs éléments positifs doivent être remarqués - il serait injuste de ne pas le faire - dans le projet de budget qui nous est soumis. D'ailleurs, le Gouvernement ne manque pas de les mettre en valeur. Mais si le pessimisme le plus prononcé apparaît exagéré, l'optimisme, comme l'indique l'un des rapporteurs, est loin d'être de mise.

En effet, M. Valade ne manque pas de dénoncer ce qu'il appelle « une présentation budgétaire en trompe-l'œil. »

Nous ne pouvons, monsieur le ministre, souscrire à une progression budgétaire de 7,08 p. 100 en dépenses ordinaires et en autorisations de programme, alors que vous prenez pour base de comparaison le budget de 1991 diminué des coupes claires des arrêtés d'annulation, ou de régulation, si vous préférez, de crédits de mars dernier.

Parlons donc de ces annulations de crédits qui ont amputé de plus de 2 p. 100 votre budget cette année. Elles nous rendent singulièrement prudents pour l'avenir. En effet, comme

M. Schumann le précisait voilà quelques instants, qui peut aujourd'hui garantir que les mêmes faits ne se reproduiront pas en 1992 ? Cela anéantirait définitivement votre actuel projet dont la progression, examinée en francs constants et à structures inchangées, est en réalité de 1,57 p. 100 en dépenses ordinaires et en autorisations de programme.

Est-ce vraiment là, comme le Gouvernement l'affirme, une priorité réelle pour la recherche dans l'ensemble du projet de loi de finances pour 1992 ?

D'ores et déjà les moyens affectés à la recherche ne permettront pas, disons-le clairement, d'atteindre l'objectif de progression fixé par le X^e plan à 3 p. 100 du produit intérieur brut.

Monsieur le ministre, vous nous rappelez volontiers les conclusions de l'observatoire des sciences et des techniques, qui montrent que le nombre d'articles publiés par les chercheurs français est en augmentation, ce que nous reconnaissons. A-t-on vraiment vérifié si la recherche française n'est pas comme un navire qui court encore sur son erre, mais dont le moteur, désormais au ralenti, arrêtera bientôt le mouvement et, en tout cas, le dynamisme.

M. Marc Lauriol. Belle image !

M. Lucien Lanier. Vous ne pouvez contester, en effet, que l'évolution respective, tant des crédits de paiement que des autorisations de programme, démontre une dégradation relative en francs courants, évolution qui ne manque pas d'être fort inquiétante puisqu'elle paraît se confirmer en 1992.

Enfin, sans vouloir répéter ce qui a déjà été excellemment dit par MM. les rapporteurs et par M. le président de la commission des affaires culturelles, nous ne pouvons, monsieur le ministre, passer sous silence les incertitudes qui pèsent sur l'avenir du Commissariat à l'énergie atomique.

Créé en 1945 par le général de Gaulle pour conduire les recherches nucléaires, ce grand organisme a réussi au-delà des espérances de ses fondateurs. Rappelons simplement qu'il a permis à la France de bâtir sa dissuasion nucléaire et d'accroître son indépendance énergétique, et que la diffusion de sa technologie a été prépondérante sur le tissu industriel français. Soulignons, enfin, que le C.E.A., organisme de recherche, a su générer un groupe industriel bénéficiaire, mais qui risque aujourd'hui d'éclater, sous réserve des conclusions qu'offrira la mission Hirel.

Or, actuellement, que constate-t-on ?

Une politique de réduction des effectifs a été engagée depuis 1988 et elle est poursuivie avec constance, à raison d'une arrivée pour deux départs.

Parallèlement, le budget civil du C.E.A. a été réduit de 25 p. 100 en francs constants sur cinq ans. Or, dans le même temps, on lui demande d'accroître ses missions de diffusion technologique et de poursuivre ses recherches en matière de séparation ou d'incinération des déchets de haute activité.

Enfin, depuis août dernier, l'Etat a cessé de verser au C.E.A. les mensualités de sa subvention civile et militaire. Il s'agit d'une somme de 3 milliards de francs. Pour compenser - politique de gribouille - le C.E.A. a dû emprunter 2,5 milliards de francs sur le marché bancaire, et il se verra peut-être contraint d'aller jusqu'à 3 milliards de francs.

Vous me direz peut-être que cette situation procède d'un plan de restructuration et de diversification des activités du C.E.A. décidé par le Gouvernement en 1989.

Appliqué avec une telle dureté, dans un contexte en pleine évolution, un tel plan ne menace-t-il pas l'avenir même de la recherche nucléaire française ? Or des sondages dignes de foi révèlent - car il faut faire litière de certaines fausses informations - que 82 p. 100 des personnes interrogées estiment que l'énergie nucléaire jouera dans le futur un rôle assez ou très important.

Il est donc vrai que le C.E.A. reste au cœur d'enjeux de première importance : le renouvellement du parc des réacteurs nucléaires à partir de 2010 ; l'enrichissement de l'uranium pour lequel le pilote industriel Silva, qui devait être construit en 1995 à Pierrelatte, est repoussé à 1997 ; la fusion où nous sommes présentement leader reconnu ; la micro-électronique vitale en matière d'indépendance ; le domaine spatial ; pour lequel les études du C.E.A. restent indispensables ; la protection de l'environnement ; la formation des chercheurs.

Oui, le C.E.A. reste moteur d'enjeux de première importance dans le même temps où le Japon vise à conquérir le marché mondial du nucléaire.

Ne croyez pas, monsieur le ministre, que nous tombions dans la démagogie facile qui consiste à dire qu'il faut à votre budget davantage de crédits, donc « plus de sous ».

On nous répondrait que votre budget, au même titre que les autres, doit participer à l'effort général d'économie de la nation ; dont acte !

Ce que nous souhaiterions, c'est une meilleure répartition des choix et donc des crédits dans l'économie générale de la nation et, par conséquent, dans le projet de loi de finances pour 1992. Nous restons dans notre logique.

Votre département ministériel, monsieur le ministre, n'est pas, je le répète, traité comme il devrait l'être. La priorité qu'on lui donne n'est qu'une priorité de façade sans rapport avec les enjeux de l'avenir. En effet, la recherche scientifique et technique est et restera source de grandeur et d'indépendance pour les nations modernes. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R.)*

Notre participation au sein de l'Europe est également en cause en ce domaine.

Nous répéterons avec vous-même, qui êtes un chercheur, que tout ralentissement de la continuité de l'effort de recherche marque toujours une régression difficilement rattrapable.

En vous astreignant à un budget presque de routine - je retire le mot s'il est trop dur - disons de maintenance, on tue l'enthousiasme, l'ardeur et le dynamisme qui inspirent la recherche et que le général de Gaulle avait voulu et su lui insuffler.

Telle est la raison pour laquelle le groupe du R.P.R., à son grand regret, ne peut être favorable au projet de budget qui nous est présenté. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à Mme Bidard-Reydet.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, quelle gageure que de commenter le budget de la recherche en cinq minutes !

Il y a dix ans, étaient organisées des assises régionales pour préparer le colloque national de la recherche et de la technologie de janvier 1982.

De nombreuses communications étaient présentées par des organismes de recherche, des universités, des entreprises, des organisations syndicales et professionnelles. D'autres étaient rédigées par des milliers d'ingénieurs, techniciens, ouvriers, industriels, élus, responsables économiques, sociaux et culturels.

L'ensemble de la communauté scientifique et des forces vives de la nation s'exprimaient alors sur les grandes orientations de la politique scientifique, définissant les objectifs et le montant des sommes à y consacrer.

Les choses ont bien changé. Vous nous proposez pour 1992 une hausse de 7 p. 100 du budget contre 7,6 p. 100 en 1989, 7,1 p. 100 en 1990 et 7,3 p. 100 en 1991.

Si nous suivons ce que dit M. Laffitte, à la page 8 de son rapport, l'augmentation en francs constants et à structures constantes n'est que de 1,57 p. 100, soit moins que l'hypothèse d'augmentation du P.I.B. retenue pour 1992.

L'objectif de porter le budget de la recherche nationale à 3 p. 100 du P.I.B. reste pour nous tout à fait valable. Pourtant, cette échéance est régulièrement repoussée : en 1988, on évoquait 1993 ; en 1989, c'était 1995 et, aujourd'hui, on se tait pudiquement.

Si, en 1991, la dépense nationale de recherche représentait 2,41 p. 100 du P.I.B. ; en 1992, elle devrait en représenter 2,44 p. 100.

Entre la progression infinitésimale et la stagnation, la marge est assez réduite.

Les objectifs du projet de budget pour 1992 accentuent les orientations déjà prises précédemment et que nous jugions négative. Ils privilégient le soutien au capital financier aux dépens d'une recherche effectuée au service du progrès économique et social.

Le cas exemplaire est celui de l'effort consenti en faveur de la recherche industrielle.

Nous avons, certes, à combler un grave déficit dans ce domaine. Les sommes que les entreprises consacrent à la recherche sont très insuffisantes. Or, monsieur le ministre, votre politique consiste en un double mouvement ; elle vise : d'une part, à réduire les subventions attribuées aux laboratoires de la recherche publique ; d'autre part, à accroître de façon très importante les aides attribuées aux entreprises, qui dépasseront en 1992, pour la première fois, 10 milliards de francs.

Nous sommes enfermés dans un cercle aux effets pervers. L'Etat choisit de soutenir financièrement les entreprises plutôt que les laboratoires publics et universitaires, qui sont amenés à s'engager dans une véritable course aux contrats pour assurer leur financement, voire leur survie. Mais, entre l'argent reçu de l'Etat et celui qui est investi dans les commandes aux laboratoires publics, les entreprises prélèvent une sorte de dîme utilisée pour leur stratégie principalement financière.

Cette méthode ne nous semble pas de nature à permettre le développement réel de la recherche industrielle. D'une part, on affaiblit la recherche publique ; d'autre part, on ne développe pas vraiment la recherche industrielle.

En dépit des assurances que vous nous donnez, rien ne permet aux parlementaires d'évaluer l'utilisation de ces fonds. Quelles sont les entreprises bénéficiaires ? Quels projets seront financés ? Combien d'emplois scientifiques seront créés ? Quel a été l'impact de ces aides publiques sur la croissance et l'emploi ?

Lors de la discussion générale, vous avez voulu donner quelques apaisements, monsieur le ministre, mais, convenez-en, vous êtes resté dans le flou et nous, nous souhaitons la clarté.

Cette politique n'entraînera-t-elle pas un risque certain pour la recherche fondamentale ?

Les crédits affectés aux grands programmes en matière d'espace, d'aéronautique civile, de nucléaire ne progressent que de 1,9 p. 100. Les grands organismes sont également malmenés. Le C.E.A. se voit octroyer une aide inférieure à celle de 1990. Les inquiétudes que nous avons exprimées lors de la discussion du projet de loi relatif aux déchets radioactifs étaient donc, hélas ! bien fondées.

Pour l'I.N.R.A., l'O.R.S.T.O.M., l'I.N.S.E.R.M., la part « chercheurs » est identique à celle de 1991.

Les crédits de paiement qui assurent, hors dépenses salariales, le fonctionnement des organismes sont en diminution dans les trois grands établissements publics à caractère scientifique et technique. Ainsi, les crédits attribués au C.N.R.S. diminuent de 2,8 p. 100 les crédits destinés à l'I.N.R.A. de 2 p. 100 et ceux qui sont affectés à l'I.N.S.E.R.M. de 2,2 p. 100.

Permettez-moi de formuler une remarque sur la répartition géographique de l'effort de recherche.

Vous souhaitez faire bénéficier systématiquement de cet effort les laboratoires implantés en province. Je me permets de vous rappeler que les assises régionales d'Ile-de-France avaient souligné la faiblesse de la part attribuée à la partie est de la région - elle représente 7 p. 100 du total - et ils avaient exprimé la nécessité de son développement.

Les élus et les chercheurs de mon département, la Seine-Saint-Denis, sont particulièrement attachés au développement en qualité et en quantité de toute la recherche, y compris de la recherche en sciences humaines et sociales.

J'en viens aux personnels de la recherche.

Les 300 postes de chercheurs créés sur le budget permettront-ils de maintenir un taux de recrutement de 4 p. 100 compte tenu des départs possibles ? L'augmentation du nombre des I.T.A. - ingénieurs, techniciens, administratifs - est inférieure à celle de l'an dernier. Le système de prime que veut instaurer votre ministère, à l'instar de celui qui est pratiqué à l'éducation nationale, permettra-t-il de pallier les conséquences de la politique salariale qui a cours dans la fonction publique ? Je n'ai pas le temps - et je le regrette - d'évoquer le sort précaire des jeunes docteurs !

Sur le fond, monsieur le ministre, votre projet de budget ne traduit ni par ses orientations, ni dans ses financements une véritable volonté de faire progresser de façon significa-

tive, sur tous les fronts du savoir, la recherche de notre pays. Nous savons par ailleurs - certains de mes collègues y ont déjà fait allusion - qu'il sera amputé dès le mois de janvier 1992.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, le groupe communiste est conduit, avec regret, nous le soulignons, à émettre un vote négatif. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

(**M. Pierre-Christian Taittinger remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.**)

**PRÉSIDENCE
DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER
vice-président**

M. le président. La parole est à M. Grimaldi.

M. Roland Grimaldi. Monsieur le ministre, le projet de budget de la recherche pour 1992 que vous présentez au nom du Gouvernement est un bon budget, excellent même, si l'on considère le contexte budgétaire dans lequel il s'inscrit, marqué par le souci du Gouvernement de maîtriser l'évolution des dépenses publiques.

Alors que les dépenses progressent globalement de 3 p. 100 environ, votre budget augmente plus fortement. Il traduit la priorité que le Gouvernement continue d'accorder à la recherche. Pour la première fois, ce budget dépasse le cap des 50 milliards de francs - il atteint 51,1 milliards de francs - alors qu'il avoisinait 37,8 milliards de francs en 1984. Les moyens d'engagement du budget civil de la recherche et du développement sont en augmentation de 7 p. 100 par rapport au budget final de 1991, compte tenu des annulations budgétaires de mars 1991, et de 4,9 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1991.

La recherche demeure une priorité ; c'est une bonne chose. Ce budget traduit aussi la persévérance et la continuité de l'effort. Je tiens, monsieur le ministre, à vous féliciter de votre action à la tête de ce ministère.

J'entends bien les critiques et les regrets que l'on peut formuler à son endroit.

Ce budget est-il parfait ? Certes non, mais, mes chers collègues, peut-il exister un budget parfait ?

Il faut juger d'une politique sur le long terme. Or je constate que, depuis dix ans, l'évolution est positive. Permettez-moi de me livrer à un petit rappel qui n'est pas d'ordre financier : c'est en 1981 qu'un ministère de la recherche à part entière a été créé.

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Mon cher collègue, je crois avoir été ministre de la recherche à part entière. Ma mémoire me trompe peut-être, mais cela me surprendrait.

M. Jean Chérioux. Vous avez la mémoire courte, monsieur Grimaldi.

M. Roland Grimaldi. Je vous rends justice, monsieur Schumann. Je n'ai pas la mémoire courte, vous vous en rendez compte dans quelques instants, monsieur Chérioux.

Dois-je rappeler que, dans les années soixante-dix, l'effort de recherche avait fléchi ? Il est passé de 2,2 p. 100 du P.I.B. en 1967 à 1,8 p. 100 en 1978. Il a augmenté ensuite, passant de 1,98 p. 100 en 1980 à 2,25 p. 100 en 1985 pour revenir à 2,24 p. 100 en 1986, puis remonter à 2,33 p. 100 en 1989, à 2,38 p. 100 en 1990 et 2,41 p. 100 en 1991, la prévision pour 1992 étant de 2,44 p. 100.

Monsieur Valade, vous avez beaucoup insisté dans votre rapport sur les annulations de crédits, qualifiées de régulations. Vous avez même parlé de manipulations et je regrette ce dérapage. Pour être aussi rigoureux que vous souhaitez qu'on le soit, il aurait fallu que vous parliez, car personne ne les a oubliées, de certaines amputations budgétaires importantes, sans commune mesure avec les annulations de crédits survenues l'an dernier et auxquelles vous avez fait allusion. Il aurait donc fallu que vous parliez des amputations budgétaires importantes opérées en 1986 par le gouvernement de M. Jacques Chirac : 4,5 milliards de francs, si ma mémoire est bonne.

J'ai même remarqué que le budget de la recherche était plus faible dans la loi de finances initiale de 1987 que dans celle de 1985. Ce n'est donc pas moi qui ai la mémoire courte. Ce rappel me paraissait nécessaire, et je renvoie M. Lanier à la formule qu'il a employée tout à l'heure : effectivement, tout arrêt dans la progression constitue une régression.

En réalité, de 1981 à 1992, le budget de la recherche est passé, en francs courants, de 18,7 milliards de francs à 51,1 milliards de francs.

Cela étant dit, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe socialiste a été particulièrement sensible à trois points forts de ce projet de budget : je les développerai maintenant rapidement, sachant qu'il ne me sera pas possible de tout commenter.

Ce projet de budget confirme une politique dynamique en faveur de l'emploi scientifique et de la formation, qui se traduit par la création, en 1992, de 600 emplois : 300 postes de chercheurs et 300 postes d'I.T.A., ce qui porte à près d'un millier les créations d'emplois d'I.T.A. en trois ans.

L'effort en matière d'amélioration des carrières est également poursuivi : l'année 1992 verra la mise en œuvre de la troisième tranche du plan pluriannuel adopté en 1989, qui prévoit 230 transformations de postes de chercheurs et 429 transformations d'I.T.A.

La formation dans le secteur de la recherche est poursuivie et amplifiée : ainsi, 450 nouvelles allocations de recherche sont créées, ce qui porte le nombre actuel des allocataires à 3 700. A ces allocations de recherche doivent s'ajouter les conventions industrielles de formation par la recherche, les pôles de formation des ingénieurs par la recherche technologique et les conventions de formation pour techniciens supérieurs.

Au total, l'ensemble du dispositif permettra d'accorder 5 000 allocations de recherche et bourses en 1992, contre 2 800 en 1986.

Toutes ces mesures vont dans le bon sens ; elles sont significatives de la volonté du Gouvernement de réduire les disparités entre la France et les grands pays industriels, de former en nombre suffisant des personnels de qualité et de valoriser une politique des ressources humaines.

Monsieur le ministre, votre projet de budget se caractérise aussi par une amplification de l'effort en faveur de la recherche industrielle, qui apparaît ainsi comme une priorité clairement affirmée. A cet égard, je veux souligner plus spécialement la progression importante des crédits de l'Anvar - plus 21 p. 100 - et la poursuite de la montée en régime du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, lequel est de plus en plus apprécié par les P.M.I.

Le montant des crédits proposés à ce titre représente un coût supplémentaire, en 1992, de 400 millions de francs, portant le total des dépenses à 4,5 milliards de francs ; le crédit d'impôt pour dépenses de recherche devrait profiter à 8 800 entreprises.

Ainsi, aider les P.M.I. à poursuivre un effort de recherche et de développement constitue bien une priorité.

Cette action prend différentes formes.

Tout d'abord, la recherche interne et l'innovation dans l'entreprise sont privilégiées : c'est le rôle de l'Anvar, des appels à proposition et des appels d'offres mobilisant des crédits publics pour inciter les entreprises à proposer des programmes ; c'est aussi le rôle des bourses de technologie et de l'aide à l'embauche des chercheurs.

Par ailleurs, les P.M.I. se voient donner la possibilité d'acquiescer les technologies existantes, car deux P.M.I. sur trois ne réalisent actuellement pas de recherche. Elles pourront le faire grâce aux programmes d'utilisation des composants électroniques, aux procédures P.U.M.A., à la mobilisation des centres techniques industriels, des centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie, et au développement des activités de conseil en entreprise par les chercheurs.

Les grands organismes de recherche et les universités doivent, dans le cadre des efforts de valorisation de leurs travaux au profit des entreprises, apporter aussi leur contribution au développement industriel. Cette orientation s'accroît d'année en année avec succès.

La recherche industrielle dépend aussi de la politique des grands programmes technologiques. C'est le troisième axe important et indispensable de votre projet de budget, mon-

sieur le ministre ; il convient, en effet, de soutenir les entreprises pour des projets d'envergure, à risque élevé, dans des domaines à fort enjeu stratégique.

A ce jour, cent cinq projets font l'objet d'un soutien public.

Ainsi, pour la procédure des « sauts technologiques », le montant des aides, fin 1991, s'élève à 570 millions de francs, ce qui correspond à un effort global de recherche de 1 262 millions de francs pour cinquante-trois projets et à un taux de soutien de 45 p. 100.

Par ailleurs, cinquante-deux grands projets innovants, représentant 1,8 milliard de francs, ont été soutenus pour un montant de 534 millions de francs, soit un taux de soutien de 30 p. 100. Cette action débouche sur une commercialisation de produits ou de procédés au bout de cinq ans.

Parmi les grands projets innovants, trois exemples significatifs peuvent être cités : l'élaboration de robots d'exploration des canalisations d'assainissement, la construction de verres minces pour l'électronique et la mise au point d'un insecticide qui respecte l'environnement.

Les nouveaux programmes porteront sur divers domaines.

Tout d'abord, s'agissant de la qualité et de l'épuration des eaux, l'effort technologique doit permettre à notre industrie de développer sa capacité exportatrice : 350 millions de francs sont mobilisés pour quatre ans, avec une aide de l'Etat de 110 millions de francs.

Par ailleurs, le programme « Bio-avenir » sera centré sur la santé, avec trois axes de recherche - le cancer, l'artériosclérose et le vieillissement - et sur l'agriculture, en vue du développement de variétés végétales capables de mieux résister aux agressions extérieures. Ce programme mobilisera 500 chercheurs, et c'est Rhône-Poulenc qui jouera le rôle d'opérateur.

Si le défi est scientifique, l'enjeu est économique. Ce programme a en outre le mérite d'accélérer le transfert des connaissances entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Il bénéficie d'un budget de 1 610 millions de francs, dont 610 millions de francs accordés par l'Etat.

Enfin, le programme « véhicule et sécurité routière » aura un coût de 650 millions de francs pour les cinq ans à venir : 410 millions de francs sont destinés aux industriels et 218 millions de francs aux pouvoirs publics.

Les succès industriels de la France reposent donc sur de grands axes technologiques. Ces trois nouveaux programmes innovants, réalisés par de grandes entreprises industrielles et par les organismes publics de recherche, mobiliseront, au total, 2,6 milliards de francs ; ils permettront de préparer les produits et procédés du futur.

Ainsi, le Gouvernement, poursuivant l'effort entrepris depuis dix ans, soutient plus particulièrement la recherche industrielle, dont les moyens budgétaires vont croître de 15,7 p. 100 en 1992, 40 p. 100 de ces moyens étant consacrés aux P.M.E.

Cet effort est considérable. Il constitue un stimulant pour les entreprises qui, globalement - il faut le reconnaître - financent une part croissante, même si elle est peut-être encore insuffisante, de l'effort de recherche ; elles doivent d'ailleurs être encouragées à accentuer cet effort.

Monsieur le ministre, à cet instant, permettez à l'élu de la région Nord - Pas-de-Calais que je suis de vous interroger sur la déconcentration des moyens de la recherche.

Dans le domaine de la recherche comme dans beaucoup d'autres, les moyens des grands organismes publics sont concentrés en Ile-de-France. Or, le développement économique des vieilles régions industrielles, qui sont actuellement atteintes par la crise du textile, du charbon et de la sidérurgie, ne peut se faire que par le développement d'un fort potentiel de recherche.

Des avancées significatives ont déjà été faites dans notre région, mais cela reste insuffisant. Je vous serai donc reconnaissant, monsieur le ministre, de m'indiquer ce que le Gouvernement compte faire pour implanter en province - plus particulièrement dans la région du Nord - Pas-de-Calais - instituts, laboratoires, centres de recherche, qui sont actuellement concentrés surtout en Ile-de-France.

Je dirai pour conclure, monsieur le ministre, mes chers collègues, que l'effort de recherche doit certes être encore accru proportionnellement par rapport à celui qui est accompli par les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne. Mais il faut souligner la régularité et la continuité de l'effort de recherche poursuivi en France.

Votre projet de budget est marqué du sceau de la cohérence dans la continuité des options ; il prouve la volonté du Gouvernement d'accorder la priorité à la recherche.

Le groupe socialiste, qui votera votre projet de budget, vous assure, monsieur le ministre, de son soutien dans l'action que vous menez avec ténacité et avec une si grande compétence. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur le président, permettez-moi tout d'abord de remercier très sincèrement MM. les rapporteurs, qui ont apporté une attention toute particulière à l'examen de ce projet de budget et qui ont bien voulu l'analyser en détail, ainsi que les divers intervenants. Je vais maintenant m'efforcer de répondre aux uns et aux autres.

M. le rapporteur spécial a évoqué les grands programmes et les grandes institutions, notamment le Commissariat à l'énergie atomique, de même d'ailleurs que MM. les rapporteurs pour avis et plusieurs intervenants. Comme vos exposés l'ont bien souligné, madame, messieurs les sénateurs, la situation du Commissariat à l'énergie atomique n'est pas simple. En effet, cet organisme a été créé, selon un certain profil, voilà maintenant une quarantaine d'années. Or, la technologie et la science ont bien évidemment évolué. Le C.E.A. doit donc s'adapter aux conditions actuelles.

C'est peut-être même en raison de son énorme succès - comme vous l'avez rappelé, cet organisme nous a permis de produire une énergie tout à fait considérable - que le C.E.A. se trouve dans une position un peu particulière.

En effet, le C.E.A., qui était essentiellement, à l'origine, un organisme de recherche scientifique et technologique, se trouve maintenant doté d'un ensemble industriel, le C.E.A.-Industrie, regroupant deux grands industriels et un centre de recherche. Des problèmes de répartition de compétences se posent en ce qui concerne la technologie entre les parts industrielles, telles que Framatome et la Cogema, et les centres historiques du C.E.A., tels que Saclay, Cadarache : qui fait quoi, qui fait payer quoi et à qui ?

Il y a là une discussion qui n'est pas simple ; nous aimerions d'ailleurs que le C.E.A. lui-même nous fournisse quelques éléments d'appréciation.

Monsieur le rapporteur spécial, vous avez fait allusion au rapport confié à M. Hirel ; cette étude devait essentiellement être financière. Etant lui-même un technicien, M. Hirel a également porté son attention sur des questions de politique scientifique et technique plus larges.

Je ne dispose pas encore de ce rapport ; je ne crois toutefois pas, pour entretenir des contacts réguliers et confiants avec M. Hirel, qu'il recommande un éclatement du C.E.A.

En tout cas, selon les dernières informations qu'il nous a communiquées - nous l'avons rencontré aujourd'hui même -, ce n'est vraiment pas dans cette direction qu'il s'oriente.

Il n'empêche que le C.E.A. est placé devant un certain nombre de choix, qui ne sont pas faciles.

C'est ainsi que le C.E.A. s'est récemment impliqué - à juste titre, je crois - dans des technologies relativement éloignées de la seule énergie atomique, qui représentait sa mission première. Il réussit très bien, par exemple, dans la biologie. Comment pourrions-nous dire aux responsables du C.E.A. que la biologie n'est pas de leur compétence, alors qu'ils nous donnent la preuve qu'ils peuvent mener des recherches en la matière, de même niveau et avec des résultats équivalents à ceux de certains laboratoires universitaires ou du C.N.R.S. ?

Devant cette diversification des tâches, qui ne pouvait pas être prévue au moment de la création du C.E.A., il est donc absolument nécessaire de redéfinir la mission de cet organisme, sans raisonner en termes de suppressions, de sépara-

tions ou de brisures. Nous devons être conscients, en effet, que le C.E.A. constitue une des forces de notre nation et un réservoir de technologie considérable. J'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer devant vous à cette tribune au cours des années passées, et je n'ai pas changé d'avis.

S'agissant des moyens financiers du C.E.A. - je parle, bien sûr, du C.E.A. civil, car le C.E.A. militaire pose d'autres questions, complexes, qu'il faudra bien cependant examiner un jour - nous avons connu des années de forte diminution dans le passé, mais nous espérons avoir atteint le creux de la vague. En effet, la très faible augmentation des crédits de l'Etat est compensée par les redevances extérieures provenant d'Electricité de France et de certains industriels. Les moyens du C.E.A. ne diminuent donc pas en termes réels.

Le non-déblocage des crédits, que plusieurs d'entre vous ont rappelé, est toutefois réel : le C.E.A. a, c'est vrai, un problème de trésorerie dû à l'étagement du déblocage des fonds de l'Etat. Il est donc amené à emprunter. Mais, s'il n'est pas envisageable de demander à un autre organisme, du type C.N.R.S., de faire des opérations de cette nature, le C.E.A. le peut, car c'est un établissement public à caractère industriel et commercial, associé à un ensemble d'industriels.

Certes, vous avez raison, l'emprunt coûte cher : il n'est pas impossible que les frais financiers se montent à une centaine de millions de francs ; mais les dispositions sont prises pour que ces frais financiers soient couverts.

Monsieur Valade, vous avez évoqué l'espace. C'est une bonne période pour en parler, puisque, voilà peu de jours, se sont réunis les ministres des pays membres de l'Agence spatiale européenne. Vous connaissez les résultats de cette réunion ! Au demeurant, si nous avons réaffirmé la volonté de l'Europe d'être plus présente dans le domaine spatial, c'est bien dû au fait que Allemands et Français s'étaient mis d'accord auparavant pour qu'il n'y ait pas de « césure » entre eux. Ainsi, l'exemple donné par la France et l'Allemagne, parlant d'une même voix de la nécessité d'une politique spatiale forte, a entraîné les autres partenaires.

Vous nous avez rappelé, monsieur Valade, la mission que vous avez effectuée dans les pays de l'Est - plus spécialement en U.R.S.S. - et les contacts que vous avez pu y prendre. J'ai moi-même rencontré ce matin l'actuel président de l'Académie des sciences d'U.R.S.S. Ce dernier doit d'ailleurs quitter ses fonctions à la fin de l'année, puisqu'une réforme considérable doit avoir lieu : cette académie deviendra, pour l'essentiel, l'Académie russe, et une académie fédérale, qui n'aura plus de fonctions de gestion mais qui aura un rôle honorifique semblable aux académies que nous connaissons dans nos pays occidentaux, sera créée.

On trouvera, ainsi, une académie gestionnaire dans chaque Etat et l'Académie des sciences d'U.R.S.S. deviendra l'Académie russe. Cela n'apportera d'ailleurs pas de changements importants - sauf, peut-être, pour la partie ukrainienne, qui était importante - puisque 80 p. 100 des moyens et des hommes de l'Académie d'U.R.S.S. étaient affectés à la fédération de Russie.

Quoi qu'il en soit, j'ai donc rencontré ce matin le président de cette Académie, et il m'a dit que, très prochainement, une nouvelle entité serait chargée des affaires spatiales en U.R.S.S. et aurait un correspondant identifié. Cela nous simplifiera la tâche, car la difficulté, vous le savez, monsieur Valade, était que, malgré toute notre bonne volonté de négocier avec l'U.R.S.S. une nouvelle forme de coopération dans les affaires spatiales, nous nous heurtions à un flou extraordinairement difficile à appréhender du côté soviétique. Je pense donc que, dans quelques semaines, nous aurons un interlocuteur pour discuter.

Je suis en tout cas persuadé que l'année qui vient permettra à l'Agence spatiale européenne et aux agences nationales en Europe d'exploiter la possibilité qui leur est offerte de profiter au mieux des expériences conduites à l'étranger, sans aucunement aliéner notre capacité de décision en ce qui concerne nos propres programmes.

Ainsi, pourquoi devrions-nous construire en Europe un camp d'entraînement de cosmonautes, alors que nous pourrions disposer facilement - et à très bon marché - des installations de qualité qui sont implantées en Union soviétique ?

Certes, une telle coopération me paraît plus aisée en matière de moyens d'essai - souffleries par exemple - qu'en ce qui concerne la sous-traitance de sous-systèmes de nos propres programmes, qu'il s'agisse du planeur Hermès ou des satellites qui accompagnent Columbus.

Pour ce qui est de la fusée Ariane V, sachez que nous ne rencontrons en Europe absolument aucune réticence pour aller de l'avant. Je puis vous rassurer sur ce point, monsieur Schumann.

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Je n'ai pas besoin d'être rassuré !

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Cela étant, notre succès technique et commercial...

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Qui vous est dû, monsieur le ministre !

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Je vous suis très reconnaissant de cette remarque, monsieur Schumann !

Notre succès technique et commercial, dis-je, doit en tout cas être consolidé.

M. Valade m'a aussi interrogé sur une contestation plus ou moins larvée du rôle de la France en ce qui concerne les moyens spatiaux d'observation de la Terre.

Sur ce plan, notre position est exceptionnelle. Associés aux Belges et aux Suédois - qui ont chacun une part de 5 p. 100 dans le programme - nous sommes, avec les Américains, les seuls à distribuer commercialement des images prises à l'intention des civils à partir de satellites d'observation. Si le satellite Spot n'est pas unique, il est cependant plus performant que les satellites Landsat américains, qui sont un peu plus anciens dans leur conception.

Certes, il existe aussi des satellites soviétiques, mais la distribution de leurs données est beaucoup moins régulière et moins facile d'accès que celle des nôtres. Nous devons donc maintenir notre position, et le fait que nous ayons décidé la poursuite du programme Spot, avec Spot IV, est positif à cet égard.

Nous participons aussi, au sein de l'Agence spatiale européenne, au développement d'instruments à ondes radar qui nous permettent de faire des observations de la Terre par tous les temps, indépendamment de la couverture nuageuse - mais, bien sûr ! au détriment du pouvoir séparateur - ce qui est important.

Monsieur Laffitte, je vous remercie de la très grande pertinence de vos remarques et de l'examen très sympathique que vous avez fait de ce projet de budget.

Si des régulations devaient intervenir sur les budgets à venir - ce que je regretterais comme vous - vous demandez que les crédits de l'Anvar soient épargnés.

Lors des modifications budgétaires qui sont intervenues dans le passé, j'ai fait en sorte que ces crédits soient effectivement conservés. Le dernier exemple en date en est la loi de finances rectificative pour 1991, que vous examinerez bientôt : globalement, le volume des crédits publics de la recherche y est maintenu. Il y a bien quelques modifications, quelques transferts, mais, au total, l'enveloppe recherche n'est nullement « écornée » par ce collectif d'automne.

M. Laffitte a insisté sur les sociétés de recherche sous contrat. Nous devons encourager non seulement l'activité, mais aussi la création de ce type de société, et j'ai bien l'intention d'en revoir la liste prochainement, afin, éventuellement, d'y ajouter des sociétés créées récemment. C'est ainsi, monsieur Trégoût, que je compte examiner les candidatures de deux sociétés lyonnaises dont les activités me semblent tout à fait éligibles à cette procédure, très appréciée des intéressés dans la mesure où elle permet des abondements de crédits importants.

Comme vous nous l'avez fait remarquer, monsieur Laffitte, l'une des difficultés des sociétés naissantes dans le domaine technologique est le manque de fonds propres. Nous en sommes bien conscients ! Mais nous essayons d'aller de l'avant et nous avons élaboré une réglementation aux termes de laquelle les avances de l'Anvar pourront être consolidées en fonds propres. Les sociétés intéressées nous ont dit qu'elles apprécieraient beaucoup cette mesure !

Les centres régionaux d'innovation et de transfert technologique, les C.R.I.T.T., constituent une action majeure. Pour permettre un jugement global à cet égard, nous avons demandé au comité national d'évaluation de la recherche de procéder à une enquête.

Nous mettons en place, vous le savez, un réseau de diffusion de la technologie, en connexion avec le C.E.A., en raison des capacités techniques très générales dont dispose cet organisme.

S'agissant des transferts de technologie, nous avons pris une mesure qui peut sembler modeste, mais qui me paraît néanmoins psychologiquement importante.

Jusqu'à présent, les chercheurs du secteur public qui, en plus de leur travail normal, s'engageaient dans des activités de consultation avec des industriels étaient soumis à des règles fiscales qui leur paraissaient quelque peu compliquées. En effet, lorsque les revenus de ces consultations dépassaient 21 000 francs par an, ils devaient faire des déclarations comme s'ils étaient des artisans, avec toutes les complications que cela entraînait.

Voilà pourquoi nous venons de relever le plafond de 21 000 francs à 70 000 francs. Autrement dit, le régime fiscal des rémunérations liées à ces consultations sera de beaucoup simplifié. Jusqu'à 70 000 francs ces rémunérations seront soumises au régime de l'impôt sur le revenu. Cette mesure devrait être bien appréciée.

M. Laffitte a évoqué le problème de l'investissement dans les sociétés de haute technologie en création.

Il existe, vous le savez, un dispositif fiscal général destiné à favoriser l'investissement des particuliers dans les sociétés en création, à savoir une déduction de 25 p. 100 des sommes investies plafonnées à 81 000 francs.

J'ai demandé qu'une réflexion soit poursuivie pour qu'on mette en place des dispositifs plus spécifiques et plus incitatifs dans les entreprises en création qui, de plus, sont orientées vers des technologies innovantes. Voilà qui devrait répondre, au moins pour partie, aux préoccupations de M. Laffitte.

S'agissant de la répartition des activités de recherche sur le territoire national et de la reconquête de l'espace rural, question essentielle sur laquelle je reviendrai dans un instant, je veux dès à présent vous donner quelques informations sur les livres blancs, auxquels l'un d'entre vous a fait allusion.

Cette année, vous le savez, nous avons monté une procédure de consultations régionales qui a abouti à la rédaction d'un livre blanc sur la recherche et la technologie dans chacune des régions. Ces livres blancs, que nous avons depuis quelques semaines, qui sont de bonne qualité - je puis vous l'affirmer - nous donnent une idée très intéressante de l'état actuel de la recherche dans chaque région et, plus important encore, des aspirations de chacune des régions et des possibilités qu'elles entrevoyent pour leur propre développement dans l'avenir.

Actuellement, un groupe travaille en continu sur ce problème. Nous procédons à la collation de l'ensemble des données que nous avons recueillies et à la comparaison et à l'harmonisation de celles-ci avec les plans que nous avons demandés, dans le même temps, aux grands organismes de recherche.

Nous confrontons donc les propositions des grands organismes, qui ne sont pas nécessairement régionalisés, avec celles des régions pour essayer de déterminer quelles peuvent être les implantations intelligentes à proposer dans les différentes régions, d'abord, pour en revenir à un bon équilibre sur le territoire entre nos régions et, ensuite, pour reconquérir l'espace rural, comme le souhaite très justement M. Laffitte.

Monsieur Trégouët, je vous remercie de votre analyse, même si, vous aussi, vous avez rappelé les annulations. A ce propos, M. Grimaldi a fort justement fait observer que nous avons connu des annulations extrêmement sévères à une époque où ce n'est pas moi qui parlais à cette tribune !

Bien sûr, je plaide - je l'ai fait avec succès à l'occasion de la dernière loi de finances rectificative - le « non-grignotage » de la recherche, mais il est des circonstances nationales où il est difficile de plaider pour qu'un budget soit complètement exonéré de certaines réductions.

Pour ce qui concerne l'Europe, monsieur Trégouët, vous souhaitez que des études sérieuses soient faites sur les résultats déjà obtenus au titre d'EUREKA.

Un certain nombre d'audits ont déjà été faits. La présidence néerlandaise avait fait procéder à un audit technique et nous-mêmes, en France, avions fait un certain nombre de sondages pour savoir où nous allions.

Dès que la présidence française s'exercera, nous ferons un véritable audit de caractère socio-économique et un audit sur l'impact d'EUREKA sur le développement de l'industrie européenne et sur sa modernité face à celle de nos grands concurrents.

De même, nous souhaitons vivement lancer quelques projets véritablement stratégiques.

La difficulté - je l'ai bien ressentie au travers de vos propos, monsieur Trégouët - c'est que, si nous avons le sentiment qu'EUREKA est un succès, - tout le monde l'a dit, je n'entends pas de critiques significatives à ce sujet - nous avons cependant parfois l'impression que le label EUREKA est accordé à des consortiums qui, bien qu'étant de bonne qualité, auraient pu se former ou travailler sans cela.

Or, je souhaite, comme vous tous, que l'opération EUREKA soit une opération non pas de « bénédiction » mais d'incitation.

Je crois que nous devons allumer de nouveau quelques « phares ». Les deux qui ont été cités - Jessi et EUREKA - ont été très utiles.

Il faut maintenant entreprendre une action significative dans le domaine de l'automobile, secteur essentiel pour l'industrie européenne, en faveur de ce que j'appellerai l'usine « du futur », c'est-à-dire l'organisation moderne d'une usine, quels que soient le procédé et le produit - je pense notamment à l'ergonomie - dans le domaine de l'informatique et, enfin, dans celui du traitement des déchets.

En ce qui concerne ce dernier point, les Européens ont une position excellente, meilleure, me semble-t-il, que celle des Américains. Ils pourraient tirer bénéfice de recherches assez fondamentales pour tenter de résoudre ce problème dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est et qu'il deviendra de plus en plus important.

S'agissant du crédit d'impôt recherche, M. Trégouët m'a interrogé sur les propos qu'a tenu M. Michel Charasse concernant l'autorisation préalable. A la lecture du compte rendu de la séance à laquelle il a fait allusion, il m'apparaît que M. Charasse visait des secteurs tout à fait particuliers.

C'est très clair, car le contraire serait extrêmement oppressant pour les industriels, qui, de façon générale, doivent, certes, pouvoir augmenter le plus possible leurs dépenses de recherche, mais doivent surtout pouvoir le faire sans avoir à en demander la permission.

De ce point de vue, soyez donc assurés que je suis exacte-ment la ligne qu'a tracée M. Strauss-Kahn à cette même tribune.

Les problèmes que nous avons connus en matière de crédit d'impôt recherche tenaient au fait qu'il était difficile de déceler les abus - il y en a eu - notamment dans les sociétés où il est délicat de distinguer ce qui est recherche et développement technologique de ce qui est prestation aux clients.

Tel est typiquement le cas des sociétés de services informatiques qui, consultées pour fournir tel ou tel logiciel devant résoudre tel ou tel problème de tel ou tel client, pourraient dire que toute leur activité est de l'activité de recherche, donnant droit, par conséquent, quand elle se développe, à une augmentation de leur crédit d'impôt recherche. Or, si la fourniture de certains logiciels constitue une véritable activité de recherche, il faut bien reconnaître que, souvent, les logiciels en cause ont déjà été développés dans d'autres circonstances pour d'autres commandes.

C'est, encore une fois, essentiellement dans ce domaine des services informatiques que nous avons constaté quelques excès sur lesquels la Cour des comptes avait d'ailleurs attiré notre attention.

Pour ce qui est de la mobilité du secteur public vers le secteur privé, M. Trégouët a rappelé, à juste titre, qu'un petit nombre de chercheurs du C.N.R.S., par exemple, ont quitté cette maison pour aller dans le secteur privé au cours de l'année passée.

Je remarque tout de même avec beaucoup d'intérêt que de nombreux directeurs de recherche de grandes sociétés industrielles françaises sont issus du C.N.R.S., que ce soit des laboratoires ou de la direction. J'en connais au moins cinq.

C'est une bonne indication, et c'est très prometteur pour l'avenir. En effet, dans la mesure où le directeur de la recherche d'une grande société est lui-même issu du C.N.R.S., il pourra plus aisément, je le pense, puiser dans ce réservoir pour enrichir son personnel de recherche.

Vous suggérez aussi, monsieur Trégouët, de labelliser un certain nombre d'entreprises naissantes, qui pourraient accueillir ainsi plus spécifiquement des chercheurs venant du secteur public.

L'idée est intéressante. Il faut que nous l'examinions avec attention.

Il existe déjà des possibilités de mise à disposition d'un chercheur du secteur public auprès de l'Anvar pour la création d'entreprises. Vous allez un peu plus loin en proposant que des entreprises qui viennent d'être créées et qui ont besoin de personnels puissent être considérées comme prioritaires. Il faudra que nous en discutions avec l'Anvar.

M. Schumann m'a posé trois questions. Pour ce qui est du crédit d'impôt recherche, je crois lui avoir répondu.

En ce qui concerne le Commissariat à l'énergie atomique et, plus spécialement, les problèmes de la fusion, sa question est tout à fait d'actualité.

D'abord, bien sûr, parce que, tout récemment, il y a eu une petite « incursion » un peu poussée au Jet, à Culham, qui a donné de bons résultats. Pour les journalistes, c'était l'occasion de reparler du Jet mais, pour les scientifiques, cette belle expérience n'allait pas au-delà des espérances permises.

Plus importantes sont les discussions que nous menons actuellement à l'échelle planétaire sur l'avenir du processus de fusion et, en particulier, sur le programme I.T.E.R., proposé en 1985 par M. Gorbatchev aux présidents de la République des Etats-Unis et de France. M. Gorbatchev, constatant que son pays avait réalisé d'énormes investissements intellectuels et matériels sur la fusion, que les Européens avaient, pour leur part, un très beau programme, que les Américains y travaillaient beaucoup et que les Japonais commençaient à s'y intéresser de plus en plus, a proposé de profiter de l'expérience acquise par les uns et par les autres et de réaliser ensemble un programme international. Aussi, nous avons lancé une réflexion commune sous le terme d'I.T.E.R.

Plus de cinq ans se sont écoulés depuis. Le moment est venu de faire le point : faut-il ou non décider d'implanter une ou plusieurs nouvelles grandes machines ?

J'ai constaté que la Communauté européenne s'est un peu laissée séduire - je dis les choses gentiment - par les interlocuteurs américains, japonais et autres et n'avait peut-être pas suffisamment fait valoir l'avantage que nous, Européens, avons dans cette affaire : nous sommes très bons. Si nous ne le disons pas maintenant, ce ne sont pas les autres qui le diront à notre place.

J'ai donc adressé une lettre aux onze ministres de la recherche de la Communauté européenne pour leur dire que nous étions très bons, qu'il fallait le faire valoir, qu'il ne fallait pas s'« embarquer », sous la pression de tel ou tel, dans des affaires qui ne nous concernaient pas et se lancer dans des réalisations technologiques hâtives, avant d'avoir résolu quelques problèmes essentiels de faisabilité. J'ai ajouté qu'il fallait le dire clairement à nos partenaires.

Les ministres de la recherche en ont ensemble discuté au cours d'une réunion à Luxembourg et ma lettre a été considérée comme un très bon signal d'alarme. La Commission a repris ses discussions internationales sur une autre base. Nous pouvons sans doute espérer, nous Européens, voir reconnue la juste réputation que nous avons acquise en ce domaine.

J'espère que cette réponse est de nature à vous satisfaire, monsieur Schumann.

Quant à me prononcer sur l'époque à laquelle l'humanité pourra exploiter ce type d'énergie, ce serait fort imprudent de ma part ! Nous devons avancer raisonnablement, pas à pas, sans essayer de chausser des bottes de sept lieues finalement coûteuses en argent et en talent.

Monsieur Schumann, vous avez évoqué la régulation qui a affecté, il est vrai, au cours de l'année 1991, 2 p. 100 - cela représente un milliard de francs - de l'ensemble de l'enveloppe recherche. Y en aura-t-il d'autres à l'avenir ? Pour ma part, je souhaite les éviter. En tout cas, ma ferme position est de faire en sorte que la recherche, comme vous l'avez dit, activité essentiellement tournée vers l'avenir, ne subisse pas le contrecoup de ces difficultés du temps présent qui ne nous épargnent pas, hélas !

M. Millaud a évoqué deux questions importantes : les activités de l'Institut Malardé et l'évolution du corail.

L'Institut Louis Malardé est l'équivalent en Polynésie française de l'Institut Pasteur en métropole. Il s'agit d'un excellent institut de biologie. J'ai eu l'occasion de le visiter voilà trois ans ; à la suite de cette visite, j'avais d'ailleurs augmenté son budget de 300 000 francs. Voilà deux ans, à la suite de votre intervention, monsieur Millaud, et grâce à l'amabilité du Sénat, sur la réserve, nous avons pu majorer la dotation de l'institut Malardé d'une somme de un million de francs pour l'achat de matériels.

Je ferai vraiment tout pour que l'Institut Malardé soit en bonne position pour continuer ses travaux sur quelques maladies tropicales endémiques ou accidentelles de cette région du monde où, effectivement, se trouvent les meilleurs spécialistes.

J'en viens à cette étrange affaire du corail polynésien qui blanchit. Le corail est un mélange intime d'une partie minérale - des pierres - et d'une partie organique - des algues. Or, il se trouve que les algues qui habitent normalement le corail dépérissent dans certains lagons et, dépérissant, sont remplacées par d'autres algues qui ne sont pas du tout saluaires pour la tenue mécanique du corail. Celui-ci risque donc de se déliter, d'où les dangers pour la tenue de l'ensemble de nos îles.

La difficulté, monsieur le sénateur, vous l'avez très bien expliquée : en fait, on ne sait pas très bien déterminer, d'une part, la cause et, d'autre part, l'effet. Est-ce l'algue brune qui apparaît après et qui détruit l'algue normale ou est-ce parce que l'algue normale part que l'autre peut arriver ? Cette modification du corail est-elle due à une modification de la température de l'océan ? Est-elle due à une certaine détérioration de la couche d'ozone et à une quantité plus importante de rayonnements ultra-violet agissant sur la partie vivante du corail, et non sur la partie minérale ? Beaucoup de travail reste à faire dans ce domaine.

Deux organismes s'intéressent particulièrement à ces questions : d'une part, l'O.R.S.T.O.M. bien installé en Polynésie et, d'autre part, l'université du Pacifique. Mon intention est d'abonder les crédits dont ils disposent tout spécialement pour cette étude, car j'estime avec vous que, pour ce territoire, c'est une question fondamentale.

Monsieur Durand-Chastel, vous avez évoqué les recherches concernant l'automobile. Je l'ai dit tout à l'heure, nous voulons développer ce programme dans le cadre d'EUREKA. Nous avons lancé en France un programme spécial mixte associant l'Etat, P.S.A. et Renault. En outre, je viens de décider de lancer un nouveau programme indirectement lié à l'automobile puisqu'il concerne la sécurité routière, en particulier l'ergonomie, les rapports entre le conducteur, son véhicule et l'environnement, en fait, l'adaptation au réseau routier lui-même.

Monsieur Durand-Chastel, je vous remercie d'avoir insisté sur la nécessité absolue d'inculquer le goût de la recherche à nos enfants dès le lycée. Certes, je ne suis pas le ministre de l'éducation nationale, mais je partage, bien sûr, votre souci. Quand on parle de modifications éventuelles de tel ou tel programme ou de tel ou tel mode de recrutement d'école d'ingénieurs, on peut réagir. Le plus important est de faire en sorte que la science dans l'enseignement secondaire soit plus attrayante.

Pour atteindre cet objectif, il ne faut pas, évidemment, introduire trop tôt la modélisation et la théorisation et rester le plus proche possible de l'observation des phénomènes naturels et des processus industriels. En effet, tous les étudiants devront un jour exercer un métier, notamment dans l'industrie. Si nous ne faisons pas en sorte qu'ils aient avant dix-huit ou vingt ans des contacts réels avec la vie industrielle, la vocation de notre enseignement sera manquée. Mais je sais que M. le ministre de l'éducation nationale partage ce souci.

Quant à l'agriculture, monsieur Durand-Chastel, vous savez que des grands établissements de recherche tels que l'I.N.R.A. ont modifié la manière dont ils organisent leurs programmes de recherche. Alors que, voilà une dizaine d'années, les travaux étaient essentiellement orientés vers la recherche d'une production en quantité - il fallait, par exemple, produire beaucoup plus de blé à l'hectare - aujourd'hui, l'accent est mis sur la qualité. Il faut produire en quantité raisonnable, certes, mais avec une qualité telle que la conservation des produits agricoles et leur demande sur le marché prime la concurrence étrangère.

S'agissant - question très importante pour le monde rural - de l'adaptation de notre agriculture à une exploitation qui ne serait pas purement orientée vers l'alimentation, vous me demandez quelles sont toutes les ressources industrielles qui peuvent être extraites de la production agricole.

Vous avez fait allusion aux produits de combustion. C'est un débouché très important. Pour encourager la production de carburants « verts », des détaxations étaient déjà prévues. Mais il a été décidé hier que le diester de colza et l'éthanol seraient exonérés en 1992 de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

Il me paraît que, dans un avenir maintenant plus très éloigné, les produits destinés à la combustion issus de productions agricoles seront d'un coût comparable à ceux qui résultent de l'exploitation des champs pétroliers.

J'ajouterai que bien d'autres types de produits, pour la chimie fine, la cosmétologie, la pharmacie, peuvent être extraits de substances végétales ; nous encourageons vivement la recherche dans cette direction et des progrès ont déjà été constatés.

Monsieur Durand-Chastel, s'agissant maintenant de la mise en valeur des produits agricoles des pays en voie de développement, l'O.R.S.T.O.M., ainsi que le centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement, le C.I.R.A.D., ont fait un effort considérable. Notre image dans les pays africains est très bonne. Nombre de visites et d'échanges dans les deux sens m'ont rassuré sur ce point.

Monsieur Lanier, vous vous êtes montré bien sévère à l'égard du navire de la recherche, qui avance sur son erre avec son moteur sous cape. Non, monsieur Lanier, la recherche française n'est pas considérée d'un point de vue aussi négatif par nos collègues étrangers !

Prenons un exemple tout récent : Pierre-Gilles de Gennes vient d'obtenir le prix Nobel de physique. Certes, vous pourrez m'objecter qu'il l'a obtenu pour des recherches menées au cours de ces dernières années. C'est vrai, mais ces recherches ne datent tout de même pas de vingt ans ! Elles remontent à seulement trois ou quatre ans. D'autres sont effectivement plus anciennes, mais ses recherches, très originales, sur ce que l'on appelle la substance molle et pour lesquelles il a obtenu le prix Nobel sont des recherches très « fraîches » ! La recherche française s'intéresse aux domaines les plus modernes de la connaissance.

Monsieur Lanier, vous avez aussi parlé de l'Europe, de la nécessaire solidarité entre les pays et de la place de la France. A cet égard, il est intéressant de voir combien, finalement, dans les organismes de recherche et dans les grandes sociétés industrielles européennes, les points de vue se rapprochent.

Je me trouvais lundi dernier à Londres, où j'ai rendu visite aux responsables de la firme Rolls Royce, qui fabrique des moteurs d'avion concurrents des moteurs de la S.N.E.C.M.A.

A cette occasion, les dirigeants de Rolls Royce ont tenu des propos tout à fait étonnants. « Si on ne se réunit pas en Europe, on ne survivra pas. » Cette phrase est intéressante de la part d'un dirigeant d'une firme anglaise qui porte un nom si prestigieux. « Vous, Français, vous faites un effort très soutenu en faveur de la recherche industrielle. Ah ! Si le gouvernement britannique faisait aussi bien que vous, que ne ferions-nous pas ! »

Madame Bidard-Reydet, j'ai déjà brièvement évoqué les conséquences du crédit d'impôt recherche. Certes, je comprends votre regret de ne pas obtenir des chiffres précis concernant, notamment, le nombre de créations de postes. Pour l'instant, je ne dispose pas de ces chiffres et je ne peux, bien sûr, les inventer. Mais cela ne doit pas nous empêcher d'avancer.

Par ailleurs, vous m'avez interrogé sur la répartition géographique en mettant l'accent sur l'est de la région d'Ile-de-France, où des secteurs sont, selon vous, moins favorisés que d'autres.

Vous avez raison, madame le sénateur, mais vous pourrez constater, sans doute avec plaisir, que l'une des grandes universités de la couronne d'Ile-de-France s'installe à Marne-la-Vallée, ce qui s'inscrit dans un mouvement d'entraînement, puisque les Ponts-et-chaussées y sont également implantés, s'y sentent à l'aise et accroissent leurs moyens.

L'Etat lui-même, à travers le C.N.R.S. et d'autres organismes, travaille à cette mise en valeur de l'est de la région d'Ile-de-France. Nous prenons donc tout à fait en compte votre souci et je vous remercie de l'avoir souligné.

M. Grimaldi a cité un certain nombre d'initiatives qui ont été prises concernant notamment le programme « Bio-avenir », que nous venons de lancer et qui regroupe des organismes du secteur public, dont le C.N.R.S., et Rhône-Poulenc.

Grâce à ce programme, qui s'étalera sur quatre ou cinq ans et qui sera doté de 1,6 milliard de francs - 1 milliard de francs provenant de la société Rhône-Poulenc et 0,6 milliard de francs de l'Etat - nous pourrions lancer des actions très prometteuses en matière de biotechnologie, j'allais dire de « domestication » des bactéries, afin de réaliser des procédés industriels nouveaux particulièrement performants. Autrefois, l'homme domestiquait le cheval ; aujourd'hui, ce sont les bactéries qui doivent être domestiquées... (*Sourires.*)

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les réponses que je souhaitais vous apporter. J'ai le sentiment d'avoir été un peu long et je vous prie de m'en excuser. J'espère néanmoins avoir répondu à quelques-unes de vos préoccupations et je m'en remets donc à votre sagesse. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur les travées du R.D.E. - MM. Schumann applaudit aussi.*)

M. le président. Vous avez surtout été très intéressé, monsieur le ministre.

Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant le ministère de la recherche et de la technologie, figurant aux états B et C.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III : 1 291 666 707 francs. »

La parole est à M. Renar.

M. Ivan Renar. « Le bon élève de la classe » : c'est en ces termes, monsieur le ministre, que vous avez défini la région Nord - Pas-de-Calais, lors de votre venue à Lille en septembre dernier, à l'occasion de la présentation officielle du livre blanc régional de la recherche.

Or, ce que je peux dire, monsieur le ministre, c'est qu'au moment de la distribution des prix le bon élève n'a pas été bien récompensé !

Alors que la région Nord - Pas-de-Calais représente 7,2 p. 100 de la population nationale, 6,5 p. 100 de la population active 5,8 p. 100 du produit intérieur brut, la part du potentiel national de recherche qui y est établi n'est que de 1 p. 100. En témoignent ces quelques exemples : 1,1 p. 100 des chercheurs du C.N.R.S., 1 p. 100 des chercheurs de l'I.N.R.A., 3,2 p. 100 des chercheurs de l'I.N.S.E.R.M. et 3 p. 100 des chercheurs de l'Ifremer.

La part d'enseignants chercheurs n'est que de 4,6 p. 100 et aucun poste de recherche n'est prévu dans les nouvelles universités du littoral. Certes, quelques efforts ont été faits, mais ils demeurent insuffisants.

La croissance des effectifs de la recherche a atteint 6 p. 100 par an depuis sept ans, mais la moitié de cette progression correspond au recrutement précaire de chercheurs payés sur des contrats de recherche avec les entreprises.

Au rythme actuel, il faudra des dizaines d'années pour que le potentiel humain de recherche soit en adéquation avec le poids de la région dans notre pays, d'autant plus que, pendant ce temps, la croissance des autres pôles français de recherche se poursuivra.

A l'heure où la délocalisation semble être à la mode, nous aimerions que des efforts plus significatifs soient entrepris dans la déconcentration ou plutôt dans l'investissement en province, tant en équipements qu'en hommes et, plus précisément, que des mesures soient prises pour que la région Nord - Pas-de-Calais puisse disposer, dans un délai correct - je pense au prochain plan - d'un nombre de chercheurs scientifiques conforme à l'importance de cette région.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Très bien !

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Je vous remercie, monsieur Renar, d'avoir attiré mon attention sur la région Nord-Pas-de-Calais. Je suis d'autant plus coupable d'avoir omis ce point que M. Grimaldi avait lui-même soulevé cette question dans son intervention.

Vous le savez, monsieur Renar - nous nous sommes d'ailleurs rencontrés plusieurs fois à ce sujet, tant ici même que dans la région Nord-Pas-de-Calais - nous avons fait, depuis quelques années, un effort considérable. Les chiffres que vous citez sont tout à fait exacts et il est vrai que le potentiel de recherche dans cette région ne correspond ni à l'importance de la population ni au volume de l'activité économique. Un rattrapage très important doit donc être entrepris.

Toutefois, je puis vous dire - vous le savez déjà - que, depuis trois ou quatre ans, nous avons décidé d'implanter, dans le Nord-Pas-de-Calais, un nombre significatif de centres essentiellement dans deux secteurs : tout d'abord, la biologie - je pense notamment à l'Institut Pasteur, mais aussi au nouvel institut de biologie ; ensuite, la microélectronique, secteur dans lequel nous avons décidé de créer un institut.

Par ailleurs, nous avons demandé au C.N.R.S., qui le fait très volontiers, de « flécher » des postes pour que la recherche puisse s'accroître nettement plus vite dans cette région que dans les autres. Toutes ces dispositions devraient donc permettre à la région Nord-Pas-de-Calais de combler son retard.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe du R.P.R.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 29 :

Nombre des votants	318
Nombre des suffrages exprimés	315
Majorité absolue des suffrages exprimés	158
Pour l'adoption	163
Contre	152

Le Sénat a adopté.

« Titre IV : 144 886 259 francs. » - *(Adopté.)*

ETAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 36 410 000 francs.

« Crédits de paiement : 15 804 000 francs. » - *(Adopté.)*

« Titre VI. - Autorisations de programme : 8 385 005 000 francs.

« Crédits de paiement : 5 251 807 000 francs. » - *(Adopté.)*

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de la recherche et de la technologie.

ECONOMIE, FINANCES ET BUDGET

COMMERCE EXTÉRIEUR

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère du commerce extérieur : crédits inscrits à la ligne : « Economie, finances et budget : II. - Services financiers ».

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat au commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, la Haute Assemblée comprendrait mal que, au moment où il me revient pour la première fois de lui présenter le budget du commerce extérieur, je n'appuie pas d'entrée de jeu ma réflexion sur les chiffres mensuels d'octobre 1991, dont le public vient d'avoir connaissance et dont les rapporteurs MM. Daunay et Larue n'ont pas pu faire état dans leurs rapports pourtant si riches.

Je ne souhaite pas dissimuler notre grande satisfaction : le solde de notre commerce extérieur est brusquement positif de 6 milliards de francs. Ce solde est positif pour la première fois depuis septembre 1988.

En outre, nos exportations n'ont jamais été aussi élevées. Je souligne par ailleurs que, de mémoire de statisticien, l'excédent mensuel n'a jamais été aussi fort.

Je me hâte de dire que je n'ai aucune intention de me hausser du col à ce propos, de marquer je ne sais quelle forfanterie ou de faire preuve de je ne sais quel triomphalisme. En effet, dans ce domaine, on note des hauts et des bas, du fait des livraisons exceptionnelles.

Pourtant, je peux le dire tranquillement, la tendance globale est satisfaisante. En effet, si les dix premiers mois de l'année 1990 marquaient un déficit de 39 milliards de francs, après ce chiffre du mois d'octobre, pour les dix premiers mois de 1991, le déficit s'élevait seulement à 26 milliards de francs.

Même s'il faut se garder de prophéties hasardeuses dans ce domaine, nous pouvons d'ores et déjà légitimement penser que l'année 1991 sera bien meilleure que l'année 1990, qui avait enregistré un déficit de 50 milliards de francs. Cela traduit un redressement sensible de notre balance commerciale, qui s'était constamment dégradée depuis 1986.

Regardons cependant les chiffres de plus près, car c'est une bonne façon de radiographier les forces et les faiblesses de notre commerce extérieur.

La première donnée que je voudrais mettre en lumière est la croissance soutenue de nos exportations de produits manufacturés en 1991 : diminution de 0,3 p. 100 au premier trimestre, augmentation de 1,9 p. 100 au deuxième trimestre, augmentation de 6,8 p. 100 au troisième trimestre, avant même le chiffre record d'octobre.

Mais il est une autre donnée positive dont, j'imagine, tous ici se réjouiront : on constate une diminution de notre déficit industriel civil, qui était en hausse régulière depuis 1985.

Pour être complet, il faut noter la diminution de l'excédent agroalimentaire. Elle est due au niveau record des récoltes internationales de blé qui a entraîné une baisse de la demande de nos clients habituels. Dans le même temps, en ce qui concerne le maïs, qui constitue un élément important, les mauvaises récoltes chez nous ont eu un effet allant dans le même sens.

Sur le plan géographique, j'observe que la part de l'O.C.D.E. dans nos échanges extérieurs, c'est-à-dire la part des pays les plus industrialisés et ayant les marchés les plus solvables, est en hausse marquée. En effet, si cette part était de 70 p. 100 en 1980, elle est de 80 p. 100 en 1991.

Un autre motif de satisfaction réside dans la diminution de la valeur mensuelle de notre déficit commercial avec l'Allemagne, qu'il nous est même arrivé d'annuler cette année. De 57 milliards de francs pour l'année 1989, ce déficit est devenu inférieur à 5 milliards de francs pour les dix premiers mois de 1991.

Nous connaissons la cause principale de cette évolution : la réunification de l'Allemagne a tourné vers l'Orient une bonne part des énergies de notre partenaire, ami et concurrent.

Une chance devait être saisie pour « occuper », en quelque sorte, cet espace libre ; les entreprises françaises semblent y être parvenues.

En revanche, car je tiens à être complet, je voudrais insister sur deux préoccupations géographiques, sans pour autant vous conduire tout autour de la planète, ce qui serait fastidieux.

Mon premier souci concerne l'Italie.

Avec ce pays, le déficit a été de plus de 16 milliards de francs en 1990. La situation s'est ensuite améliorée, puisqu'il n'est que de 8 milliards de francs pour les dix premiers mois de 1991. Mais cela reste néanmoins tout à fait excessif et, en vérité, préoccupant.

Voilà pourquoi le Gouvernement a choisi de consacrer des efforts tout à fait particuliers en direction de ce pays, en mettant en place un plan « Italie », qui comporte plus de 110 actions. Je ferai grâce au Sénat de leur énumération !

Mon deuxième souci concerne les Etats-Unis d'Amérique, avec lesquels le déficit s'accroît. Il était de 34 milliards de francs en 1990 et il est déjà de plus de 40 milliards de francs pour les dix premiers mois de 1991.

Les explications en sont assez claires. Il s'agit non seulement de l'évolution du dollar et de l'achat de nombreux avions Boeing par Air France, mais aussi et surtout des effets de la récession américaine.

A cet égard, l'attente du redécollage de l'économie américaine, qui paraît se prolonger, nous concerne nous aussi.

Cette préoccupation est directement liée au deuxième grand sujet que je voudrais évoquer devant vous : la situation des négociations multilatérales, c'est-à-dire le paysage diplomatique sur le fond duquel se développent les efforts des responsables du commerce extérieur.

Au sein du Gouvernement, au côté de M. Strauss-Kahn, j'ai la charge de conduire les négociations du GATT, ce huitième cycle de négociations commerciales multilatérales qui concerne, depuis 1986, une centaine de pays à travers le monde.

Ces discussions ont été suspendues après l'échec de la réunion du Heysel et la conférence ministérielle de Bruxelles de décembre 1990 à cause, il faut le dire sans détour, des préférences américaines, du dogmatisme des Etats-Unis en matière agricole.

Ces négociations ont repris depuis quelques mois avec la volonté, au moins publiquement affirmée par tous, de les conclure rapidement. Cela dit, l'incertitude est grande.

Ce qui me frappe depuis ce semestre que j'occupe mes fonctions, c'est l'extrême complication du jeu.

Il est d'abord compliqué par le grand nombre des interlocuteurs. Dans cette affaire, deux grands ensembles, les Etats-Unis et l'Europe, dominent.

Il est compliqué par les rythmes électoraux qui scandent le chemin et dont les effets s'enchevêtrent de façon complexe.

Il est compliqué du fait de la multiplicité des centres de décisions en Europe. La force de l'Europe dans cette grande affaire vient assurément de son rayonnement économique collectif, mais j'ai souvent le sentiment que sa diversité et le travail considérable qu'il faut accomplir pour concilier les passions et les intérêts engendrent une certaine faiblesse.

Dans le cas des Etats-Unis, la complexité des centres de décisions est marquée par les oppositions, d'une part, dans la capitale, Washington, entre la Maison-Blanche et le Congrès - on en voit des signes constamment - et, d'autre part, entre la capitale et les « entités subfédérales », je veux dire les Etats, dont trop souvent nos amis américains prétendent qu'on doit leur laisser le droit de se dérober aux éventuels accords passés par le pouvoir fédéral.

Le jeu est compliqué par le souci très clair de tous les participants de ne pas paraître responsables s'il y avait un échec.

Enfin, par la technicité dans laquelle les négociateurs, après des années, trouvent parfois, semble-t-il, une certaine volupté.

Dans ce monde apparemment déroutant, le Gouvernement français avance avec des idées simples et une volonté ferme : il souhaite assurément conclure, mais pas à n'importe quel prix.

M. Jean-Pierre Bayle. Très bien !

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. D'abord, sa première certitude est qu'il serait tout à fait contraire aux intérêts de notre pays d'accepter d'être « pris en otage » - je ne recule pas devant cette expression un peu brutale - par les Américains, en dehors de l'agriculture et au nom de l'agriculture, sur quatorze autres sujets de grande importance.

Le seul véritable objectif des Américains - nous en avons maintenant la conviction - est de diminuer nos exportations agricoles de façon considérable. D'ailleurs, un récent rapport de l'administration au Congrès affirme même qu'il s'agit de les diviser par deux.

Par conséquent, à cette sorte d'obsession de l'agriculture, il convient de répondre obstinément, en parlant de tout le reste et en exigeant, pour que l'on puisse conclure, que l'on progresse sur l'ensemble.

Je ne ferai pas une étude exhaustive pour ne pas abuser de votre patience. J'évoquerai simplement quelques têtes de chapitre.

S'agissant de l'ouverture des marchés, l'offre européenne est la plus généreuse. Elle nous autorise à exiger l'équivalent de nos interlocuteurs d'outre-Atlantique, tout en leur imposant des exceptions dans certains secteurs qu'il est légitime que nous protégions en période de transition : je pense, par exemple, à l'électronique grand public.

En matière de services, la France est, vous le savez, le deuxième exportateur du monde. Par conséquent, elle attache un grand prix à la liberté et à l'expansion de ses banques, de ses compagnies d'assurances, de ses services maritimes, etc.

Les Américains envisageraient - c'est du moins ce qu'on a cru comprendre ceux qui ont l'oreille fine ! (*Sourires.*) - d'échanger des services maritimes - domaine où ils sont réticents, comme ailleurs, à bouger - contre des concessions européennes dans le domaine de l'audiovisuel.

A cet égard, la volonté du Gouvernement est très claire et se situe dans la ligne de la directive européenne : il n'est pas question de procéder à un échange de ce type, car le domaine de l'audiovisuel n'est pas une marchandise comme les autres.

La propriété intellectuelle est un autre secteur de grande importance : je pense aux appellations contrôlées, aux droits d'auteur et aux brevets ; je pense aussi aux contrefaçons qui permettent à des malandrins de porter constamment des coups insupportables à nos entrepreneurs.

Le seul motif de satisfaction dans ce domaine est la sagesse accrue dont font preuve un certain nombre de pays nouvellement industrialisés : l'Asie du Sud-Est, en particulier.

En tout cas, ce secteur est capital. Nous nous attacherons par conséquent, là au moins autant qu'ailleurs, à obtenir des concessions de la part des Américains et à ne rien accorder sans contrepartie.

S'agissant des subventions, il est absolument nécessaire de permettre une politique industrielle au niveau européen. Vous le savez, le Gouvernement français a la ferme volonté de la conduire et de combattre tous ceux qui prétendent réduire l'Europe à un simple marché de libre-échange.

J'en terminerai avec le règlement des différends. La fameuse section 301 de la législation américaine - c'est peut-être l'aspect le plus étonnant et le plus scandaleux - permet aux Etats-Unis de revenir, à titre unilatéral, sur des accords qu'ils pourraient avoir conclus, au nom des intérêts supérieurs de leur économie et de leur prospérité.

Pour plagier un mot fameux prêté aux contre-révolutionnaires du XIX^e siècle, les Américains donnent le sentiment de nous demander constamment de nous engager fermement au nom de nos principes tout en refusant de le faire au nom des leurs.

Nous devons donc obtenir des concessions sur tous ces points et refuser que l'attention soit concentrée sur la seule agriculture. Ce n'est pas une raison pour ne pas en parler. Nous l'avons démontré à l'automne, la France est disposée à travailler à une réforme de la politique agricole commune. A cet égard, M. Mermaz a fait des propositions constructives, dont il vous a entretenu hier.

La réforme de la politique agricole commune, c'est l'affaire de l'Europe ; ce n'est l'affaire de personne d'autre ! Il n'est d'ailleurs pas question d'agir sous la pression de nos partenaires, de nos concurrents, si puissants soient-ils.

Cela étant, pour la France comme pour ses partenaires européens, il n'y a pas de raison, dès lors qu'une certaine évolution de la P.A.C. semble à la fois inévitable et souhaitable, de ne pas en tirer profit dans les négociations du GATT.

Nous ne sommes pas hostiles au principe d'une certaine diminution des subventions à l'exportation, à condition toutefois qu'elles soient effectuées à un rythme compatible avec les équilibres économiques, politiques et sociaux de notre pays, et à condition de respecter les trois principes intangibles récemment rappelés par M. le président de la République, à savoir la préférence communautaire, l'organisation commune des marchés et le mécanisme communautaire des prix, j'entends par là un prix unique dans un marché unique.

Les conséquences capitales en sont le traitement, sur le même plan, des mécanismes de soutien de la politique agricole commune et des *deficiency payments* américains - je fais allusion à la fameuse discussion autour de la « boîte verte » - le rééquilibrage des droits sur les produits de substitution des céréales, qui ont été jusqu'à présent importés à droits nuls - si nous soutenons moins nos exportations, il nous paraît légitime que la concurrence sur le marché interne diminue pour ces produits-là *corn-gluten feed*, etc. : enfin, le refus de toute limitation quantitative de nos exportations.

On peut toutefois se demander ce qui va se passer. Je me garderai bien de jouer les prophètes. En vérité, le jeu est trop complexe.

Il ne fait cependant aucun doute, aux yeux du Gouvernement français, que la balle est dans le camp des Américains. La Communauté économique européenne, en particulier M. Frans Andriessen, qui est chargé de ces négociations, l'a fort bien compris avec, c'est vrai, un certain retard par rapport à la France. On aurait pu penser, à la suite de certaines déclarations du président Bush lors du récent sommet transatlantique, que les Etats-Unis allaient faire un pas. Concrètement, il n'en est rien. Le directeur général du GATT, M. Arthur Dunkel, a « mis sur la table » un document relatif à l'agriculture qui nous paraît tout à fait inacceptable, car il est le reflet des thèses américaines. Peut-être devrais-je même dire qu'un tel document est provocateur !

Réussirons-nous à temps ? A Washington, deux doctrines s'opposent. Pour ceux qui sont sensibles à la puissance des nombreux lobbies qui influencent le Congrès, les concessions nécessaires pour parvenir à une conclusion sont telles que le gouvernement américain ne pourrait les accepter en raison de l'effet qu'elles auraient sur l'électorat. Pour ceux qui espèrent un redémarrage de l'économie américaine, un succès des négociations du GATT aurait un fort impact psychologique qui permettrait de relancer la machine, ce qui ne manquerait pas d'avoir des retombées positives dans les domaines économique et politique.

Je ne me sens pas libre de trancher entre ces deux thèses. Il me semble toutefois qu'il n'est pas trop aventuré de dire que la réside la clef du succès ou de l'échec de l'*Uruguay Round*.

Mesdames, messieurs les sénateurs, les résultats du commerce extérieur me conduisent à une autre réflexion sur l'efficacité du réseau de soutien en ce domaine.

Le budget du commerce extérieur traduit, ce qui est naturel, une politique. Les aides au commerce extérieur de la France, qui atteindront en 1992 vingt-sept milliards de francs au total, sont assorties de deux caractères : esprit de rigueur et ambition.

Le budget des services financiers, c'est-à-dire les titres III, IV et V, est pratiquement stable par rapport à l'année dernière : 1,322 million de francs contre 1,317 million de francs, soit une hausse de seulement 0,45 p. 100. Cela est conforme, me semble-t-il, aux devoirs du temps. Cela nous crée toutefois des devoirs : rendre, avec les mêmes moyens, l'instrument à la fois plus ferme et plus efficace.

La Direction des relations économiques extérieures, la D.R.E.E., qui est au centre du système de soutien à notre commerce extérieur, s'apprête à faire un gros effort dans deux domaines : l'immobilier - pour rendre plus efficaces les postes à l'étranger - et surtout l'informatique, dont le développement est essentiel.

J'ai récemment présidé une réunion de travail sur ces problèmes. C'est là une des clefs de l'efficacité de nos administrations spécialisées, en particulier de leur collaboration avec les autres éléments majeurs du groupe « commerce extérieur ». Je pense, en particulier, au Centre français du commerce extérieur.

Par conséquent, l'informatique verra son budget multiplié par deux. Dès lors, il faudra dépenser moins ailleurs. On réduira quelques emplois là où leur efficacité paraîtra moins démontrée qu'ailleurs.

Cela représente un effort difficile et méritoire ; mais il sera accompli : de 1991 à 1993, 105 emplois seront supprimés. On assurera également une certaine modification de la géographie des postes afin de tenir compte des données et des grandes évolutions économiques de notre planète.

Par ailleurs, dans un souci de meilleure efficacité, on travaillera à un rapprochement progressif des directions générales du commerce extérieur et des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.

En outre, le fonctionnement des postes d'expansion économique à l'étranger sera marqué par un esprit de rigueur et d'économie. Le système de la facturation des services, qui a été introduit, voilà deux ans, à l'époque du gouvernement de M. Michel Rocard, a fait la preuve de son efficacité. Non seulement il apporte quelques ressources supplémentaires, mais surtout il fait très utilement le tri entre les candidats sérieux à l'appui de nos postes et les autres. Le système rend ainsi les postes plus efficaces, ce qui constitue, nul ne le nie, un progrès sensible.

La même rigueur doit concerner la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, qui préoccupe beaucoup vos rapporteurs. Cette rigueur se heurte à la lourdeur héritée des grands contrats assurés naguère dans des pays devenus, depuis, défaillants.

L'explication de ces défaillances est assez claire. Elle tient aux profondes évolutions du monde en Europe centrale et orientale, aux conséquences de la crise du Golfe et, enfin à l'enlèvement de certains pays dans le surendettement.

Le Gouvernement pense pourtant néanmoins maintenir en 1992 la dotation de la Coface à huit milliards de francs. Ce chiffre est un pari que je crois personnellement pouvoir tenir.

Nous y parviendrons d'abord grâce à un effort soutenu de recouvrement, qui a déjà été accompli en 1991. A titre d'exemple, la Coface a récupéré 2 milliards de francs grâce à l'accord de refinancement brésilien, 1,43 milliard de francs sur les arriérés égyptiens, 1 milliard de francs au Nigéria, etc. Cet effort a été marqué, selon nos directives, par un esprit de volontarisme nouveau par rapport au passé.

Cela suppose aussi qu'il n'y ait pas de défaillance massive et simultanée de gros débiteurs l'année prochaine. A cet égard, nous avons quelques motifs d'être rassurés sur certains secteurs inquiétants.

D'abord, l'Algérie a repris ses paiements. Au cours d'une visite que j'ai rendue au gouvernement algérien, voilà quelques semaines, j'ai eu la satisfaction de constater que nos arguments avaient été entendus.

Ensuite, les concours attribués à l'U.R.S.S. - je ne sais si nous devons encore employer cette dénomination - devraient aider le centre ou les républiques à honorer leurs échéances.

Nous avons, d'autre part, invité la Coface à s'adapter au marché unique, au regard de la nouvelle directive européenne sur les prestations de services. Nous l'avons incitée à se rapprocher de la S.F.A.C., société française d'assurance crédit, la première entreprise d'assurance crédit sur le marché intérieur. En effet, existait auparavant cette distinction - marchés extérieurs, marché intérieur - entre la Coface et la S.F.A.C. quant à leur aire géographique d'activité. L'effacement de ce cloisonnement sera un facteur d'efficacité.

Elles ont d'ores et déjà mis en place ensemble un G.I.E. : Eurexel. Certains d'entre vous ont peut-être vu, dans la presse, des publicités relatives à cette première traduction de l'heureuse collaboration entre la Coface et la S.F.A.C.

Je rappellerai, pour mémoire, ce que représentent les charges de bonification de la B.F.C.E. - Banque française du commerce extérieur - dans les crédits à l'exportation : 4,4 milliards de francs. Ces charges sont appelées à continuer de diminuer progressivement, en vertu de la politique de « débonification » des crédits qui a été engagée dès 1985 par M. Bérégovoy.

J'indiquerai également que les dons et prêts du Trésor, qui représentent 6,7 milliards de francs, sont en voie de stabilisation.

Mesdames, messieurs les sénateurs, M. Dominique Strauss-Kahn et moi-même gardons en permanence à l'esprit deux préoccupations sur lesquelles je voudrais, avant de conclure, m'attarder quelques instants : les orientations géographiques nécessaires de l'action gouvernementale, d'une part, et l'appui qu'il est indispensable d'apporter aux petites et moyennes entreprises, d'autre part.

M. Jean-Pierre Bayle. Très bien !

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Nos choix géographiques doivent répondre à un certain nombre de critères, au premier rang desquels figure tout simplement la rentabilité.

Il s'agit là de prendre en compte les évolutions d'un certain nombre de pays qui ont su décoller, s'arracher à leurs difficultés antérieures et s'installer dans le peloton des nouveaux pays industrialisés. Je pense, en particulier, aux pays de l'Asie du Sud-Est. Je me suis d'ores et déjà rendu en Malaisie et à Singapour ; je partirai prochainement pour la Thaïlande.

Il est évident que les agents économiques, les chefs d'entreprise doivent être encouragés à prendre là-bas de nouveaux risques parce que ces risques pourront avoir des retombées extrêmement profitables.

Ces propos valent également pour d'autres régions, notamment l'Amérique latine. Je pense au Mexique, où j'irai très prochainement, au Venezuela, ainsi qu'au Chili.

Le cas du Chili me permet d'évoquer un second critère. En effet, outre la rentabilité escomptée, les évolutions politiques doivent être prises en considération.

Dès lors que la dictature disparaît de tel ou tel pays, les motifs moraux que nous pouvions avoir de nous abstenir d'y exporter disparaissent également. A cet égard, il ne faut pas perdre de temps. J'ai déjà cité le Chili, mais cela concerne aussi l'Afrique du Sud, où M. Dominique Strauss-Kahn s'est rendu récemment, ainsi que les pays de l'Est. Certes, nous ne pouvons espérer en nouant des relations commerciales avec ces derniers, retirer des profits immédiats.

Cependant, dans ce cas, ce sont le souci géopolitique et la vision à long terme qui doivent nous conduire à ne pas abandonner ces pays à la déréliction, maintenant qu'ils ont recouvré leur liberté : il nous appartient de les aider à dépasser cette phase.

Je me suis déjà rendu à quatre reprises dans cette partie de l'Europe, dans les pays baltes, en Hongrie, en Tchécoslovaquie et en Pologne, convaincu que, si nous savions conjuguer l'aide financière, l'appui technologique, les encouragements politiques et l'apport de notre expertise, nous pouvions y jouer un rôle essentiel.

D'une manière générale, nous devons tous être attentifs - pour sa part, le Gouvernement n'y manque pas - à tout ce qui « bouge » sur notre planète, où les choses, aujourd'hui, vont parfois très vite.

Je l'ai encore constaté, la semaine dernière, dans un pays dont on a beaucoup parlé, mais dont on parle moins maintenant : le Koweït. Voilà un marché, petit en termes démographiques, mais important en termes de richesses, qui, pour des raisons historiques, est, de longue date, plutôt tourné vers les pays anglo-saxons, ses relations économiques avec la France s'étant limitées jusqu'à présent, pour l'essentiel, aux produits des industries de luxe et à l'immobilier.

A ces éléments, défavorables pour nous, hérités d'un long passé, s'ajoute une concurrence redoutable, celle des Etats-Unis, auréolés qu'ils sont, comme il est naturel, par le rôle qu'ils ont joué dans la libération de ce pays. Pourtant, il ne faut pas rester longtemps au Koweït pour voir qu'y existent des chances exceptionnelles pour nos entreprises.

C'est, d'abord, la volonté de ce pays d'élargir sa latitude d'action en diversifiant ses partenaires économiques au-delà de ceux qui, traditionnellement, commercent avec lui de façon massive. C'est, ensuite, une vraie reconnaissance de la part que nous avons prise dans les opérations que chacun a encore en mémoire. C'est, enfin, la prise de conscience progressive - que je constate d'ailleurs avec une grande satisfaction dans de nombreux pays - que la France peut offrir autre chose que des produits de luxe, image traditionnelle de notre pays : la France, c'est aussi la haute technologie, l'espace, le traitement des eaux, les télécommunications, etc.

Il me semble que le Sénat, qui a une vocation spécifique à représenter la communauté des Français de l'étranger, peut jouer auprès du Gouvernement un rôle important en l'aidant à dessiner cette nouvelle géographie volontaire de nos activités préférentielles. Sachez d'ores et déjà, messieurs les sénateurs qui représentez ces Français expatriés, que je serai très attentif à vos suggestions dans ce domaine.

J'en viens à cette deuxième préoccupation, capitale, qu'est pour nous l'aide à l'exportation des petites et moyennes entreprises. Nous souffrons à cet égard d'un handicap, notamment par rapport à notre grand voisin et concurrent allemand, mais aussi par rapport à l'Italie.

Si nous sommes d'ores et déjà au premier rang pour les grandes entreprises exportatrices, nous ne disposons pas encore du tissu dense et riche dont nous avons besoin pour mener nos activités commerciales à l'étranger. Je veux parler des entreprises de taille moyenne, dégageant un chiffre d'affaires d'au moins 100 millions de francs - mais il ne s'agit pas pour moi d'établir une barrière - qu'il faut encourager à exporter.

Vous connaissez le souci de Mme le Premier ministre, au-delà de la préoccupation relative aux exportations, d'aider les petites et moyennes entreprises à se développer et à être plus efficaces. Il reste que la nécessité de ce soutien est particulièrement nette en ce qui concerne le commerce extérieur.

A côté du puissant appui qu'apporte la Coface à cet égard, le présent projet de budget traduit directement ce souci.

En ce qui concerne les contrats de plan Etat-région, les crédits sont stabilisés, conformément aux engagements de l'Etat.

Je n'en pense pas moins que le ressort régional est fondamental au regard du commerce extérieur. J'ai choisi, depuis que j'occupe les fonctions de secrétaire d'Etat au commerce extérieur, de me rendre dans une capitale régionale au moins une fois par mois. J'ai déjà ainsi visité celles de cinq régions : le Limousin, la Franche-Comté, les Pays de la Loire, la Picardie et l'Alsace. Chaque fois, j'ai constaté le profit qui pouvait être tiré d'une certaine fierté municipale, départementale et régionale.

On constate aussi une stabilisation de la dotation Codex - comité de développement des exportations - qui s'élève à 260 millions de francs et est destinée à aider les P.M.E. à s'implanter sur les marchés étrangers, en y créant des filiales ou en y rachetant des entreprises.

Vous pourriez vous étonner d'une relative baisse des aides à la prospection commerciale. Ce n'est pas que cet instrument nous paraisse présenter un intérêt moindre que précédemment, mais nous pensons qu'il peut produire de meilleurs résultats avec une plus grande sélectivité et, surtout, grâce à un remboursement mieux assuré, ce qui est, après tout, un signe rétrospectif de la pertinence des choix qui ont été faits.

Enfin, je voudrais signaler que les dispositions de l'article 39 *octies* du code général des impôts, qui permet la constitution de provisions pour implantation à l'étranger, seront, comme vous l'a déjà annoncé M. Bérégovoy, assouplies.

Il va être prochainement proposé au Parlement de faire en sorte que l'aide fiscale ne soit plus limitée à la première implantation à l'étranger et que le régime défini à l'article 39 *octies* soit étendu aux implantations de services à l'étranger.

Quand je considère ce réseau d'instruments de soutien à l'exportation, je suis frappé par une certaine tension qui, constamment, le travaille. Cette tension naît d'une double aspiration, contradictoire : une aspiration à le compliquer sans cesse, car il s'agit d'épouser la diversité des situations, la variété des ambitions des uns et des autres, en même temps, une aspiration à le simplifier pour que les énergies ne s'y perdent pas et que l'on y voie plus clair.

Il faut, je crois, travailler simultanément dans les deux directions et non chercher à tout prix à réduire le nombre des outils. La clé de leur plus grande efficacité réside plutôt dans la mise en place des moyens permettant aux P.M.E. de « s'y retrouver ».

A cet égard, j'attache un grand intérêt à la formation dans ce domaine, d'une part, et à l'information sur l'information, d'autre part.

Nous consacrons des crédits importants à la formation au commerce extérieur, qu'il s'agisse de la formation initiale ou de la formation de cadres à l'exportation confirmés. Nous avons appuyé la création de centres binationaux dans plusieurs villes de France, de manière que de plus en plus de jeunes Français se destinant à une carrière en entreprise connaissent des langues étrangères et aient, de surcroît, une vraie compétence juridique, fiscale, économique, bref une compétence d'entrepreneur. J'y vois la matrice de grands succès futurs.

Il faut, par ailleurs, aider les petites et moyennes entreprises à s'y retrouver dans le maquis des aides disponibles, car, trop souvent, une sorte de timidité les en écarte. Trop souvent, seules les grandes entreprises savent s'orienter dans les tours et les détours de cet ensemble multiforme.

Par ailleurs, la création des centres régionaux de documentation et d'information, qui ont été mis en place sur notre initiative par le Centre français du commerce extérieur, le C.F.C.E., dans plusieurs villes de province, a permis de rendre plus accessibles aux P.M.E et aux P.M.I. toutes les informations disponibles au C.F.C.E.

Je tiens également à rendre hommage à la charte nationale de l'exportation, qui a été, vous le savez, lancée voilà deux ans par le gouvernement de M. Michel Rocard, dans le but d'aider les Français à en finir une fois pour toutes avec leurs « querelles gauloises ».

Il est insupportable, en effet, pour qui va travailler dans des pays étrangers, de voir les maigres effectifs de la communauté française s'épuiser à des querelles subalternes.

Parallèlement, on éprouve une grande joie lorsque commence à jouer un esprit d'équipe. L'idée de la Charte nationale de l'exportation était de faire travailler, en France, de concert les trois piliers que sont les fonctionnaires responsables, les organisations consulaires et les collectivités territoriales. Croyez-moi, ce système fonctionne, certes inégalement, mais souvent et de mieux en mieux.

Lors des voyages régionaux que j'ai effectués depuis quelques mois, j'ai constaté qu'il y avait là tout un foisonnement d'idées qui ne seraient pas apparues sans ces collaborations.

Chaque région est diverse et variée. Les différences tiennent à la personnalité des acteurs, à la situation géographique et à l'histoire. Qu'importe ou plutôt tant mieux ! En effet, on voit ainsi fleurir les idées les plus diverses : ici on détermine des pays cibles, là on établit des catalogues pour guider les apprentis exportateurs, ailleurs on forme des cadres à l'exportation.

Bref, il y a là une possibilité pour que fleurissent des initiatives très variées, qui ne voient le jour, je le répète, que parce qu'on se dispute moins et on collabore mieux. Ce que je dis pour la province vaut bien davantage encore pour l'étranger.

La Charte nationale de l'exportation a été très vite signée en Grande-Bretagne, en Espagne et en Allemagne. J'ai eu le plaisir, tout récemment signer une nouvelle convention à Rome. Je ferai bientôt de même au Portugal et aux Pays-Bas.

Les conseillers du commerce extérieur sont une institution ancienne et respectable, qui, selon moi, n'est pas suffisamment utilisée. Elle est de plus en plus employée à l'étranger, où l'on voit des clubs se constituer pour accueillir les nouveaux venus, leur donner des conseils et les aider dans les moments de découragement.

Mais cette institution n'est pas assez utilisée à l'échelon régional. J'ai donc commencé à inciter les conseillers du commerce extérieur que j'ai eu le plaisir de rencontrer à s'impliquer davantage à cet égard. Ce n'est pas un titre honorifique, cela doit être, selon moi, une fierté d'action. J'attends avec impatience le jour où j'aurai sur mon bureau une liste de tous les conseillers du commerce extérieur qui résident en France avec, en regard, le nom de la petite ou moyenne entreprise qu'ils auront aidée à l'exportation. Cela ne me paraît pas un rêve débridé.

Il faut aussi savoir utiliser les anciens stagiaires de l'Actim que j'ai vus récemment rassemblés dans cet organisme, dont l'efficacité est grande. A côté du C.F.C.E., l'Actim constituera cette année, comme naguère, l'un des fleurons de notre efficacité dans ce domaine.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, l'esprit de ce projet de budget et de notre action. Certes, les succès dans le commerce extérieur sont, d'abord, les succès des Français et de la communauté nationale tout entière. Mais la politique menée par les pouvoirs publics, si elle est déterminée, imaginative et persévérante, peut et doit jouer un rôle essentiel. C'est, en tout cas, la haute ambition du Gouvernement. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures trente. *(Assentiment.)*

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures vingt, est reprise à vingt et une heures trente, sous la présidence de M. Jean Chamant.)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHAMANT

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère du commerce extérieur.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Tony Larue, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en 1990, la crise du Golfe, qui a freiné la croissance du commerce mondial à raison de 5 p. 100 en volume, a limité l'augmentation de nos exportations et de nos importations respectivement à 3 p. 100 et à 3,3 p. 100 en valeur. Dans ce contexte économique, le déficit du commerce extérieur de la France ne s'est accru que de 6,4 milliards de francs pour atteindre 50,1 milliards de francs.

Si les résultats de l'année en cours laissent espérer une stabilisation, en revanche, ils ne donnent aucun signe de redressement significatif, du moins sur le plan global. Nous n'allons pas en rester aux résultats mirobolants que vous venez de nous communiquer, monsieur le secrétaire d'Etat.

L'analyse sectorielle de nos échanges en 1990 fait apparaître quatre points principaux.

En premier lieu, le déficit industriel civil s'est stabilisé à 85,2 milliards de francs. Les bons résultats enregistrés, notamment par le secteur des matériels de transport avec un excédent de 25,2 milliards de francs, ont contribué à cette stabilisation.

Des ombres persistent cependant, qu'il s'agisse du secteur des biens d'équipement professionnel, intermédiaires ou destinés aux ménages, ou encore des secteurs « cuirs-chaussures » et « textile-habillement ».

L'évolution récente de nos échanges industriels semble toutefois indiquer que l'effort d'investissement, engagé depuis 1985, commence à porter ses fruits en terme d'exportations.

En deuxième lieu, le secteur agroalimentaire, traditionnellement excédentaire, a enregistré un nouveau record de 52,1 milliards de francs, en raison de la bonne tenue de nos produits de l'industrie agroalimentaire.

En troisième lieu, la facture énergétique s'est accrue, le déficit s'élevant à 94,1 milliards de francs.

Enfin, le déficit de la balance des transactions courantes a atteint 45,6 milliards de francs. Le constat est clair : la France a toujours besoin de l'épargne extérieure pour financer sa croissance.

Cette très sommaire analyse met en évidence la nécessité d'un redressement de nos échanges extérieurs, notamment dans le domaine industriel.

Le volume, la spécialisation, ou la qualité de l'offre française représentent aujourd'hui autant de facteurs déterminants pour exporter.

Son inadaptation à la demande internationale est la principale cause des difficultés rencontrées par notre pays pour s'affirmer davantage sur les marchés extérieurs.

Nous formons le souhait, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il vous soit possible de nous informer des mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour remédier aux faiblesses structurelles de notre appareil de production. Il est vrai que vous venez d'évoquer, largement, à la fois vos soucis et vos espoirs.

En ce qui concerne l'analyse géographique de nos échanges commerciaux, le fait majeur réside dans la diminution sensible du déficit de nos échanges avec les pays de la Communauté européenne : 40,6 milliards de francs contre 53 milliards de francs en 1989.

La progression de nos exportations vers l'Allemagne, sous l'effet d'une demande soutenue par suite de la réunification, en est l'explication ; le déficit bilatéral s'est amélioré : 42 milliards de francs contre 57 milliards de francs en 1989.

Au cours des premiers mois de l'exercice 1991, les résultats enregistrés confirment les évolutions observées en 1990, et laissent espérer une stabilisation du déficit à 45 milliards de francs.

Sur le plan sectoriel, le déficit industriel civil s'est réduit de 15 milliards de francs pour atteindre 49,5 milliards de francs.

L'excédent agroalimentaire diminue légèrement.

La facture énergétique se stabilise à un niveau proche de celui de 1990.

Les tendances observées à propos du solde déficitaire de la balance des paiements se confirment.

Sur le plan géographique, on peut constater que nos résultats avec l'Allemagne réunifiée se sont améliorés dans des proportions considérables puisque le déficit bilatéral est évalué, pour cette année, à 4,7 milliards de francs.

Observons, cependant, que la récente décision du gouvernement allemand d'accroître les prélèvements fiscaux peut peser sur la demande et donc réduire nos exportations.

La seconde évolution marquante en 1991 est l'amélioration de nos résultats avec les pays d'Europe centrale et orientale. La réduction de moitié du déficit avec ceux-ci témoigne de l'effort entrepris par la France pour rattraper le retard pris par rapport à nos partenaires, notamment l'Allemagne, sur ces marchés fort prometteurs.

Cet examen de nos échanges commerciaux, en 1990 et au cours des neuf premiers mois de 1991, met en évidence la nécessité d'adapter l'offre française à la demande internationale et de diversifier nos zones d'exportation pour que nous ne soyons pas dépendants des conjonctures économiques nationales fluctuantes.

J'en viens, à présent, à l'examen des crédits budgétaires du commerce extérieur pour 1992.

Les dotations destinées au service de l'expansion économique, d'un montant de 1,34 milliard de francs, n'enregistrent qu'une progression de 0,5 p. 100 en raison de la mise en œuvre du plan de modernisation dans lequel ce service est engagé depuis deux ans.

Les dépenses de fonctionnement, passant de 901 millions à 906 millions de francs, permettront de poursuivre la mutation de la direction des relations économiques extérieures. Le doublement des crédits consacrés à l'information des services contribuera à cette rationalisation.

Parallèlement, un redéploiement du réseau des postes à l'étranger, engendrant une réduction des effectifs, est opéré en fonction des zones de développement du commerce international.

Je pense, mes chers collègues, que nous ne pouvons qu'approuver cet effort de rénovation d'un dispositif public longtemps considéré comme lourd, et dont l'efficacité a quelquefois été contestée.

Les crédits d'intervention publique, d'un montant de 384 millions de francs, seront destinés essentiellement aux trois grands organismes chargés de centraliser les informations et d'assurer la promotion des entreprises françaises sur les marchés extérieurs : ce sont le centre français du commerce extérieur, le comité français des manifestations à l'étranger et l'agence pour la coopération industrielle.

Observons que le développement d'une politique de ressources propres compensera l'absence d'augmentation des crédits d'intervention.

Enfin, parmi les actions de formation au commerce international prévues par le plan de développement de nos exportations, je désire souligner le succès des centres bilatéraux de formation à l'exportation. La création de centres japonais et américain est, monsieur le secrétaire d'Etat, très attendue, comme vous le savez.

Le dernier volet de mon intervention concernera les crédits d'aides et de garantie à l'exportation, dont les dotations, en progression de 1,3 p. 100, s'élèvent à 27,6 milliards de francs.

S'agissant des aides au commerce courant, trois dispositifs visent à faciliter une implantation à l'étranger : l'assurance-prospection, le comité de développement extérieur et les contrats de plan, qui associent les collectivités locales à la démarche exportatrice des entreprises.

Le récent plan en faveur des P.M.E. et des P.M.I., dont l'objet est de renforcer une présence encore bien insuffisante de ces entreprises sur les marchés extérieurs, s'inscrit dans cette optique.

Aussi notons-nous avec satisfaction, mes chers collègues, que le premier volet économique, annoncé en septembre dernier, devrait bientôt être complété par une série de mesures spécialement destinées à favoriser la démarche exportatrice des P.M.E.

Enfin, les procédures de soutien aux grands contrats, dont les commandes se maintiennent chaque année à un niveau élevé, regroupent les crédits à l'exportation, la garantie du risque économique, le fonds d'ingénierie et les aides au développement.

L'assurance-crédit demeure la procédure principale de soutien.

Concernant l'assurance-crédit pour le compte de l'Etat, le projet de budget prévoit une dotation - évaluative par nature - de 8 milliards de francs, identique à celle qui était prévue par la loi de finances de 1991.

Le caractère complexe des modalités de financement des procédures de soutien aux grands contrats me conduit à vous demander, mes chers collègues, pour ceux d'entre vous qui désireraient obtenir de plus amples informations sur cet aspect particulier, d'avoir l'amabilité de vous reporter à mon rapport écrit.

Concernant l'assurance-crédit pour son propre compte, la Coface, qui couvrait jusqu'à présent le risque commercial ordinaire - et politique à court terme - vers les pays de la Communauté européenne, a enregistré, en 1990, un bénéfice net de 158 millions de francs.

La restructuration récente de la Coface, résultant de l'achèvement du marché unique, autorise désormais une diversification de ses champs d'intervention ainsi qu'une plus grande souplesse d'action.

Cette présentation du budget du commerce extérieur ne saurait, à elle seule, faire état de la totalité des actions gouvernementales en ce domaine.

Les crédits qui vous sont proposés, mes chers collègues, ont pour objet de contribuer au développement d'une culture à l'exportation qui a fait longtemps défaut à notre pays.

La commission des finances, rappelant que notre situation extérieure apparaît comme la résultante de facteurs largement influencés par la politique économique globale du Gouvernement, a décidé, contrairement à l'avis de son rapporteur, de proposer au Sénat de ne pas adopter les crédits du commerce extérieur. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du R.P.R.*)

M. Jean Chérioux. Très bien ! La commission a bien agi !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Marcel Daunay, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à protester : l'examen des crédits du commerce extérieur intervient toujours à un moment où l'hémicycle est vide, en fin de semaine, alors que nos collègues ont dû regagner leur circonscription. A mon avis, l'économie française mérite mieux que cela !

Tous les ans, on cherche un créneau pour essayer de « caser » l'examen des crédits du commerce extérieur. Quand on sait ce que le commerce extérieur apporte à la France, on se dit qu'il mériterait un meilleur traitement !

Cela étant, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai écouté votre propos liminaire, et je dois vous dire que je ne partage pas votre conclusion : si vous êtes attaché, compte tenu de vos fonctions actuelles, à nos exportations et au commerce extérieur de la France, sachez que nous aussi, parlementaires, y portons un intérêt particulier. Dans la situation actuelle, avec les négociations du GATT, la France n'est d'ailleurs pas seule concernée : l'Europe tout entière doit se battre plus qu'elle ne le fait à l'heure actuelle sur les dossiers du commerce extérieur.

Mais j'en viens à mon rapport.

L'année 1990 a été marquée par un ralentissement de l'économie mondiale, allant jusqu'à une véritable récession dans les pays anglo-saxons.

Dans ce contexte, la croissance des échanges mondiaux, en volume, s'est établie à plus 5 p. 100, en recul par rapport aux années précédentes.

Quelles sont les perspectives d'avenir ?

Bien que de nombreux experts promettent régulièrement la reprise, il faut bien avouer que la simple observation de la situation économique actuelle n'incite guère à l'optimisme. Vous l'aviez d'ailleurs laissé entendre vous-même tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat.

Cette reprise attendue repose, en réalité, sur d'importants facteurs d'incertitude, qui tiennent notamment à la date et à l'effectivité de la reprise aux Etats-Unis et à la croissance allemande, qui a largement tiré nos exportations, mais qui devrait se ralentir.

Enfin, les plus grandes incertitudes pèsent sur les perspectives de croissance à court terme des pays d'Europe centrale et orientale.

Dans cette conjoncture, il faut souligner que l'environnement international connaît des mutations profondes, liées notamment aux négociations commerciales multilatérales menées au sein du GATT et à celles qui sont conduites à l'échelon européen.

A cet égard, bien qu'on puisse craindre les redoutables conséquences d'un éventuel échec de l'*Uruguay round*, il ne peut être question de conclure un accord à tout prix, comme semblent parfois prêts à s'y résigner certains de nos partenaires de la Communauté, ni de multiplier, pour ce faire, les concessions communautaires.

Voilà plus d'un an, j'ai eu l'occasion de faire un rapport sur le GATT, pour le compte de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes. J'ai pu mener, ainsi, quelques investigations à Bruxelles, et il m'a semblé que nous ne nous étions pas donné les moyens de trouver des alliés pour développer notre politique : qui fait des efforts pour les pays en voie de développement, sinon l'Europe et, en Europe, la France ? Ma région, par exemple, a fait des efforts de transfert de technologie. Pourquoi ne pas demander aux autres pays d'en faire autant ?

Une première fois, nous avons gagné du temps et reporté les négociations de l'*Uruguay round*. Mais est-il encore possible, aujourd'hui, de chercher à gagner du temps ? Il faut à tout prix reprendre notre bâton de pèlerin si nous voulons ne pas perdre la face, si nous voulons conserver notre place ou reprendre les parts de marché que nous avons perdues.

Je ne m'attarderai pas longtemps sur ce dossier, ce n'est ni l'heure ni le lieu ; mais je suis prêt à prendre rendez-vous avec vous, monsieur le secrétaire d'Etat, pour en débattre, car nos capacités, en la matière, ne sont pas négligeables.

Comme nous l'a dit hier M. Mermaz, à cette même tribune, si certains de nos partenaires de la Communauté étaient prêts à céder du terrain il y a un mois ou deux, ils viennent aujourd'hui sur leur position. Le Gouvernement devra donc être vigilant à cet égard.

Notre commerce extérieur dépendra largement, à l'avenir, des négociations européennes, et ses perspectives seront fonction du choix que nous opérerons entre le « savoir-faire » et le « savoir-laisser-faire ».

L'achèvement du Marché unique européen, la mise en place de l'espace unique européen, avec trente-deux millions d'habitants supplémentaires, c'est cela aussi, la vérité.

Il me faut également souligner le développement des relations entre la Communauté européenne et les pays d'Europe centrale. J'ai d'ailleurs été chargé de mener quelques investigations sur les récentes évolutions des frontières entre l'Est et l'Ouest.

Permettez-moi de retracer maintenant brièvement l'évolution récente de notre commerce extérieur.

Il faut rappeler qu'il n'a progressé que de 3 p. 100 en 1990, après un accroissement de 15 p. 100 en 1989.

Il est vrai que, à grand renfort de presse, on nous a annoncé, ces derniers jours, un excédent. Vous l'avez rappelé vous-même, mais vous êtes assez modeste - comme moi - pour dire que, si l'on ne peut vraiment le qualifier d'incident de parcours, ce résultat peut être expliqué par des raisons conjoncturelles. En effet, il est dû à deux opérations importantes, dont nous nous réjouissons, mais qui risquent de ne pas se reproduire : la vente d'un paquebot et d'un satellite. En outre, d'ici à la fin de l'année, il sera procédé à des réajustements. Voilà donc de quoi rafraîchir les enthousiasmes !

En 1990, les échanges commerciaux de la France - M. le rapporteur spécial y a fait allusion - se sont soldés par un déficit de 50,1 milliards de francs, contre 43,9 milliards de francs en 1989.

Toutefois, ce n'est pas grâce à vous, monsieur le secrétaire d'Etat : un secrétaire d'Etat ne change pas les choses du jour au lendemain, même avec la meilleure volonté. Certes, je suis persuadé que, si vous avez accepté d'être secrétaire d'Etat, c'est que vous aviez envie d'agir, mais reconnaissez avec moi que ce n'est pas en six mois que l'on change le monde. Tout dépend de la politique d'agressivité que l'on mène sur les marchés extérieurs.

Par conséquent, je le répète, il ne faut pas s'abaisser devant les autres. Mais j'y reviendrai tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. Non, mon cher collègue : votre temps de parole est épuisé, et je vous demande de conclure ! En effet, les rapporteurs pour avis disposent de dix minutes, et les rapporteurs spéciaux de quinze minutes. M. Tony Larue a parfaitement respecté son temps de parole, et je vous demande de faire de même.

M. Marcel Daunay, rapporteur pour avis. Je vais donc écourter mon propos et je communiquerai mon rapport à M. le secrétaire d'Etat.

M. le président. C'est la conférence des présidents qui en a décidé ainsi. Je ne suis qu'un exécutant.

M. Marcel Daunay, rapporteur pour avis. L'achèvement du marché unique européen et la mise en place de l'espace unique européen, avec un marché de 32 millions d'habitants, nous obligent à être très rigoureux, très observateurs et très volontaires.

En 1990, les échanges commerciaux de la France se sont soldés par un déficit de 50 milliards de francs, mais, sans l'agro-alimentaire, ce déficit aurait dépassé les 100 milliards de francs.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à cette tribune ces deux dernières années, il faut veiller à ce que l'application de la nouvelle politique agricole commune ne nous prive pas de nos moyens d'exportation.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous devez entretenir le dialogue à la fois avec le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'agriculture et le ministre chargé du budget pour que, dans les négociations sur la réforme de la politique agricole commune, la capacité de la France à occuper ses parts de marchés extérieurs, en matière d'agro-alimentaire, notamment, soit prise en compte.

S'agissant de la Coface, je ne suis pas aussi sûr que vous que nous terminerons l'année comme vous le prévoyez. A l'évidence, il était souhaitable de ne pas laisser l'illusion aux pays qui nous doivent de l'argent que nous pourrions encore tolérer longtemps les reports d'échéances. Toutefois, monsieur le secrétaire d'Etat, si vous n'aviez pas de moyens de recours, je suis persuadé que nous ne bouclerions pas l'année. La Coface ne pourrait donc pas jouer son rôle.

Pour ce qui concerne l'assurance-crédit, je rappelle que l'année 1992 est marquée par de fortes incertitudes liées au surcoût de la guerre du Golfe ainsi qu'aux problèmes de la solvabilité de certains pays, tels l'Algérie, l'Union soviétique, l'Inde, le Brésil, l'Egypte ou la Yougoslavie.

Dans ces conditions, la simple reconduction, en 1992, de la dotation de 8 milliards de francs votée en 1991 semble relever d'un optimisme excessif.

Je conclurai, monsieur le secrétaire d'Etat, en précisant que la commission des affaires économiques et du Plan a donné un avis défavorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur inscrits dans le projet de loi de finances pour 1992, étant entendu que les membres de la commission des affaires économiques et du Plan sont aussi volontaristes que vous et vos collègues pour essayer de développer le commerce extérieur. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du R.P.R.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République : 19 minutes ;

Groupe de l'union centriste : 18 minutes ;

Groupe socialiste : 18 minutes ;

Groupe communiste : 16 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : 15 minutes.

La parole est à M. de Villepin.

M. Xavier de Villepin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je veux, tout d'abord, remercier nos excellents rapporteurs, qui ont permis à chacun d'entre nous d'engager une réflexion et de faire un bilan sur notre commerce extérieur.

Pour ma part, monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite diviser mon intervention en deux parties : tout d'abord, je ferai une analyse et un bilan, après quoi je vous exposerai quelques problèmes que je crois importants pour l'avenir de notre commerce extérieur.

Pour commencer, je ne mettrai pas en exergue le chiffre miraculeux du mois d'octobre dernier, les fameux 6 milliards de francs d'excédent. Ils ont, certes, facilité votre exposé et légitimé votre optimisme, mais le problème de notre commerce extérieur me paraît, en fait, devoir être considéré dans une perspective.

En cent ans, la France n'a connu que vingt-deux excédents et, en quinze ans, deux excédents. Nous pouvons donc dire que nous souffrons d'un mal plutôt chronique en la matière.

Pour 1991, M. Bérégozov, à cette même tribune, précisait que nous aurions un déficit de l'ordre de 42 milliards de francs, soit une amélioration de quelque 8 milliards de francs par rapport à l'année dernière. Je crois tout de même, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il faut craindre, pour la fin de l'année, la grève des ports, qui s'amorce, et qui peut influencer sur les chiffres de notre commerce extérieur, tant pour les exportations que pour les importations.

Le chiffre le plus préoccupant, mais aussi le plus révélateur, est peut-être celui de la balance des paiements, qui a eu plutôt tendance à s'aggraver au cours des dernières années, et qui permet de constater un moindre excédent dans le secteur des services, pour lequel nous étions si fiers d'être au deuxième rang mondial. Peut-être quelques explications de votre part sur ce point éclaireraient-elles notre débat, monsieur le secrétaire d'Etat !

Quant au résultat du mois d'octobre - la « divine surprise » - dû à la vente d'un bateau, d'un satellite et de beaucoup d'Airbus, je crois qu'il faut le considérer comme tout à fait exceptionnel.

La divine surprise - parce qu'il y en a une ! - tient, en fait, à deux autres facteurs que nos collègues rapporteurs ont soulignés.

D'abord, la réduction du déficit industriel. Mais s'agit-il simplement d'un événement conjoncturel ou d'une anomalie dans la tendance ? Il n'en reste pas moins que, depuis 1985, le déficit industriel est important.

Mais la meilleure des nouvelles, pour la France, c'est, évidemment, l'amélioration de la situation par rapport au voisin allemand. Nous ne sommes plus déficitaires que de 8 milliards de francs avec l'Allemagne en 1991 ; nous l'étions de 42 milliards de francs en 1990 et de 59 milliards de francs en 1989.

Certes, ce résultat heureux est dû, en grande partie, aux efforts qu'implique la réunification allemande. On peut se demander si l'Allemagne réunie ne se trouvera pas plus forte lorsqu'elle aura achevé ces efforts, dans trois à cinq ans, si elle n'aura pas, sur l'ensemble de son territoire, une industrie moderne, alors que la nôtre ralentit son effort d'investissement, le chiffre le plus préoccupant étant la baisse des investissements en 1991, estimée par l'I.N.S.E.E. à 9 p. 100. En effet, les investissements ont, à terme, un effet direct sur le commerce extérieur, ils en sont le véritable moteur.

Cela dit, nous sommes le quatrième exportateur mondial, et je fais partie de ceux qui pensent que nous serons difficilement délogés de cette place. Je ne vois pas, au risque de me tromper, l'Italie ou la Grande-Bretagne nous rattraper facilement. C'est une note d'optimisme.

Parmi les points forts, il faut souligner notre excédent agricole même si - MM. les rapporteurs l'ont souligné - il y a une tendance à l'inflexion et si la situation agricole est particulièrement mauvaise. Nous restons, en tout état de cause, un grand pays exportateur de produits agro-alimentaires.

La situation est également bonne pour le tourisme et, il faut le rappeler, car on ne le dira jamais assez à travers le monde, dans le domaine des nouvelles technologies.

Le succès du T.G.V. au Texas est une remarquable performance de l'industrie française. Ce type de contrat est fort utile. On peut également relever les résultats de Matra à Taiwan, d'Arianespace et de l'aéronautique en général.

En regard de ces points forts, quels sont les points faibles ?

La première faiblesse est la baisse tendancielle de nos parts de marché. En dix ans, nous avons perdu 1 p. 100 de parts de marché, ce qui représente, hélas ! 300 000 emplois. J'insiste, à cet égard, sur le lien entre marchés à l'exportation et emploi.

La seconde faiblesse est le manque de spécialisation industrielle. A ce titre, il est important de savoir que, sur quarante-cinq secteurs professionnels, l'Allemagne est le leader mondial dans dix-sept secteurs et la France dans un seul, celui des boissons. Cet élément de comparaison est très inquiétant, surtout quand on le rapproche de la baisse des investissements industriels dans notre pays en 1991.

Mais peut-être, monsieur le secrétaire d'Etat, cette baisse est-elle explicable par les taux d'intérêt réels dans notre pays. En effet, avec des taux d'intérêt réels qui sont actuellement de 7,5 p. 100, on ne voit pas très bien pourquoi l'industrie investirait dans son secteur plutôt que de placer sa trésorerie dans le secteur financier !

M. Tony Larue, rapporteur spécial. Et voilà !

M. Xavier de Villepin. Le taux de rendement moyen dans l'industrie est de l'ordre de 3,5 p. 100, à comparer aux 7,5 p. 100 des taux d'intérêt réels ! Pourquoi voulez-vous qu'il y ait, dans notre pays, des croisés qui prennent tant de risques ?

C'est le fond du problème. Il faut réfléchir à cette situation anormale des taux d'intérêt en France, qui sont plus élevés que ceux de nos voisins européens.

M. Jean Chérioux. Très bien !

M. Xavier de Villepin. J'en viens aux problèmes de l'avenir.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ai écouté avec beaucoup d'intérêt lorsque vous avez parlé du GATT. Vous avez décrit très objectivement une situation tout à fait réelle : une grande bataille mondiale dominée par la puissance américaine.

A mon avis, aujourd'hui, ce n'est pas être trop pessimiste que de dire que nous allons très probablement vers un échec du GATT. Pensez-vous qu'il y aura, alors, un avis officiel de clôture de la négociation ? Quelles pourraient être les répercussions psychologiques de l'événement ? Dans la conjoncture actuelle, qui est mauvaise sur le plan mondial, mais particulièrement aux Etats-Unis, cette annonce n'apparaîtrait-elle pas comme un mauvais coup supplémentaire ? Ne serait-il pas possible au moins de reporter l'effet d'annonce pour éviter une mauvaise réaction psychologique internationale ?

Ma seconde observation, monsieur le secrétaire d'Etat, concerne la présence économique française à l'étranger.

Avec talent, vous avez rappelé les résultats de la charte à l'exportation. Mon expérience m'amène à tirer des conclusions quelque peu différentes des vôtres. J'ai été partisan de cette charte lors de sa signature en 1989. A mon avis, l'espoir qu'elle a suscité a déçu au fur et à mesure que l'encre a séché. Certes, on ne peut que se louer des résultats obtenus en Grande-Bretagne, en Espagne et en Allemagne. Mais ne faudrait-il pas aller plus vite ? En effet, nos concurrents sont dynamiques, et il ne faudrait pas que nous continuions à avancer à pas de tortue.

Par exemple, quand une chambre de commerce et d'industrie française s'installe à Porto, faut-il qu'immédiatement la D.R.E.E. et ses services en fassent autant ? Pourquoi ce double emploi ? Mieux vaudrait se répartir les tâches et, en quelque sorte, spécialiser les différents organismes.

Nous sommes tous conscients des efforts supplémentaires à accomplir pour s'implanter dans les pays de l'Est. Le temps est venu de spécialiser nos organismes pour éviter les doubles dépenses qui finissent par alourdir le budget de la nation, ce que je ne peux accepter.

J'en viens à l'expatriation de nos compatriotes à l'étranger.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous connaissez le faible nombre de nos ressortissants installés à l'étranger. Ils sont quelque 1 300 000 et ce chiffre a plutôt tendance à diminuer, ce qui m'inquiète. En effet, les entreprises françaises tendent à recruter comme cadres expatriés plutôt des étrangers que des Français : le coût d'un expatrié français est plus élevé que celui d'un Britannique, par exemple.

Le ministère du commerce extérieur devrait étudier cet aspect du problème. Peut-être conviendrait-il en ce domaine de déplaçonner les charges sociales des entreprises, car il est très important pour la France de secréter des cadres dynamiques pour l'exportation.

Ces propos m'amènent à aborder le problème des volontaires du service national. Le nombre des volontaires du service national en entreprises est de 2 200. Je crois qu'il faudrait l'augmenter. La France a décidé d'envoyer à l'étranger - remarquable idée - des jeunes bien préparés sans être pour autant uniquement des agrégés, des énarques ou des polytechniciens.

M. Marcel Daunay, rapporteur pour avis. Surtout pas !

M. Xavier de Villepin. On peut les prendre aussi dans d'autres viviers pourvu qu'ils soient dynamiques.

Aussi, je vous supplie, monsieur le secrétaire d'Etat, de porter leur nombre à trois mille pour l'exercice en cours...

M. Marcel Daunay, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Xavier de Villepin. ... afin d'atteindre le chiffre de cinq mille. En effet, la demande des entreprises est très forte.

J'en viens à ma conclusion.

A l'examen de ce projet de budget, monsieur le secrétaire d'Etat, je constate une certaine contradiction entre la faiblesse de l'aide française au commerce courant et l'amour porté par le Gouvernement aux petites et moyennes entreprises. Si l'on veut aider ces dernières à l'exportation, il faut, selon moi, leur faciliter les ventes du commerce courant. Elles ne bénéficient pas des grands contrats. Elles pourraient profiter de procédures appropriées pour les aider à vendre sur les marchés étrangers.

Vous l'avez souligné, monsieur le secrétaire d'Etat, le grand problème de la France par rapport à ses voisins et concurrents tient au déficit dans notre pays d'entreprises de taille moyenne, celles qui réalisent un chiffre d'affaires de l'ordre de 500 millions de francs ou qui emploient de 500 à 1 000 personnes. Or ces entreprises sont un vivier indispensable pour l'exportation et pour l'investissement à l'étranger.

L'international est un choix. Exporter, c'est l'affaire de tous ! Exporter peut créer des emplois dans notre pays. Une étude récente laisse à penser que l'on pourrait, en trois ans, créer 200 000 emplois grâce à l'exportation. Pourquoi s'en priver dans le contexte difficile que connaît la France aujourd'hui ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, mon attention a été attirée par une étude récente, qui a été soumise au ministère du commerce extérieur. Elle émane d'une grande société de conseil international et s'intitule : France innovations. J'ai pu en prendre connaissance. J'aimerais connaître votre appréciation. Ce rapport présente une analyse tout à fait remarquable de ce vieux problème du commerce extérieur.

Il me semble que ce projet de budget n'est pas assez volontariste. Je suis convaincu que la clé de tous les problèmes dont nous parlerons ce soir réside dans l'investissement. Il faut remettre en cause les rigidités trop nombreuses de l'appareil d'Etat français et du secteur privé. Il ne s'agit pas d'un problème idéologique. Il faut desserrer les goullets d'étranglement.

Telles sont les raisons pour lesquelles, monsieur le secrétaire d'Etat, le groupe de l'union centriste suivra les avis émis par la commission des finances et par la commission des affaires économiques et du Plan. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Durand-Chastel.

M. Hubert Durand-Chastel. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le problème du commerce extérieur est un peu comme celui de la quadrature du cercle : tous les pays s'efforcent d'avoir un solde positif de leur balance commerciale pour maintenir leur monnaie à un bon niveau.

Il est bien évident que, si certains pays présentent des excédents, d'autres seront obligatoirement déficitaires. Aussi, vaut-il mieux se situer dans la première catégorie ou, tout au moins, dans la catégorie intermédiaire qui serait celle de l'équilibre de la balance commerciale, ce qui n'est malheureusement pas le cas de la France depuis longtemps.

La réduction - faible mais réelle - de notre déficit industriel constatée en 1991 ne suffit pas, cependant, à redresser nos échanges extérieurs qui restent dramatiquement déficitaires.

Je ne reviendrai pas sur les excellentes interventions de nos rapporteurs et me bornerai à des constats et à quelques suggestions sur ce projet de budget du commerce extérieur pour 1992.

Je commencerai par les constats.

Le commerce extérieur français est fragilisé par sa dépendance à deux grandes variables : le taux de change du franc vis-à-vis des autres grandes monnaies d'échanges, en particulier le dollar, et les fluctuations du prix des marchandises, importées ou exportées, qui interviennent sans aucune relation avec le prix de revient des produits.

Le poids de ces grandes variables s'est situé, cette année, au même niveau que l'année dernière, qui avait été marquée par une hausse du prix du pétrole due à la guerre du Golfe. En 1991, la baisse du prix du pétrole est compensée par l'augmentation du cours du dollar et celle des volumes importés. Pour l'année 1992, ces équilibres restent incertains, la reprise de la croissance économique n'étant pas encore assurée aux Etats-Unis et le dollar montrant des signes d'instabilité, ce qui menace l'équilibre au sein du système monétaire européen.

Ces incertitudes, ajoutées à la faiblesse industrielle française, créent un climat de méfiance et d'attentisme, beaucoup de producteurs et de négociants français étant par ailleurs peu enclins au cambisme, à la différence des Anglo-Saxons de mentalité plus mercantile.

L'obligation d'adapter rapidement l'offre à la demande est mal maîtrisée par les entreprises françaises, ce qui les affaiblit encore sur le marché extérieur à l'égard de concurrents plus agressifs commercialement, comme sont les Allemands ou les Dragons d'Asie du Sud-Est.

Enfin, le faible taux d'expatriation des Français, qui représente 2,5 p. 100 de la population, contre 12 p. 100 en Suisse, 10 p. 100 en Italie, 8 p. 100 au Japon et 5 p. 100 au Royaume-Uni, est un handicap sérieux pour le commerce extérieur d'autant qu'une partie importante des Français expatriés est restée installée dans nos anciennes colonies, l'Afrique notamment, ce qui accentue encore notre absence dans des régions économiquement plus dynamiques.

Toutes ces raisons ne prédisposent donc pas notre pays au commerce extérieur. Cependant, contraints d'importer l'équivalent de 25 p. 100 de notre produit intérieur brut, il nous faut exporter le même montant pour nous procurer les devises nécessaires.

J'en viens aux suggestions.

Une politique dynamique du commerce extérieur devrait être orientée, à mon sens, sur quelques points forts.

La première consiste à accroître le nombre de nos expatriés et à former des cadres et des techniciens à l'international. Beaucoup a été déjà fait ces vingt-cinq dernières années pour améliorer la situation des Français de l'étranger, qui bénéficient d'une protection sociale, d'un réseau scolaire français très important, d'une fiscalité et de droits civiques spécifiques. Certes, il reste encore des améliorations ponctuelles à apporter, notamment dans le domaine de la fiscalité afférente à la résidence en France de nos compatriotes établis hors de France.

Dans l'ensemble, la situation des Français installés à l'étranger est favorable et cependant les Français continuent à s'expatrier en nombre très insuffisant ; il faut bien admettre que le phénomène tient surtout aux mentalités.

C'est pourquoi il convient de développer le goût de l'international par la formation à tous les niveaux.

L'apprentissage des langues dès le plus jeune âge est une priorité absolue et leur enseignement doit être orienté dans un sens plus concret et pas seulement littéraire.

L'éducation nationale a récemment introduit dans les programmes de l'école primaire l'étude d'une langue vivante, mais la généralisation de cette disposition semble tarder et nous perdons un temps précieux.

Par ailleurs, il conviendrait de promouvoir dans nos lycées les filières du baccalauréat G 3, dont l'enseignement est axé sur la vente et le commerce, et surtout les développer dans nos lycées à l'étranger, où les élèves français pourraient renforcer leur connaissance de l'international.

J'ajoute que les entreprises françaises auraient intérêt à recruter davantage leurs collaborateurs parmi les anciens élèves de nos établissements scolaires à l'étranger, très souvent nés dans leur pays d'accueil dont ils connaissent bien la langue et les habitudes.

D'une façon générale, les carrières des personnels exécutifs en entreprise devraient être valorisées par une expérience indispensable à l'étranger, alors que souvent le contraire prévaut.

Au niveau supérieur, nos grandes écoles de commerce spécialisées dans les affaires internationales forment 30 000 étudiants chaque année, tous qualifiés pour faire des carrières export. Or, un dixième seulement trouve les emplois correspondants alors que les P.M.E. et les P.M.I. manquent cruellement de cadres à l'exportation. Une mobilisation est nécessaire et l'opération « Cap sur l'emploi export » est précisément le thème cette semaine pour le développement des ressources humaines à l'exportation.

Mardi dernier, M. le président Poher recevait les jeunes « export » au Sénat devant un First 235 de Bénéteau de douze mètres avec sa voile rouge. C'est une occasion magnifique pour une mobilisation nationale pour l'emploi export, qui nous aidera à accélérer notre croissance économique, en créant plus de 200 000 emplois induits.

Par ailleurs, il est indispensable de multiplier les échanges universitaires, à l'instar du programme européen Erasmus qui prévoit la mobilité de 50 000 puis de 100 000 étudiants. Des crédits sont prévus dans le projet de budget du commerce extérieur pour des actions de formation au commerce international : il existe des centres binationaux de formation avec l'Allemagne, l'Italie, la Grande-Bretagne et bientôt l'Espagne. Est-il prévu, monsieur le secrétaire d'Etat, de créer de tels centres binationaux avec d'autres pays que nos partenaires européens afin de faire face au marché mondial ?

Le programme des actions de formation au commerce extérieur, avec le F.A.C.E., le fonds d'amortissement des charges d'électrification mis en place en 1987, permet également à des étudiants de recevoir des bourses pour effectuer des stages d'une durée minimum de six mois dans une entreprise à l'étranger.

Il s'agit d'une excellente formule pour former de futurs cadres et techniciens à l'international, car rien ne vaut l'expérience sur le terrain.

Combien d'étudiants sont concernés par cette mesure, monsieur le secrétaire d'Etat, et comptez-vous augmenter les crédits consacrés à ces bourses ?

Toujours pour accroître la présence française à l'étranger, le système des volontaires du service national en entreprises est excellent. Ces volontaires devraient être plus nombreux, car ils prennent ainsi le goût du travail à l'étranger.

Les incorporations sous cette formule sont actuellement plafonnées à 2 200 postes, alors que les demandes d'affectation recevables s'élevaient à 3 000 en 1990.

Il conviendrait, dans le même temps, de simplifier et de raccourcir les délais des formalités de l'agence pour la coopération technique, industrielle et économique, l'A.C.T.I.M., car la procédure s'apparente à un parcours du combattant nécessitant souvent un an et plus de démarches.

Ces délais freinent les candidatures de nombreuses petites et moyennes entreprises, qui hésitent à prendre des engagements sur deux ou trois ans ; cela correspond au temps total des formalités et du séjour à l'étranger.

Avec les mesures prises récemment en faveur des P.M.E. et des P.M.I., l'accroissement du nombre des V.S.N.E. constituerait un atout supplémentaire important pour l'exportation.

De la même façon, je regrette, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous prévoyiez de supprimer une centaine de postes de volontaires du service national actif sur la période allant de 1991 à 1993. Il s'agit, à mon sens, de mauvaises économies, car non seulement ces postes correspondent à un besoin de plus en plus grand pour certains pays en développement, mais surtout ils forment des hommes pour exercer à l'étranger.

Je pense que le nombre total des V.S.N.E. et des V.S.N.A. pourrait être progressivement porté à 10 000, soit 2,5 p. 100 des appelés de chaque classe d'âge. Ce pourcentage relativement faible ne nuirait absolument pas à la défense de notre pays. Il favoriserait au contraire nos échanges extérieurs.

Certains pays d'Asie sont, en effet, demandeurs de coopérateurs français pour réorienter leur activité économique. C'est le cas notamment des trois pays de l'ancienne Indochine, le Viêt-Nam, le Laos et le Cambodge.

A ce sujet, il faut se réjouir que le poste d'expansion économique ait été réouvert à Hô Chi Minh-Ville. Mais, faute d'experts français en nombre suffisant sur place, ces pays s'adressent souvent maintenant à des cabinets américains ou australiens pour des questions juridiques et financières.

Dans ces conditions, il sera peut-être plus difficile à la France de se placer sur ces futurs marchés, surtout si les législations et les organisations administratives s'inspirent du droit anglo-saxon.

Pourtant, notre pays bénéficie d'un fort capital de sympathie dans ces pays d'Asie jadis francophones.

Je voudrais attirer aussi votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur Taiwan. Ce pays libre et largement ouvert sur l'Occident est en pleine expansion économique.

Nous n'y avons pas de représentation officielle, mais un ancien ambassadeur de France y fait un excellent travail.

Taiwan est en train d'investir massivement sur tous les marchés du Sud-Est asiatique, notamment au Viêt-Nam. Ne pourrions-nous pas profiter de ce mouvement d'entraînement pour pénétrer comme partenaire les marchés du Viêt-Nam, du Cambodge et du Laos ?

Dans un autre hémisphère, en Amérique latine, où la France possède aussi un capital considérable d'amitiés, je citerai le cas du Mexique, qui a commencé à « redécoller ».

Son inflation de 160 p. 100 voilà quelques années s'est réduite à 18 p. 100 en 1991, et son président, M. Carlos Salinas de Gortari, signera dans un proche avenir un traité de libre commerce avec le Canada et les Etats-Unis, qui sont demandeurs. Par ailleurs, le Mexique, malgré ses révolutions, a toujours honoré toutes ses dettes extérieures. Son dynamisme en fait même un nouveau dragon américain qu'il convient de prendre en compte.

L'un des grands problèmes de l'exportation est constitué en effet par les risques économiques dus à l'insolvabilité de pays pouvant se trouver brutalement dans une situation d'instabilité ou pouvant rompre un contrat du fait d'un changement politique. Les crédits d'assurance à l'exportation de la Coface sont indispensables pour faire face à ces situations.

Sans aggraver le déficit budgétaire de cet organisme, il serait utile d'orienter nos entreprises vers de nouveaux pays cherchant à s'équiper et bénéficiant d'économies dynamiques et concurrentielles.

En effet, exporter dans une région à haute compétitivité est bénéfique pour les entreprises ; elles peuvent ainsi améliorer leurs produits.

On constate, en outre, que les entreprises fortement exportatrices ont une marge bénéficiaire de plusieurs fois supérieure à celle de la moyenne des entreprises, ainsi que des taux de croissance sensiblement plus élevés.

L'investissement français à l'étranger semble s'accélérer, ce qui est un bon signe pour le commerce extérieur. Mais il faudrait renforcer les mesures d'incitation fiscale en faveur de l'installation des sociétés françaises à l'étranger, car les investissements à l'étranger ont un effet d'entraînement positif sur le chiffre d'affaires exporté et sur l'emploi, contrairement aux vieilles croyances à ce sujet.

C'est du reste par le biais de leurs filiales à l'étranger que les Etats-Unis développent actuellement leurs exportations.

Pour terminer, je souhaitais vous interroger, monsieur le secrétaire d'Etat, sur les pourparlers actuels de l'*Uruguay Round* entre la Communauté économique européenne et les Etats-Unis.

Ces discussions sont particulièrement importantes, car la liberté du commerce international a été le fondement de la prospérité que nous avons connue depuis la Seconde Guerre mondiale.

L'enjeu est colossal, puisqu'il s'agit de 3 100 milliards de dollars par an.

Or la situation actuelle est anormale, puisqu'elle achoppe sur les échanges agricoles, qui s'élèvent à 400 milliards de dollars, avec des soutiens gouvernementaux d'environ 200 milliards de dollars.

Peut-on raisonnablement espérer un accord et éviter de revenir à un monde éclaté et à des accords bilatéraux, ce qui représenterait un recul grave pour l'économie mondiale. Mais vous nous avez déjà répondu sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat, et nous espérons que vous réussirez.

Hier, un rayon de soleil est venu nous réchauffer, avec les bons résultats de nos échanges extérieurs du mois d'octobre. Il est à souhaiter que cette tendance se consolide, car le commerce extérieur de la France a toujours été traditionnellement un point faible de notre pays. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Trégouët.

M. René Trégouët. Selon les derniers chiffres connus, les deux principaux postes déficitaires de nos échanges extérieurs sont l'énergie, avec 93 milliards de francs, et les produits manufacturés, avec 58 milliards de francs.

L'évolution pour l'énergie révèle un certain relâchement, puisque, si le déficit de ce secteur « n'était » que de 68 milliards de francs voilà trois ans, il a atteint 93 milliards de francs en 1990.

Ce glissement de plus de 40 p. 100 de notre déficit doit certes retenir notre attention ; mais il n'est pas encore préoccupant, en comparaison des 190 milliards de francs de déficit du secteur énergétique dans les années 1983 à 1985.

Permettez-moi, toutefois, de vous faire part de notre surprise - mais vous n'en n'êtes pas responsable, monsieur le secrétaire d'Etat - de voir baisser de façon spectaculaire en 1992 les crédits octroyés à l'agence chargée de maîtriser ces problèmes de l'énergie.

En revanche, comme cela a été dit à plusieurs reprises, la forte augmentation de notre déficit pour les produits manufacturés est beaucoup plus inquiétante.

Le solde des produits manufacturés a été déficitaire de plus de 57 milliards en 1990. Le déficit dans ce secteur a commencé à poindre voilà trois ans, alors que le solde des produits manufacturés avait toujours été positif depuis des décennies.

Vous pourriez me répondre, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce déficit des produits manufacturés est lié à une relance des investissements de production depuis trois ans. Vous aurez ainsi en partie raison, mais votre réponse ne mettrait que plus en évidence les difficultés qu'éprouve la France à produire des biens d'équipement.

Toutes les études les plus pertinentes qui comparent la France avec son principal client, mais aussi avec son principal fournisseur - je veux parler de l'Allemagne - nous montrent combien ce pays a une capacité bien plus grande que le nôtre à produire des biens d'équipement. En revanche, la France soutient totalement la comparaison lorsque nous analysons le secteur de la production des biens de consommation.

Cette situation est dommageable pour la France, car la consommation est beaucoup plus sensible à la conjoncture que l'équipement. Or, comme nous savons que notre premier client, l'Allemagne, a décidé de diminuer la progression de sa consommation en 1992, vous mesurez toute notre inquiétude sur l'équilibre de notre commerce extérieur pour l'année prochaine.

Ce qui assombrit encore l'analyse que peuvent faire aujourd'hui les experts mondiaux, c'est la comitance, dans notre pays, entre un déficit budgétaire, qui dépasse déjà cette année 100 milliards de francs - mais quel sera son montant réel en 1992, monsieur le secrétaire d'Etat ? - et le déficit de la balance du commerce extérieur.

Un pays qui a un excédent important de sa balance du commerce extérieur peut se permettre de présenter un budget en déficit. C'est le cas de l'Allemagne.

En revanche, si la France accumule à la fois les déficits budgétaires et les déficits des échanges extérieurs, les efforts qu'elle réalise actuellement pour juguler son inflation seront toujours insuffisants pour maintenir la valeur de sa monnaie.

Voilà l'une des raisons qui expliquent que notre pays n'arrive pas, depuis quelques semaines, à quitter le plancher du système monétaire européen.

L'équation que doit résoudre la France devient plus complexe encore quand nous prenons en considération que pour moins importer et plus exporter il faut que nos entreprises investissent, comme M. de Villepin l'a fort bien dit tout à l'heure. Mais, pour que les entreprises investissent, il faut qu'elles puissent emprunter de l'argent à un taux réel peu élevé.

Pour soutenir le franc face au mark, le Gouvernement a encore dû récemment augmenter les taux d'intérêt d'un demi-point. Or, je vous le rappelle, chaque point coûte 35 milliards de francs par an aux entreprises françaises.

M. Xavier de Villepin. Très bien !

M. René Trégouët. Ce demi-point coûtera plus de 18 milliards de francs en année pleine.

Bien entendu, je sais que M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances a pris pour le moment l'engagement que les petites et moyennes entreprises ne verraient pas ces augmentations se répercuter sur leurs propres prêts. Mais chacun sait que l'on ne peut pas résister très longtemps à ces règles de macroéconomie.

Donc, si nous ne savons pas trouver les moyens de baisser ces taux, dans quelque temps, les entreprises françaises seront frappées de plein fouet !

Cela conduit la France à une situation paradoxale : le taux d'inflation y est l'un des plus bas des pays de l'O.C.D.E. ; pourtant, jamais depuis des décennies l'argent qui est nécessaire aux entreprises pour leur permettre d'investir n'a eu un coût réel aussi élevé.

C'est là une cause structurelle qui ne peut que faire augmenter le déficit de notre commerce extérieur.

Cette équation fondamentale dont je viens de décrire les termes essentiels doit rapidement être résolue.

Je ne reviendrai pas en cet instant sur le long développement que j'ai fait ici, voilà quelques jours, devant M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances. Permettez-moi cependant de vous rappeler une évidence : pour qu'une entreprise devienne plus compétitive, ce qui lui permettra de mieux lutter face à ses concurrents mondiaux, il faut réduire ses charges et lui permettre de restructurer son bilan.

Pour diminuer ses charges, il faut diminuer non seulement l'impôt sur les sociétés, ce qui, certes, va dans le bon sens, mais aussi les postes qui mécaniquement pèsent beaucoup plus lourd dans le compte d'exploitation des entreprises. Je veux parler des charges sociales.

Par ailleurs, les fonds propres représentent 60 p. 100 du bilan des entreprises allemandes contre 35 p. 100 pour les entreprises françaises.

Ces éléments sont d'autant plus importants que les entreprises manufacturières représentent, en France, 7,1 p. 100 du commerce mondial contre 15,6 p. 100 en Allemagne. Cette différence de parts de marché a des conséquences directes sur l'emploi dans chacun des pays. C'est ainsi que ces mêmes entreprises emploient 8 millions de personnes en Allemagne contre 4 millions de personnes en France, c'est-à-dire deux fois plus. Ce chiffre, qui est à lui seul éloquent, explique en partie les situations différentes en matière de chômage dans ces deux pays.

Mais revenons aux charges que doivent payer les entreprises.

En France, les entreprises supportent 400 milliards de francs de plus que leurs concurrentes allemandes. Les charges payées représentent 16 p. 100 du P.I.B. en France contre 10 p. 100 en Allemagne. Il s'ensuit que les règles de la concurrence entre les entreprises sont faussées, ce qui explique aussi en partie l'excédent commercial de l'Allemagne, qui s'élève à 80 milliards de dollars, et le déficit de la France, qui est de 10 milliards de dollars.

Tant que nous n'aurons pas réussi à diminuer leurs charges, les entreprises françaises ne pourront ni augmenter très sensiblement leur capacité ni l'emporter sur leurs principaux concurrents. C'est une des causes structurelles essentielles du déficit de notre commerce extérieur.

Aussi, vous le comprenez bien, monsieur le secrétaire d'Etat, il est vain de discuter plus avant de points plus spécifiques à l'organisation de votre ministère.

Le commerce extérieur de notre pays ne sera à nouveau et durablement excédentaire que lorsque nous aurons donné à la France les moyens d'être compétitive dans la difficile confrontation mondiale qui ne va que se durcir.

Pour ce faire, la politique de la France doit être fondamentalement différente. Or, le projet de loi de finances pour 1992 n'étant pas du tout orienté dans cette direction, vous comprendrez, monsieur le secrétaire d'Etat, que le groupe du R.P.R. ne puisse donner qu'un avis défavorable sur ce projet de budget tel qu'il nous est présenté aujourd'hui au sein du budget global, qui n'est pas bon pour l'avenir de notre pays. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.)*

M. Jean Chérioux. Très bien ! Il faut une autre politique !

M. le président. La parole est à Mme Fost.

Mme Paulette Fost. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la discussion du budget du ministère du commerce extérieur, au-delà du seul examen des crédits alloués à ce département ministériel, nous donne chaque année l'occasion d'examiner les résultats et l'efficacité de notre appareil de production, ainsi que sa compétitivité vis-à-vis de la concurrence étrangère.

Les résultats de notre balance commerciale - qui le contesterait ? - sont en effet tout à la fois tributaires des performances de notre industrie et de notre agriculture, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

Pour se faire une idée la plus juste possible des réalités et des perspectives, il convient donc d'apprécier dans nos débats l'ensemble des paramètres qui traduisent l'état de santé de notre économie et sa capacité à répondre aux besoins des consommateurs, en France comme à l'étranger.

Au-delà donc du volume et de la nature des aides gouvernementales directes ou indirectes à l'exportation, aides que nous trouvons au demeurant insuffisantes et mal orientées, il nous appartient de considérer les raisons profondes d'un déficit de notre balance commerciale qui apparaît bien plus structurel que conjoncturel.

A n'en pas douter, l'affaiblissement de nos capacités productives, consécutif aux restructurations que nous avons connues dans l'agriculture et l'industrie au cours de ces quinze dernières années, compte pour beaucoup dans les difficultés auxquelles nous sommes désormais confrontés.

Les dizaines de milliers d'exploitations agricoles sacrifiées sur l'autel de la construction européenne, tout comme les deux millions d'emplois que la France a perdus dans l'industrie, le bâtiment et les travaux publics au cours de la même période, en s'abritant derrière le paravent commode de la modernisation, nous manquent aujourd'hui cruellement dans la compétition internationale.

Alors que des régions industrielles entières - je pense à la Lorraine et au Nord - Pas-de-Calais - de nombreux bassins d'emplois ont été sinistrés, avec toutes les conséquences économiques, sociales et humaines que cela comporte, nous sommes maintenant contraints d'importer de plus en plus et d'acheter à l'étranger les matières premières dont nous avons abandonné l'extraction, les produits sidérurgiques, les machines-outils, le textile, l'électronique grand public, que nous ne réalisons plus ou pas suffisamment, et dont, pourtant, nous continuons d'avoir besoin.

Bien que les besoins de financement des entreprises françaises se soient situés, en 1990, au-delà des 200 milliards de francs, elles sont parvenues à placer en Bourse ou en Sicav de trésorerie et à consacrer à la croissance externe, c'est-à-dire à l'exportation des capitaux, quelque 450 milliards de francs.

En affectant, en 1990, 141 milliards de francs pour la croissance externe, le patronat français a hissé la France à la deuxième place mondiale des exportateurs de capitaux.

Une telle utilisation - à des fins essentiellement spéculatives - de ces énormes masses d'argent a travaillé contre l'emploi et contre l'investissement industriel en France.

L'augmentation de près de 20 p. 100 du nombre des demandeurs d'emploi dans notre pays en 1991, tout comme la diminution de 6 p. 100 en valeur et de 9 p. 100 en volume de l'investissement industriel pour la même année, ne sont donc ni le fruit du hasard ni celui de la conjoncture économique mondiale.

Elles sont bien la conséquence d'une politique qui a été menée pendant des années et qui sacrifie les intérêts économiques de la France et des travailleurs à ceux des grands groupes industriels et financiers qui sont plus immédiats.

Au-delà des investissements en équipements, appelés « investissements de productivité », l'essor de notre économie exige d'investir aussi dans le développement de la recherche et dans la formation des hommes, faute de quoi les productions sont mal adaptées aux marchés et de médiocre qualité par rapport à la concurrence étrangère, comme c'est trop souvent le cas actuellement.

L'efficacité en matière économique commande également d'impliquer les travailleurs dans les objectifs de production de l'entreprise, de les intéresser à la réussite de ses projets et de leur donner la possibilité d'augmenter leur capacité de consommation, afin d'accroître la demande solvable du marché intérieur.

Comment peut-on espérer y parvenir en poursuivant une politique de précarité de l'emploi, de non-reconnaissance des qualifications, de trop bas salaires et de réduction des dépenses sociales que nous connaissons depuis trop longtemps dans notre pays ?

Au lieu de travailler à la croissance des capacités matérielles, technologiques et humaines en accentuant l'effort en matière d'investissement, de recherche, de formation et de pouvoir d'achat afin de développer nos atouts économiques propres, le Gouvernement préfère, toujours et encore, la simple adaptation de notre politique industrielle et de notre commerce extérieur à la conjoncture mondiale, ce qui ne peut que fragiliser notre appareil productif.

Cette politique économique à court terme relève en permanence du pilotage à vue et, à cause de son manque d'ambition à longue échéance, prive notre économie des résultats qu'elle pourrait espérer atteindre en termes de reconquête du marché intérieur et de gains de parts de marchés à l'exportation.

Les difficultés de notre commerce extérieur demeurent liées toujours plus à l'insuffisance physique de nos capacités de production qu'à l'excès des charges liées à la production.

Une étude de l'I.N.S.E.E. l'avait montré à la fin de 1990. Rien n'est venu l'infirmer depuis, puisque la politique de diminution des charges des entreprises s'est amplifiée - réduction de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et du financement des allocations familiales, exonération de cotisations sociales pour diverses catégories de personnes embauchées, etc. - sans que la compétitivité des entreprises françaises se soit pour autant accrue par rapport à la concurrence internationale.

Même si certains facteurs conjoncturels, voire exceptionnels, se traduisent aujourd'hui par une atténuation du déficit du commerce extérieur que nous connaissons ces dernières années, il convient de se garder de toute conclusion hâtive et triomphaliste, tant la faiblesse de notre appareil productif demeure et perdure.

Ainsi, si l'on retranche de l'excédent de 6645 millions de francs enregistré par les douanes au mois d'octobre dernier la vente exceptionnelle, qui a été souvent citée à cette tribune, d'un paquebot aux Etats-Unis pour 1,6 milliard de francs et le lancement d'un satellite d'une valeur de 2,5 milliards de francs à partir de la Guyane, si l'on sort du solde industriel les ventes militaires et, plus globalement, la totalité des exportations de biens à destination des territoires d'outre-mer qui sont abusivement comptabilisées comme exportations, si je ne me trompe pas, le solde industriel de la France est tout juste équilibré.

Alors que le déficit du commerce extérieur s'était situé à 43,9 milliards de francs en 1989 et à 49,4 milliards de francs, chiffre record, l'an dernier, il retrouvera vraisemblablement, sur l'année 1991, quasiment son niveau des années 1987 et

1988, qui oscillait autour de 32 milliards de francs. Compte tenu des circonstances favorables du moment, c'est loin d'être aussi encourageant qu'il y paraît !

Cette amélioration toute relative du chiffre de notre balance commerciale est en effet consécutive à plusieurs facteurs particuliers.

Le premier est dû à l'accroissement considérable de la demande en Allemagne en raison de l'absorption de l'ex-R.D.A., ce qui contribue à doper littéralement nos exportations outre-Rhin et permet d'équilibrer nos échanges avec ce pays.

Le second facteur de cette amélioration réside dans la diminution des importations vers la France, phénomène qui s'explique tant par la baisse régulière du niveau des investissements réalisés en France par les entreprises françaises que par l'effet de la baisse du pouvoir d'achat et de la hausse du chômage, qui tendent à contenir le niveau de la consommation des ménages en limitant la satisfaction de leurs besoins d'équipements faisant l'objet d'importations.

Il apparaît donc clairement que l'amélioration constatée du niveau du déficit de notre commerce extérieur est due, non pas à la force que représenterait notre industrie après des années de purges et de restructurations en tous genres, mais plutôt à la faiblesse de nos capacités de consommer et d'investir dans une période où notre principal partenaire commercial, l'Allemagne, est essentiellement préoccupé par son marché intérieur.

Il convient d'être prudent dans les analyses que nous faisons à l'égard de notre commerce avec l'Allemagne, car la politique monétaire pratiquée par la Bundesbank pour tenter d'enrayer la hausse des salaires et le dérapage du déficit budgétaire outre-Rhin va se traduire, dans les tout prochains mois, par une chute marquée de la croissance allemande, donc par une réduction de la demande qui sera préjudiciable à nos exportations vers ce pays.

Si le déficit vis-à-vis de l'Allemagne est partiellement comblé, il n'en demeure pas moins que la tendance à la dépréciation du dollar et du yen devrait accentuer les déficits que nous connaissons par rapport aux U.S.A. et au Japon et qui s'élèvent chacun à près de 3 milliards de francs. Cette tendance va d'autant plus s'accroître que la relative récession qu'ils connaissent ne nous permettra pas d'exporter en leur direction.

La situation de notre balance commerciale avec des pays comme l'Italie et la Grande-Bretagne - pays qui ont une politique dynamique de l'investissement - doit retenir toute notre attention.

D'une manière générale, nous ne pouvons que le constater, les excédents dégagés par les services ne peuvent pallier réellement les insuffisances du déficit des échanges de marchandises.

La France a besoin d'une véritable politique industrielle, agricole et commerciale dynamique, fondée sur l'investissement productif et la formation des hommes.

Le maintien de la politique du franc fort, qui est chère à M. Bérégovoy et qui implique une compression de l'investissement et des coûts du travail humain, ne va pas dans ce sens, c'est le moins qu'on puisse dire, sens pourtant, ô combien ! souhaitable.

De nouvelles menaces s'accumulent et risquent d'aggraver encore le déficit structurel de notre balance commerciale dans les prochains mois et pour les prochaines années.

Je veux parler des accords du GATT en cours de négociation, qui risquent d'aboutir à une aggravation de nos difficultés économiques, à une domination accrue des U.S.A., notamment en ce qui concerne notre agriculture, dont la situation est inquiétante à plus d'un titre.

Je veux parler aussi des dizaines de milliers de licenciements qui sont annoncés par les grands groupes industriels à très court terme et qui auront pour effet de comprimer davantage la demande solvable et de multiplier les abandons de productions, ce que certains ont appelé les « trous dans la gamme » des productions françaises.

Je veux parler encore de l'accord entre la C.E.E. et le Japon qui est relatif aux importations automobiles. Il ne peut aussi que générer, à terme, de nouveaux et très importants déficits commerciaux avec un pays qui, bien souvent, ne joue pas le jeu de la concurrence et multiplie les arguties pour protéger son économie.

Mesure-t-on aussi pour le pays le coût réel et l'accroissement du déficit du commerce extérieur généré par la réduction des capacités de production dans le domaine naval et par la non-réouverture des chantiers de La Ciotat ?

Mesure-t-on les conséquences pour notre économie et pour nos échanges agroalimentaires, qui sont aujourd'hui excédentaires, de la liquidation programmée de dizaines de milliers de nouvelles exploitations agricoles ?

M. Emmanuel Hamel. Il fallait voter la censure à l'Assemblée nationale !

Mme Paulette Fost. Merci bien, pour la politique que vous nous proposez ! Tout ce que j'ai entendu concoure à l'aggravation de cette politique que nous dénonçons en tant que communistes. Le vote d'une motion de censure à l'Assemblée nationale ne contribuerait donc pas à améliorer la situation dans notre pays !

M. Emmanuel Hamel. C'est votre sentiment !

Mme Paulette Fost. Non, décidément, l'évolution de nos échanges commerciaux ne va pas vers une amélioration ; elle va plutôt vers un accroissement des difficultés !

La politique d'aide aux exportations, si elle soutient les gros contrats et l'activité des grands groupes et de leurs filiales, n'est pas assez incitative pour nos petites et moyennes entreprises, qui connaissent d'énormes problèmes de logistique et d'assistance à l'étranger.

L'ampleur des pertes enregistrées par la Coface, qui garantit aux industriels et aux négociants français le paiement des exportations, devrait nous interpeller davantage, nous amener à ne plus dépendre uniquement des grands contrats et à assurer un meilleur contrôle et une plus grande sélectivité des exportations ainsi faites.

Le budget de la France et, par conséquent, les contribuables ne doivent plus être mis à contribution pour garantir le paiement inconditionnel des exportations de matériel militaire, ni certains contrats bien inutiles à la croissance des pays pauvres.

Dans ces conditions, comment pourrions-nous soutenir la politique que le Gouvernement se propose de poursuivre en matière économique comme dans le domaine du développement du commerce extérieur ?

Au lieu de consolider nos atouts, de favoriser les synergies et la complémentarité de nos entreprises, d'encourager le développement des facteurs humains de production et de nouer les coopérations qui s'imposent, tant à l'échelon national qu'à l'échelon international, elle entraîne l'économie nationale dans la spirale du déclin, dans une aggravation continue des conditions de vie d'un grand nombre de personnes.

En conséquence, les membres du groupe communiste voteront contre un projet de budget du commerce extérieur insuffisant qui s'insère dans une politique économique ne correspondant pas, loin s'en faut, aux besoins et aux intérêts de la France et des Français, dans leur immense majorité.

M. le président. La parole est à M. Bayle.

M. Jean-Pierre Bayle. Monsieur le secrétaire d'Etat, pour ma part, je ne ferai pas la fine bouche. Je saluerai, si vous le permettez, la performance de notre commerce extérieur pour le mois d'octobre. Elle apporte la preuve que la situation s'améliore, que l'économie française se porte mieux, que nous allons dans la bonne direction, et je m'en réjouis.

La France est un pays très ouvert sur le monde. Il ne faut jamais l'oublier. En témoignent l'importance de nos échanges extérieurs, qui représentent plus de 25 p. 100 du produit intérieur brut, notre place de quatrième exportateur mondial de biens et de marchandises, ainsi que notre place de deuxième exportateur mondial de services.

L'évolution de notre commerce extérieur est donc prépondérante pour l'avenir de notre pays. Ce que l'on a appelé « la contrainte extérieure », ce n'est pas une théorie, rappelons-nous les relances de 1974 et de 1982. La France, depuis de nombreuses années, subit un commerce extérieur déficitaire et, entre 1985 et 1988, notre solde industriel s'était dégradé de 125 milliards de francs.

Le premier facteur négatif était le sous-investissement des années soixante-dix. La France, à la différence de l'Allemagne, n'avait pas su alors profiter d'une demande extérieure plus forte que la demande interne pour augmenter ses parts de marché. La cause déterminante de ce rendez-vous manqué, selon l'I.N.S.E.E., était l'effondrement, par rapport aux concurrents, de l'effort d'investissement des exportateurs français. La France n'avait pas su renouveler la gamme de ses produits à temps.

Ce sous-investissement était également à l'origine du recul de l'industrie française sur le marché intérieur. Les industriels français n'ont pas su adapter leur production à la diversité des goûts des consommateurs. Depuis 1973, l'offre concurrente a été plus variée, donc plus attractive que l'offre française.

Le second facteur négatif était le manque de spécialisation de l'industrie française. Ce point a été évoqué à plusieurs reprises. Alors que le Japon concentrait ses exportations industrielles sur certains produits bien ciblés, la France était, depuis 1970, de plus en plus touche-à-tout. Parmi les six principaux pays de l'O.C.D.E., elle a été le pays le moins spécialisé derrière le Japon, les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Italie et la Grande-Bretagne. Pour cette seule raison, affirme l'I.N.S.E.E., calculs à l'appui, elle a perdu des parts de marché. L'absence de spécialisation nuit, à l'évidence, à notre dynamisme technologique et commercial, affaiblit les économies d'échelle, entrave la mobilité du travail et réduit la capacité d'innovation.

Mais, peu à peu, la situation se redresse grâce à la politique menée.

Cette politique a permis une maîtrise de l'inflation, ce qui est synonyme d'une meilleure compétitivité. Elle a aussi permis une moindre dépendance énergétique et une action offensive de nos exportateurs sur les marchés étrangers.

Les résultats sont là : la part de la France dans les exportations mondiales remonte, nous ne perdons plus de parts de marché, nous en gagnons même cette année, notamment en Allemagne ; notre solde industriel civil retrouve des couleurs.

Ouverte sur le monde, la France est favorable à un commerce international sans obstacle. Mais nous ne souhaitons pas pour autant que la loi du plus fort soit la seule référence mondiale et que seuls les intérêts commerciaux soient pris en compte.

C'est pourquoi, lors des difficiles négociations du GATT menées en ce moment, nous sommes à votre côté, monsieur le ministre, pour qu'un accord intervienne, mais un accord équilibré, respectueux de nos intérêts.

L'Europe fait de nombreuses propositions. Elle suggère notamment une réforme de la politique agricole commune. Les Etats-Unis veulent plus, encore plus, toujours plus, comme si l'agriculture était le seul défi auquel est confrontée l'économie américaine. Quelle erreur ! Mais ce qui compte, mes chers collègues, c'est d'observer que les coups de boutoir américains assésés à la politique agricole commune ne l'ont pas fragilisée, ce qui n'était pas évident au départ.

Quoi qu'il en soit, les négociations n'ont pu aboutir à la fin de 1990. Il n'est pas sûr qu'elles puissent aboutir à la fin de cette année, malgré la volonté unanimement affirmée lors du sommet des Sept en juillet dernier. Après l'échec des négociations C.E.E. - Etats-Unis, la semaine dernière, M. Arthur Dunkel vient de faire de nouvelles propositions. Les pourparlers continuent. Peut-être pourrez-vous nous donner quelques précisions sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat.

J'évoquerai maintenant brièvement la Coface.

Elle gère notamment pour le compte du Trésor, c'est-à-dire l'Etat, l'assurance des grands contrats à l'exportation. A la fin de 1990, cela représentait un encours de 60 milliards de dollars de garanties, soit le premier stock au monde. Toutefois, le portefeuille français est fragile. En témoigne l'importance des sinistres qui ont atteint 11,7 milliards de francs en 1988, plus de 10 milliards de francs en 1989 et 11,5 milliards de francs en 1990.

Cela résulte, il faut le dire, des erreurs qui ont été commises dans les années soixante-dix, période pendant laquelle une politique d'encouragement aux grands contrats a été lancée tous azimuts, sans aucun discernement. Au début des années quatre-vingt, le refinancement des créances a maintenu cette spirale infernale. Et tout cela, en fait, c'était pour subventionner quelques grands groupes et quelques pays.

A partir de 1985 et surtout depuis 1988, le Gouvernement a freiné cette évolution. Mais il faut bien apurer le passé, ce qui explique les fortes charges budgétaires : 12 milliards de francs en 1989, 9 milliards de francs en 1990, 8 milliards de francs prévus pour 1991 et 1992. Compte tenu du stock, elles ne devraient pas diminuer avant cinq ans.

Désormais, le niveau des garanties se réduit sensiblement. De nombreuses réformes de procédure sont intervenues afin de simplifier, de moderniser, de réduire les délais, d'étendre la part des risques couverts par des polices individuelles, d'abaisser les taux de franchise, en un mot d'adapter la Coface au marché unique. Le système est ainsi devenu plus restrictif.

Les aides aux pays en voie de développement sont désormais transparentes. Elles sont provisionnées dans le chapitre budgétaire « Dons et prêts ».

Cette volonté de transparence, recherchée par le Gouvernement, est soulignée dans les rapports budgétaires.

J'en viens maintenant aux P.M.E. Comme vous l'avez souligné, monsieur le secrétaire d'Etat, votre action tend de plus en plus à faciliter la capacité d'exportation de nos petites et moyennes entreprises.

Ce projet de budget poursuit l'effort entrepris depuis trois ans de modernisation du réseau public d'aide à l'exportation et de réorientation géographique. Mais, si la situation s'améliore, les aides sont peut-être encore trop orientées vers les grandes entreprises. Les P.M.E. sont encore trop souvent mises à l'écart des systèmes d'aide de l'Etat. Elles connaissent mal les services de la D.R.E.E., la direction des relations économiques extérieures. La coordination n'est pas toujours aussi bonne qu'on pourrait le souhaiter entre les chambres de commerce et d'industrie et les services de cette direction. Il faudrait favoriser, avec l'appui de l'administration, les actions proches du terrain dans lesquelles se fédèrent les entreprises et développer les synergies entre les postes d'expansion économique, les chambres de commerce et d'industrie, les conseillers du commerce extérieur.

Nous savons que l'effort d'exportation des P.M.E. est une de vos priorités, monsieur le secrétaire d'Etat, et nous vous soutenons dans cette voie. Par ailleurs, les P.M.E. doivent prendre davantage de risques. Pour cela, elles doivent se sentir mieux soutenues par les banques et les administrations.

En ce qui concerne les V.S.N.E., on a évoqué la nécessité d'une diversification de leur recrutement. Je souhaiterais aussi que l'on songe à une diversification des affectations.

Le regroupement de nos moyens diplomatiques, commerciaux et culturels dans des structures communes - poste d'expansion économique, consulats, services culturels - peut, dans certains cas être un bonne formule pour maintenir la présence française. A cet égard, certains exemples doivent être soulignés.

Sur le plan géographique, nos efforts de développement dans les pays d'Europe centrale et orientale sont louables. Cependant, d'autres zones méritent toute notre attention. De récents voyages en Asie, notamment dans des pays connaissant un très fort taux de développement, je pense à la Malaisie, à l'Indonésie, à la Thaïlande, à Singapour et aux Philippines, m'ont convaincu de la trop grande modestie de notre présence commerciale. Il en est de même en Amérique latine. Nous ne devons pas laisser le champ libre aux Etats-Unis dans cette zone où nous disposons de nombreux atouts.

Permettez-moi d'évoquer, à mon tour, les problèmes liés à l'expatriation de nos cadres. Cette question a fait l'objet de longs développements à cette tribune. Il faut insister sur le paradoxe suivant : la France est le pays qui consent les efforts les plus importants pour faciliter l'expatriation - réseaux consulaire et scolaire les plus denses du monde, protection sociale de qualité, etc. - et les Français sont ceux qui, dans le monde développé, partent le plus difficilement à l'étranger.

M. René Tréguët. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Bayle. Mais cette difficulté dans la mobilité ne s'observe-t-elle pas déjà en France ? Les problèmes liés à une éventuelle réinsertion ne sont-ils pas bien souvent dissuasifs pour les candidats au départ ?

Certes, en dehors de nos grandes entreprises exportatrices qui mènent une politique sérieuse de gestion des carrières de leurs cadres expatriés, trop d'incertitudes demeurent et le

séjour à l'étranger est souvent pénalisant. Il faudra bien qu'un jour en France aussi on considère le séjour à l'étranger comme un passage sinon obligé du moins valorisant dans le déroulement des carrières, et pas pour les seuls cadres supérieurs. L'apprentissage des langues étrangères, l'ouverture sur le monde extérieur, les voyages scolaires et universitaires sont autant de moyens incitatifs qui devraient être développés dès le plus jeune âge.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, je dirai quelques mots sur l'exposition universelle qui se tiendra à Séville d'avril à octobre 1992. Cette manifestation a été évoquée dans le rapport de la commission des finances. Ayant visité le chantier à Séville, le mois dernier, je suis convaincu que la technologie française trouvera une très belle vitrine dans cette exposition, et pas seulement dans le pavillon français, qui sera, par ailleurs, l'un des centres d'intérêt avec son gigantesque puits d'images. Il est en effet nécessaire de montrer, chaque fois que cela est possible, que la France est une puissance technologique et industrielle de premier plan.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, l'amélioration très sensible des résultats de notre commerce extérieur, mais aussi et surtout les efforts réels d'investissement et de restructuration consentis depuis quelques années justifient notre soutien. Rendant hommage à votre volonté, les membres du groupe socialiste voteront donc les crédits de votre ministère pour 1992. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Absolument !

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais tout d'abord vous exprimer ma gratitude pour la diversité, la force et souvent, à mes yeux, la pertinence des commentaires qui ont été faits sur ce sujet. Je songe, en particulier, à la qualité des rapports écrits et oraux de MM. Larue et Daunay. Je vais m'efforcer de répondre le plus précisément possible aux différentes questions et suggestions qui ont été formulées.

Plusieurs d'entre vous me contraignent à revenir sur le solde de notre balance commerciale d'octobre 1991 : « mirobolant », a dit M. Larue ; « miraculeux », s'est exclamé M. de Villepin : « rayon de soleil », a déclaré M. Durand-Chastel. C'est vrai, c'est une satisfaction. Mais ce qui m'intéresse, c'est plus le film que la photographie, je veux dire la tendance qui est ainsi indiquée. A l'instar de M. Bayle, je ne fais pas la fine bouche dès lors que je peux déceler dans cet événement l'indication que des tendances s'orientent de façon favorable, je pense, en particulier, à la diminution du déficit industriel civil, point évoqué par plusieurs d'entre vous.

Vous n'avez pas eu tort - je m'adresse, ici, notamment à MM. Daunay et de Villepin - de marquer qu'à l'origine de ce chiffre heureux il y a deux éléments spécifiques : le fameux satellite et le non moins fameux paquebot. C'est vrai, mais ils n'entrent que pour 4,1 milliards de francs dans un excédent de 6,6 milliards de francs.

M. de Villepin a évoqué les Airbus. En réalité, les ventes d'Airbus du mois d'octobre 1991 ont été inférieures à celles du mois de septembre 1991 : 2,9 milliards de francs contre 3,6 milliards de francs.

Plusieurs d'entre vous, mesdames, messieurs les sénateurs, ont esquissé une analyse géographique des forces et des difficultés de notre commerce extérieur. Sans prétendre vous suivre dans tous les lieux où vous nous avez entraînés, je reprendrai certaines de vos observations pour les commenter.

En ce qui concerne l'Allemagne, Mme Fost, MM. de Villepin et Larue ont insisté sur le fait que le nouvel équilibre de notre balance commerciale avec ce pays a profité de la conjoncture historique, je veux parler de la réunification de l'Allemagne et du fait que l'ancienne R.F.A. a dirigé vers les nouveaux *Länder* une grande part de ses capacités d'initiative et de création économique. Par là même, l'Allemagne nous a permis de nous introduire sur son territoire avec plus de facilité.

Toutefois, il faut dire que la France ne s'est pas contentée de remplir en quelque sorte le vide laissé à l'ouest de l'Allemagne : par l'intermédiaire de ses chefs d'entreprises, elle a manifesté un certain dynamisme pour assurer également sa présence dans les nouveaux *Länder*.

Tout récemment, j'ai rencontré Mme Breuel, la présidente de la Treuhanderanstalt et j'ai eu l'occasion de parler avec elle. J'ai pu me rendre compte de la place que nous occupions d'ores et déjà dans un secteur fort important, celui de la gestion urbaine et, plus précisément, dans tout ce qui a trait aux relations entre le commerce extérieur et l'environnement : traitement des eaux, traitement des déchets. Mais c'est un secteur parmi d'autres. De très grandes entreprises françaises sont également présentes dans les nouveaux *Länder*.

J'ai accueilli, voilà quelques mois, une délégation de maires en provenance de l'ex-R.D.A. Par leur comportement, leur curiosité à l'égard de ce qui se fait en France, ils ont témoigné d'un allant qui me paraît d'excellent augure. En fait, beaucoup d'entre eux souhaitent visiblement élargir leurs relations économiques au-delà de leurs compatriotes de l'ex-R.F.A. à qui ils reprochent parfois une certaine morgue.

Cette chance ne passera qu'une fois - nous le savons bien - mais ce n'est pas parce que le train ne passe qu'une fois qu'il ne faut pas monter dedans. C'est ce qu'a fait la France et, pour ma part, je m'en félicite.

MM. les rapporteurs, ainsi que M. Bayle ont évoqué l'Europe centrale et orientale. Il me semble que la France y est présente de façon convenable compte tenu du handicap considérable que représentait pour elle le fait d'avoir été, historiquement, beaucoup moins tournée vers ces pays que ne l'était naturellement sa voisine d'outre-Rhin.

On a vu ressurgir une certaine tradition qui remonte à l'entre-deux-guerres et se nouer à nouveau les liens qui avaient rapproché, en termes non seulement politiques mais aussi économiques, la France de la Petite-Entente. A nous de valoriser ces souvenirs qui sont forts pour les mettre au service du dynamisme économique d'aujourd'hui.

Si l'on considère le soutien qu'apporte la France directement et à travers la Communauté européenne à ces pays, on s'aperçoit que nous ne sommes pas si mal situés dans la hiérarchie de ceux qui œuvrent au développement de la Pologne, de la Hongrie, de la Tchécoslovaquie. Je pense en particulier aux crédits d'assistance technique, à l'aide accordée à la formation des experts qui souhaitent apprendre les techniques de l'économie de marché. Finalement, la progression de nos ventes dans ces pays - plus 24 p. 100 en 1990 - est la plus forte de celles des pays de l'O.C.D.E. Selon mes informations, ce chiffre devrait se maintenir en 1991.

Si je cite tous ces éléments, ce n'est pas, je vous supplie de le croire, pour manifester je ne sais quelle autosatisfaction qui serait tout à fait incongrue en l'occurrence. Je veux combattre, tout d'abord, un certain esprit d'autodénigrement auquel notre pays, notamment certains de ses acteurs économiques, incline parfois. Disant cela, je n'incrimine aucun des orateurs qui se sont exprimés ce soir, mais je pense à certaines rumeurs.

A partir de ce qui a été fait, il nous faut réfléchir pour essayer de faire encore mieux. C'est vrai pour l'Europe centrale et d'autres régions. C'est vrai notamment s'agissant de cette région primordiale pour l'avenir qu'est l'Asie du Sud-Est, que M. Bayle vient d'évoquer, et pour Taiwan, dont a parlé M. Durand-Chastel.

J'étais, voilà quelques semaines, en Malaisie, pays dans lequel notre présence n'est pas à la hauteur de nos capacités. Or ce pays connaît une progression de son P.N.B. de 10 p. 100 par an. Il jouit d'une stabilité politique qui paraît assurée, bien qu'il soit difficile de prédire l'avenir dans ce domaine ! Quoi qu'il en soit, on a le sentiment que ce pays est bien stable, qu'il est en train d'émerger, ce qui suscite en lui, comme cela est souvent le cas, le désir d'élargir ses horizons et, finalement, de garantir son indépendance en multipliant ses marchés et en diversifiant les pays avec lesquels il souhaite engager le plus rapidement possible des entreprises communes. Ce que je dis pour la Malaisie vaut évidemment pour Singapour, ainsi que pour les autres pays que vous avez évoqués, monsieur Bayle.

En tout cas, il est très important de traiter avec ces pays dans un esprit qui ne soit pas post-colonial, c'est-à-dire en leur disant que nous souhaitons leur vendre des marchandises, mais aussi que nous sommes accessibles aux leurs, tout en protégeant comme il convient les transitions nécessaires pour certains secteurs d'activité.

Il faut surtout que nous envisagions le plus vite possible la possibilité d'investissements croisés et, pourquoi pas, « d'aventures communes » - pour faire une mauvaise traduction d'une expression américaine courante - pour nous servir de ces pays comme d'un tremplin vers d'autres régions.

C'est également vrai pour Taïwan. Taïwan est désormais un point de départ vers la Chine populaire. Plusieurs millions de Taïwanais travaillent, investissent, prospèrent au sud de la Chine, dans la région de Canton et au-delà. Une vision des choses qui perpétuerait un regard des années soixante, lequel avait toute sa pertinence à l'époque où Edgar Faure était à Pékin, serait parfaitement désuète et risquerait de nous faire manquer des occasions historiques pour notre économie. Pour ma part, je le déplore.

Je remercie M. Durand-Chastel d'avoir évoqué le Mexique !

M. Emmanuel Hamel. Il le connaît très bien !

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Je le connais moins bien que lui, mais je vais m'efforcer de combler ma relative ignorance en m'y rendant très prochainement. J'aurai, notamment, l'honneur de rencontrer M. le président Salinas et plusieurs responsables de ce pays, qui, depuis quelques années, a procédé à un effort de redressement, a rétabli ses grands équilibres et a tiré un profit patent de la proximité des Etats-Unis d'Amérique et, en particulier, du phénomène des *maquiladoras*.

Bref, à la surprise de bien des futurologues désemparés, ce pays est en train de s'imposer comme un pays moderne et digne de faire partie de l'O.C.D.E. Là encore, il importe que la France ne manque pas le rendez-vous. Je suis persuadé que ce ne sera pas le cas.

M. Bayle vient de dire un mot de l'exposition universelle de Séville.

Monsieur le sénateur, je suis allé visiter le chantier. On peut se poser la question de savoir si ces grandes expositions universelles, dont l'ambition est d'offrir au regard des visiteurs, dans sa globalité, l'état de développement technique, technologique, intellectuel du moment, sont encore appropriées à notre époque, à l'époque de la télévision, de la communication et des voyages rapides. Nous ne sommes plus en 1889 ni en 1900.

Au demeurant, si ce doit être l'une des dernières expositions universelles, je crois qu'elle sera belle, et qu'en tout cas la présentation de la France sera digne de notre pays. Je souhaite seulement que les grandes entreprises françaises y soient présentes. Il ne s'agit pas d'une foire parmi d'autres. Ce sera une vraie vitrine de l'énergie et de l'inventivité française. Je souhaiterais que les entreprises le comprennent et qu'elles répondent à l'appel des responsables en saisissant l'occasion de s'y montrer telles qu'elles sont, c'est-à-dire modernes et efficaces.

M. de Villepin a évoqué le rapport du cabinet Mac Kinsey, que j'ai trouvé, comme lui-même, fort intéressant. Il a évoqué, en particulier, une question que je crois très importante, celle de la spécialisation industrielle d'un pays par rapport à l'autre.

M. Bayle s'est manifesté devant vous comme un fidèle disciple de David Ricardo en disant que, pour être efficace dans le commerce extérieur, un pays devait se spécialiser.

Comme vous, monsieur le sénateur, j'ai lu ce rapport intéressant et j'ai constaté qu'en réalité nous n'étions pas moins spécialisés que l'Allemagne. A vrai dire, cette question dépasse le problème du commerce extérieur, me semble-t-il.

Faut-il imaginer un monde dans lequel les pays se spécialiseraient au point que chacun finirait par avoir une seule forme d'activité ? On risquerait de se retrouver dans un monde qui manquerait de charme !

Peut-être pensez-vous, monsieur le sénateur, que je pousse votre raisonnement jusqu'à l'absurde, je me hâte donc de quitter cette réflexion pour revenir à un autre propos de M. de Villepin sur le même rapport.

L'Allemagne serait leader dans dix-sept secteurs et la France dans un seul. Comme vous, monsieur le sénateur, je pense qu'il y a là quelque motif de préoccupation. Peut-être serai-je moins inquiet que vous, car j'ai lu, dans ce même rapport, si ma mémoire est bonne, que le pourcentage du commerce français dans les dix secteurs les plus performants à l'exportation de notre économie, par rapport au commerce

mondial dans ces dix secteurs, est sensiblement le même que celui du commerce allemand. Cela me semble de nature à nous reconforter quelque peu.

Je crois me souvenir d'un autre point du rapport que vous n'avez pas évoqué, qui porte plus sur les très grandes et les grandes entreprises que sur les P.M.E. et qui, par là même, pourrait apparaître biaisé si l'on en voulait généraliser les conclusions. J'ai relevé l'observation selon laquelle nombre de nos dirigeants d'entreprises dans l'industrie sont des ingénieurs ou des hauts fonctionnaires. Ce n'est pas le cas en Allemagne, où un beaucoup plus grand nombre de dirigeants d'entreprises sont à l'origine des commerçants. Cela est évidemment lourd de conséquences.

Je ne reviendrai pas longuement sur les négociations du GATT bien que plusieurs d'entre vous y aient fait allusion - et je remercie M. le sénateur Bayle de son soutien, qui m'est précieux - car je crois avoir expliqué avec suffisamment de détails la façon dont j'appréhende la complexité du jeu, la conjoncture actuelle et la façon dont je crois pouvoir définir la résolution française pour n'y pas revenir longuement.

Je souhaite maintenant réagir à une inquiétude légitime de M. de Villepin sur la question de savoir ce qui se passerait s'il y avait un avis de clôture, c'est-à-dire si, à un moment donné, on faisait un constat public de l'échec des négociations.

J'ai évoqué l'espoir que, probablement, le président Bush peut mettre dans l'effet utile sur l'économie américaine d'un succès éventuel, et je comprends bien que, symétriquement, il puisse redouter l'effet néfaste d'un échec affiché.

Nous pouvons nous rassurer en observant que les choses ne sont pas symétriques et que, dans ces négociations - c'est le huitième cycle de négociations ! - il y a une sorte de continuité : nous sommes, en quelque sorte, en négociation permanente.

Bien que je souhaite, comme je vous l'ai dit, le succès des négociations - mais pas à n'importe quel prix - je pense que, si elles échouaient, on y verrait, en réalité, une étape dans l'attente d'autres négociations. C'est en tout cas très souvent ce qui s'est passé naguère.

A cet égard, je ne suis donc pas, monsieur le sénateur, trop inquiet de l'effet d'annonce négative que j'ai évoqué tout à l'heure.

M. Emmanuel Hamel. Bonne réponse !

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Je vous remercie, monsieur le sénateur, de votre approbation.

J'en viens maintenant aux moyens d'améliorer les instruments de notre commerce extérieur.

En ce qui concerne la charte, monsieur de Villepin, vous vous êtes dit moins optimiste que moi sur l'efficacité d'un tel document, craignant - je vous cite - que l'espoir ne sèche dans l'encrier.

L'encre me paraît, à moi, encore assez fluide, et je puis vous dire que tout ce que j'ai pu observer, tant en région qu'à l'étranger, me donne le sentiment que nous allons dans la bonne direction, même si c'est loin d'être parfait.

A vrai dire, nous n'arriverons jamais à la perfection, mais j'ai pu observer, ici et là, assez de volonté de collaborer, assez de volonté d'aider les candidats à l'exportation, pour être rassuré.

Il ne s'agit pas de créer un guichet unique, mais de guider les candidats parmi tous les divers guichets auxquels ils pourraient frapper. Pour l'heure, je continue à penser, en effet, que cette diversité est plus féconde qu'une spécialisation excessive.

Au président de l'union des chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger, je dirai que l'on pourrait sans doute songer, par exemple, à spécialiser ces responsabilités, notamment au profit des chambres de commerce. Mais j'observe aussi - je ne pense pas que cela vous heurte, monsieur le sénateur - que ces chambres de commerce sont très inégales suivant les pays, que ce soit en force ou en capacités humaines, en imagination, en moyens matériels. Par conséquent, un excès de jacobinisme ou de systématisme me paraît dangereux, et le pragmatisme qui a prévalu au moment de la naissance à la charte nationale de l'exportation me paraît, à l'expérience de deux ans - et c'est un avis que j'ai souvent entendu chez mes interlocuteurs - légitime et fondé.

Toujours sur le chapitre des moyens, plusieurs d'entre vous - M. Daunay, Mme Fost, M. Bayle - ont évoqué, en des termes souvent contrastés, la Coface.

Vous n'avez pas tort, monsieur Bayle, de dire que son déficit est issu d'un passé lointain - ce sont les conséquences, en effet, d'une politique menée dans les années soixante-dix - qu'il s'agit d'épurer. Mais ne soyons pas partisans : nous épurons aussi un passé qui remonte au début des années quatre-vingt et, ce qui m'intéresse plus que ces décomptes chronologiques - quelque amusement qu'on puisse parfois avoir à les comparer aux calendriers électoraux - c'est de savoir pourquoi on peut nourrir l'espoir solide que la contribution de l'Etat à la Coface sera maintenue à l'intérieur de l'enveloppe de 8 milliards de francs qui a été fixée tout à la fois pour 1991 et 1992.

Ce chiffre tient compte, d'une part, des consolidations, c'est-à-dire de la traduction des décisions qui ont été prises par le Club de Paris, et, d'autre part, des sinistres courants. Il paraît, dans ces conditions, assez raisonnable, même s'il existe, c'est vrai - je l'évoquais dans mon propos initial - des aléas, en particulier du côté de l'Algérie, de l'Inde et de l'ex-U.R.S.S.

Je vous ai dit aussi que, dans le cas de ces trois pays, nous avons des motifs de croire que le pire ne se réalisera pas.

Par ailleurs, pour prendre la mesure des choses, je tiens à dire que les encours de risque sont aujourd'hui dépassés, dans deux pays qui connaissent un développement semblable au nôtre, par des organismes similaires à la Coface, à savoir Hermès en Allemagne et le MITI au Japon.

J'ajoute aussi - ce point intéressera sans doute le Sénat - que l'Allemagne, la Grande-Bretagne et le Japon connaissent un déficit de l'assurance-crédit qui est comparable au nôtre.

Encore une fois, ce constat donne la mesure de la situation, sans nous affranchir de l'attention, de la préoccupation et du contrôle.

A cet égard, je tiens à dire à Mme Fost que le Parlement - vos rapports, d'ailleurs, en témoignent - a non seulement la volonté, mais aussi les moyens de contrôler la Coface. Vous trouverez donc, tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale, toutes les informations nécessaires pour contrôler la situation, examiner les critères de choix et les causes de sinistre.

S'agissant, encore, des moyens, M. Durand-Chastel, avec une distanciation pertinente, a déclaré que nombre de questions étaient, dans ce domaine, moins une affaire de Gouvernement qu'une affaire de mentalité.

Je n'entends en rien atténuer ce qui est, à mes yeux, la responsabilité du Gouvernement. Certes, les traditions familiales et les habitudes collectives, héritage d'un passé lointain, pèsent sur les comportements. Je ne décharge toutefois pas le Gouvernement de ses responsabilités dans ce domaine, car je crois que les gouvernants peuvent eux aussi peser sur les mentalités. Cependant, il faut bien le reconnaître, les effets de leur action risquent de n'être perçus et reconnus qu'au-delà de leur survie.

M. Durand-Chastel, administrateur général du lycée franco-mexicain de Mexico, a beaucoup parlé des langues. Il y a là, en effet, un effort fondamental à faire. Nous continuons d'ailleurs à nous étonner que, contrairement à la plupart des pays développés, la télévision n'offre pas chez nous des cours de langues pour les adultes.

M. Jean-Pierre Bayle. Très bien !

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Ainsi, beaucoup d'élèves quittent le lycée en sachant lire des textes littéraires dans une langue étrangère, ce qui est bien, mais sans savoir s'exprimer dans cette langue en termes concrets, et les étudiants apprennent de plus en plus les langues avec des disques, entre autres moyens.

Notre système n'est donc pas suffisamment adapté. Peut-être convient-il d'en chercher l'explication dans une sorte de complexe, dont nous devrions nous débarrasser, dans nos rapports avec l'anglais.

Je considère cependant qu'il n'est absolument pas incompatible de défendre la francophonie - je dirais la même chose devant Mme Tasca - de lutter contre le franglais, qui vient pervertir la substance même de notre langue, héritage dont nous sommes comptables, et de dire, dans le même temps, que tout le monde doit savoir parler l'anglais. Il s'agit de connaître non pas forcément l'anglais littéraire, mais cet

anglais élémentaire et simplifié, comme l'était le grec simplifié de l'époque hellénistique, la koïnè : tout le monde parlait grec, autour de la Méditerranée, sans être capable pour autant de réciter Euripide par cœur ! Si l'on récite Shakespeare par cœur, c'est bien ; mais, si, pour l'essentiel, on est capable de se débrouiller, d'acheter quelques marchandises, de discuter quelques contrats en anglais, il n'y a rien là qui doive heurter une francophonie bien comprise.

Plus largement, je pense que nous devrions mieux utiliser la ressource que représentent pour nous les Français d'origine étrangère, car cela nous ferait gagner du temps. Les Américains savent bien utiliser, pour leur commerce extérieur, leurs communautés japonaise et chinoise.

J'ai ainsi récemment écrit au président de l'université de Paris-I, dont dépend Tolbiac, car cette faculté jouxte le XIII^e arrondissement, où habite une communauté chinoise importante. Je lui ai suggéré de tirer profit de cette situation pour organiser, au profit de ces étudiants, un enseignement supérieur au service du commerce extérieur, en tirant parti de leur connaissance de la culture et de la langue chinoises. Je n'ai pas encore obtenu de réponse, mais je ne désespère pas.

M. Larue et Mme Fost ont évoqué les centres binationaux que le Gouvernement a soutenus.

Il s'agit, me semble-t-il, d'une bonne idée, et je m'attacherai à ce que l'on appuie les initiatives régionales qui sont prises : le centre franco-allemand de Metz, le centre franco-italien de Lyon, le centre franco-britannique de Lille. Dans ces centres sont préparés des D.E.S.S., destinés à des étudiants de bon niveau, tournés vers les activités pratiques. Toute cela fonctionne bien.

A l'Assemblée nationale, j'ai eu l'occasion d'indiquer que nous aiderions, avec un don de 1 million de francs, à l'avènement du centre franco-américain de Caen. Si les conclusions de l'étude de faisabilité apparaissent satisfaisantes, ce centre devrait être ouvert à la rentrée de 1992, comme le centre franco-japonais de Rennes.

Voilà qui répond à votre souci d'élargir, au-delà des langues européennes, la « curiosité langagière » des futurs acteurs français du commerce extérieur.

MM. Durand-Chastel, de Villepin et Bayle ont soulevé une question de grande importance, que je me suis souvent posée en voyageant depuis six mois : l'expatriation moins facile des Français, comparée à la situation des autres pays.

Nous rencontrons encore, à ce sujet, des problèmes de mentalité. Je ne m'y attarderai pas, pour ne pas céder à la facilité de propos trop vagues. Toutefois, il est intéressant de s'interroger beaucoup plus concrètement sur ce que l'on pourrait faire pour faciliter le séjour des Français à l'étranger, que vous êtes plusieurs à représenter dans cet hémicycle.

On peut songer à une action par les charges sociales, à une action fiscale, mais cela aurait des conséquences en termes d'équilibre budgétaire et d'égalité entre les citoyens.

Je crois plus intelligent de réfléchir collectivement à une diminution du coût de l'établissement de ces Français à l'étranger. Ainsi, récemment, le responsable d'une entreprise d'assistance est venu m'expliquer qu'il songeait à mettre en place un appui aux entreprises pour faciliter l'arrivée des cadres dans un pays étranger : au lieu de les laisser perdre trois mois à chercher un appartement, une domesticité, un lycée pour les enfants, on leur propose tout « clés en main », dans un délai d'une semaine. Voilà une idée, parmi d'autres, qui mérite d'être creusée et, peut-être, mieux connue. Tous les Français qui ont eu un jour le goût, le courage et l'énergie de sortir de leur pays ne doivent pas être contraints de considérer que le temps qu'ils ont passé à l'étranger est, en quelque sorte, rayé de leur carrière. A cet égard, nous avons beaucoup à inventer.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué les V.S.N.E. Je m'en réjouis, car je crois, comme vous, que c'est une excellente institution. Le fait, d'ailleurs, que vous souhaitiez porter le nombre des V.S.N.E. de 2 200 à 3 000, voire à 5 000, comme le propose M. de Villepin, me paraît être un assez bel hommage à la qualité de l'institution. Ma remarque vaut également pour les V.S.N.A., qu'a évoqués M. Durand-Chastel.

Il convient toutefois d'aborder ce domaine avec prudence, car nous ne pouvons rester complètement insensibles à certaines préoccupations de l'armée française devant le développement de cette façon de faire le service national.

Après tout, lorsque je réunis les V.S.N.E., au cours de mes déplacements à l'étranger - je m'efforce toujours de le faire, car on a beaucoup à apprendre de leur regard vif et neuf, de leur jeunesse - je vois bien qu'ils ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la société française. C'est tout à fait naturel, compte tenu des motivations personnelles qu'ils peuvent avoir à choisir cette voie.

Cela doit nous inciter, tout d'abord, à admettre que le souci des militaires de l'égalité des Français devant le service national n'est pas sans portée.

Ensuite, cela doit nous inciter à être extrêmement rigoureux. J'ai eu l'occasion de l'être à l'égard de tel ou tel V.S.N.E. qui ne respectait pas le strict devoir lié au privilège qui était le sien.

Enfin, il serait nécessaire - je rejoins là Mme Fost - que le corps des V.S.N.E. soit davantage ouvert à des techniciens supérieurs possédant un B.T.S., par exemple, à la fois pour rééquilibrer socialement l'échantillon et parce que cela est très important pour le rayonnement futur des jeunes Français qui pourront être ainsi désignés.

Je terminerai sur un propos plus général que m'inspire une observation de M. Tréguët et de Mme Fost, qui ont tous deux situé le commerce extérieur dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur la politique économique générale que conduit le Gouvernement sous l'autorité du Premier ministre et du ministre d'Etat.

Je ne vais pas refaire ici - ce serait vraiment incongru, à cette heure - la défense et l'illustration de la politique du Gouvernement auquel j'ai l'honneur d'appartenir.

Je ferai simplement observer, d'abord, qu'avec un déficit budgétaire de l'ordre de 1,5 p. 100 du produit intérieur brut, la France me paraît, dans l'ensemble, montrer son sens de la maîtrise des dépenses publiques.

Sans polémiquer, je me contenterai de rapprocher ce chiffre du chiffre correspondant de l'Allemagne, qui est de 4,1 p. 100, et de celui de l'Italie, qui est de 10,1 p. 100. Je crois que cela nous aide à garder la mesure des choses.

Par ailleurs, il est difficile, me semble-t-il, de critiquer, comme certains d'entre vous l'ont fait, le caractère parfois quelque peu limité - moi, je dis « sage » - de mes crédits et, en même temps, de prôner la rigueur budgétaire. Mais ce débat nous entraînerait trop loin ! Je n'ai fait qu'esquisser l'ombre du début du commencement d'une réponse.

En terminant, je me contenterai de dire qu'après ce débat, qui a été pour moi instructif il me revient de demander à la Haute Assemblée de voter, lorsqu'ils seront appelés, les crédits relatifs au commerce extérieur. (*Applaudissements sur les travées solocialistes.*)

M. le président. Je rappelle au Sénat que les crédits du commerce extérieur sont compris dans ceux du ministère de l'économie, des finances et du budget : II. - Services financiers.

Par conséquent, le vote sur ces crédits doit être réservé jusqu'à l'examen des crédits du ministère de l'économie, des finances et du budget : II. - Services financiers.

ÉTAT B

ÉCONOMIE, FINANCES ET BUDGET

II. - Services financiers

M. le président. « Titre III, 454 192 844 francs. »

Le vote sur le titre III est réservé.

« Titre IV : moins 3 038 847 francs. »

Le vote sur le titre IV est réservé.

ÉTAT C

ÉCONOMIE, FINANCES ET BUDGET

II. - Services financiers

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 547 870 000 francs. »

« Crédits de paiement : 190 470 000 francs. »

Par amendement n° II-13, M. Larue, au nom de la commission des finances, propose de réduire ces autorisations de programme de 22 700 000 francs et ces crédits de paiement de 18 700 000 francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Tony Larue, rapporteur spécial. Cet amendement traduit la proposition, formulée par la commission des finances, de rejeter les crédits du commerce extérieur. Cette position, adoptée contre l'avis de son rapporteur, se fonde sur trois considérations principales.

La commission rappelle que notre situation extérieure est la résultante de nombreux facteurs, dont certains se trouvent largement influencés par la politique générale du Gouvernement.

Elle regrette que le plan en faveur des P.M.E. et P.M.I. soit financé par un prélèvement supplémentaire sur les grandes entreprises, qui occupent une place essentielle dans notre appareil exportateur.

Elle s'étonne que le Gouvernement réduise les crédits destinés aux directions régionales du commerce extérieur au moment où ces structures seront conduites à accentuer leurs interventions en faveur des P.M.E.

Les crédits du commerce extérieur ne faisant pas l'objet d'un vote distinct, leur rejet ne peut se traduire que par la suppression des mesures nouvelles demandées au titre du service de l'expansion économique à l'étranger. Tel est donc l'objet de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat. Le secrétaire d'Etat que je suis est sensible au désir de la commission de voir les crédits dont il a la disposition, en somme, augmentés.

Cependant, je me dois de faire remarquer que, compte tenu de la contrainte budgétaire globale dont je suis solidaire et dont je crois que les effets seront bénéfiques pour le pays, je suis satisfait des crédits qui me sont alloués, tout en voyant bien que leur caractère rigoureux nous oblige et nous engage.

Je demande donc le rejet de l'amendement.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-13, repoussé par le Gouvernement.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Le vote sur le titre V est réservé.

« Titre VI. - Autorisations de programme : 100 000 francs. »

« Crédits de paiement : 100 000 francs. »

Le vote sur le titre VI est réservé.

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère du commerce extérieur.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au samedi 30 novembre 1991, à neuf heures quarante-cinq, quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (nos 91 rectifié et 92, 1991-1992).

M. Roger Chinaud, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. - Moyens des services et dispositions spéciales :

Services du Premier ministre :

IV. - Plan :

Mme Maryse Bergé-Lavigne, rapporteur spécial (rapport n° 92, annexe n° 39) ; M. Jean Boyer, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 94, tome XI).

M. Bernard Barbier (rapport d'information n° 87 au nom de la délégation du Sénat pour la planification).

Economie, finances et budget :

I. - Charges communes (dont rapatriés).

Comptes spéciaux du Trésor et articles 48 à 57 :

Observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes :

M. Claude Belot, rapporteur spécial (Charges communes, rapport n° 92, annexe n° 12) ; M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial (Comptes spéciaux du Trésor, rapport n° 92, annexe n° 49) ; M. Michel Moreigne (Observations sur le rapport annuel de la Cour des comptes, rapport n° 92, annexe n° 50).

Budget annexe des monnaies et médailles :

M. Louis Perrein, rapporteur spécial (rapport n° 92, annexe n° 45).

Budget annexe de l'Imprimerie nationale :

M. Henri Collard, rapporteur spécial (rapport n° 92, annexe n° 42).

Environnement :

M. Robert Vizet, rapporteur spécial (rapport n° 92, annexe n° 20) ; M. Bernard Hugo, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 94, tome XVII) ; M. Hubert Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 93, tome III).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1992

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1992 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1992

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1992 est fixé au vendredi 6 décembre 1991, à seize heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures cinquante-cinq.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
MICHEL LAISSY

ERRATA

I. - Au compte rendu intégral de la séance du 21 novembre 1991

LOI DE FINANCES POUR 1992

Page 3928, 2^e colonne, avant l'article additionnel avant l'article 8, insérer les divisions et intitulés suivants :

« 2. Entreprises

« a) Mesures générales »

II. - Au compte rendu intégral
de la séance du 22 novembre 1991

LOI DE FINANCES POUR 1992

Page 4029, 1^{re} colonne, avant l'article 33, lire : « II. - Ressources affectées ».

NOMINATION DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

M. Paul Masson a été nommé rapporteur du projet de loi n° 101 (1991-1992), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au renforcement de la lutte contre le trafic de stupéfiants.

M. Hubert Haenel a été nommé rapporteur du projet de loi organique n° 105 (1991-1992), adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature.

M. Bernard Laurent a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 82 (1991-1992) de M. Paul Alduy tendant au rétablissement de la peine de mort pour les crimes de sang assortis de violences sexuelles perpétrés à l'encontre de mineurs.

M. Jacques Sourdille a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 89 (1991-1992) de M. Michel Poniatowski tendant à créer un fonds de garantie pour indemniser les victimes d'accidents d'origine médicale.

M. Marcel Rudloff a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 106 (1991-1992), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à conférer aux chefs de cour le pouvoir de déléguer des magistrats du siège de la cour d'appel pour exercer des fonctions judiciaires dans les tribunaux du ressort de la cour d'appel, modifiant le code de l'organisation judiciaire (partie législative) et donnant force de loi audit code, dont la commission des lois est saisie au fond.

QUESTIONS ORALES

REMISES À LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT

(Application des articles 76 à 78 du règlement)

Respect des horaires des trains en provenance de la région Nord

387. - 29 novembre 1991. - **Mme Marie-Fanny Gournay** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace** sur les mauvaises conditions de transport et sur les retards quasi quotidiens à l'arrivée à Paris des trains en provenance de la région Nord. Ainsi, à titre d'exemple, elle rappelle que le train n° 242 (ou 288 suivant les jours) arrive régulièrement en gare du Nord après près d'une demi-heure à trois quarts d'heure de retard. De même pour le train n° 2308, qui a tous les jours également vingt-cinq minutes de retard, le 2204, etc. Que les trains viennent de l'étranger ou non ils ont les mêmes retards. Par ailleurs, elle souligne que cette situation est de plus en plus mal ressentie par les usagers qui utilisent ces trains quotidiennement pour se rendre sur leur lieu de travail. Enfin, elle lui rapporte que le sentiment général des usagers est que tous les efforts de la S.N.C.F. se portent sur le réseau « train grande vitesse ». En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre pour que cette situation soit améliorée.

Situation des architectes des Bâtiments de France

388. - 29 novembre 1991. - **M. Alain Gérard** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace** sur la situation matérielle déplorable qui est faite aux architectes des Bâtiments de France (A.B.F.). De fait, ceux-ci ne sont plus en mesure aujourd'hui d'assurer la mission de protection et de mise en valeur du patrimoine national qui leur est normalement dévolue. En effet, trop peu nombreux - ils ne sont que 167 actuellement ; sous payés, un A.B.F. gagne en début de carrière 7 500 francs pour un niveau d'études de bac + 8 ; surchargés de travail, le directeur du S.D.A. de Quimper s'occupe de 200 sites protégés, de 700 monuments historiques et fait face à 2 000 rendez-vous par an ; honteusement équipés : dans le Finistère, une Renault 12 de 1974 affiche 350 000 kilomètres pour voiture de fonction. Habités par le sentiment d'être méprisés par leur ministère de tutelle, les A.B.F. ont entamé le 14 octobre un mouvement de protestation. En conséquence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour mettre un terme à cette situation.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL de la séance du vendredi 29 novembre 1991

SCRUTIN (N° 29)

sur les crédits du titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (budget de la recherche et de la technologie).

Nombre de votants : 319

Nombre de suffrages exprimés : 316

Pour : 163

Contre : 153

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour

François Abadie
Philippe Adnot
Paul Alduy
Guy Allouche
Jean Arthuis
Alphonse Arzel
François Autain
Germain Authié
René Ballayer
Bernard Barraux
Gilbert Baumet
Jean-Pierre Bayle
Gilbert Belin
Jacques Bellanger
Claude Belot
Georges Berchet
Maryse Bergé-Lavigne
Roland Bernard
Daniel Bernardet
Jean Besson
Jacques Bialski
Pierre Biarnes
Jacques Bimbenet
François Blaizot
Jean-Pierre Blanc
Maurice Blin
Marc Bœuf
André Bohl
Roger Boileau
Marcel Bony
Raymond Bouvier
André Boyer
Louis Brives
Jean-Pierre Cantegrit
Jacques Carat
Paul Caron
Ernest Cartigny
Robert Castaing
Louis de Catuelan
William Chervy
Auguste Chupin
Jean Cluzel
Henri Collard
Yvon Collin
Francisque Collomb
Claude Cornac
Marcel Costes
Raymond Courrière

Roland Courteau
Etienne Dailly
Michel Darras
André Daugnac
Marcel Daunay
André Delelis
Gérard Delfau
François Delga
Jean-Pierre Demerliat
Rodolphe Désiré
André Diligent
Michel Dreyfus-Schmidt
Hubert Durand-Chastel
Bernard Dussaut
André Egu
Claude Estier
Jean Faure
André Fosset
Jean François-Poncet
Claude Fuzier
Aubert Garcia
Gérard Gaud
Jean-Claude Gaudin
Jacques Genton
François Giacobbi
Paul Girod
Henri Goetschy
Jacques Golliet
Jean Grandon
Roland Grimaldi
Robert Guillaume
Bernard Guyomard
Jacques Habert
Marcel Henry
Rémi Herment
Daniel Hoeffel
Jean Huchon
Claude Huriet
Pierre Jeambrun
Louis Jung
Philippe Labeyrie
Pierre Lacour
Pierre Laffitte
Tony Larue
Robert Laucournet
Bernard Laurent

Henri Le Breton
Jean Lecanuet
Bernard Legrand
Edouard Le Jeune
Max Lejeune
Charles-Edmond Lenglet
Marcel Lesbros
François Lesein
Roger Lise
Paul Loridant
François Louisy
Jacques Machet
Jean Madelain
Philippe Madrelle
Kléber Malécot
Michel Manet
Jean-Pierre Masseret
François Mathieu
Jean-Luc Mélenchon
Louis Mercier
Daniel Millaud
Louis Moinard
René Monory
Claude Mont
Michel Moreigne
Jacques Mossion
Georges Mouly
Jacques Moutet
Charles Ornano
Georges Othily
Bernard Pellarin
Albert Pen
Guy Penne
Daniel Percheron
Louis Perrein
Hubert Peyou
Jean Peyrafitte
Louis Philibert
Robert Pontillon
Roger Poudonson
Jean Pourchet
Claude Pradille
Roger Quilliot
Albert Ramassamy
René Regnault
Guy Robert
Jacques Roccaserra

Jean Roger
Gérard Roujas
André Rouvière
Olivier Roux
Marcel Rudloff
Claude Saunier
Pierre Schiélé
Paul Séramy

Franck Sérusclat
René-Pierre Signé
Raymond Soucaret
Michel Souplet
Fernand Tardy
Georges Treille
André Vallet
Pierre Vallon

Albert Vecten
André Vezinhet
Marcel Vidal
Robert Vigouroux
Xavier de Villepin
Louis Virapoullé

Ont voté contre

Michel d'Aillières
Michel Alloncle
Jean Amelin
Hubert d'Andigné
Maurice Arreckx
Honoré Bailet
José Ballarello
Henri Bangou
Bernard Barbier
Jean-Paul Bataille
Marie-Claude Beaudreau
Jean-Luc Bécart
Henri Belcour
Jacques Bérard
Roger Besse
André Bettencourt
Danielle Bidard-Reydet
Christian Bonnet
Amédée Bouquerel
Joël Bourdin
Yvon Bourges
Philippe de Bourgoing
Jean-Eric Bousch
Jean Boyer
Louis Boyer
Jacques Braconnier
Paulette Brispierre
Camille Cabana
Guy Cabanel
Michel Caldaguès
Robert Calmejane
Jean-Pierre Camoin
Joseph Caupert
Auguste Cazalet
Gérard César
Jean Chamant
Jean-Paul Chambriard
Jacques Chaumont
Michel Chauty
Jean Chérioux
Roger Chinaud
Jean Clouet
Henri Collette
Charles-Henri de Cossé-Brissac
Maurice Couve de Murville
Pierre Croze
Michel Crucis
Charles de Cuttoli
Désiré Debavelaere
Luc Dejoie
Jean Delaneau
Jacques Delong

Charles Descours
Michel Doublet
Franz Duboscq
Alain Dufaut
Pierre Dumas
Jean Dumont
Ambroise Dupont
Jean-Paul Emin
Marcel Fortier
Paulette Fost
Jean-Pierre Fourcade
Philippe François
Jacqueline Fraysse-Cazalis
Jean Garcia
Philippe de Gaulle
Alain Gérard
François Gerbaud
Charles Ginésy
Jean-Marie Girault
Marie-Fanny Gournay
Yves Goussebaire-Dupin
Adrien Gouteyron
Paul Graziani
Georges Gruillot
Yves Guéna
Hubert Haenel
Emmanuel Hamel
Nicole de Hauteclouque
Bernard Hugo
Roger Husson
André Jarrot
Charles Jolibois
André Jourdain
Christian de La Malène
Lucien Lanier
Jacques Larché
Gérard Larcher
René-Georges Laurin
Marc Lauriol
Charles Lederman
Jean-François Le Grand
Félix Leyzour
Maurice Lombard
Pierre Louvot
Roland du Luart
Hélène Luc
Marcel Lucotte
Hubert Martin
Paul Masson
Serge Mathieu
Michel Maurice-Bokanowski

Jacques de Menou
Louis Minetti
Michel Miroudot
Hélène Missoffe
Geoffroy de Montalembert
Paul Moreau
Arthur Moulin
Jean Natali
Lucien Neuwirth
Henri Olivier
Paul d'Ornano
Joseph Ostermann
Jacques Oudin
Robert Pagès
Sosefo Makapé Papilio
Charles Pasqua
Jean Pépin
Alain Pluchet
Christian Poncet
Michel Poniatowski
Richard Pouille
André Pourny
Claude Prouvoyeur
Jean Puech
Henri de Raincourt
Ivan Renar
Henri Revol
Roger Rigaudière
Jean-Jacques Robert
Nelly Rodi
Josselin de Rohan
Roger Romani
Michel Rufin
Bernard Seillier
Jean Simonin
Paul Souffrin
Jacques Sourdille
Louis Souvet
Martial Taugourdeau
Jacques Thyraud
Jean-Pierre Tizon
Henri Torre
René Travert
François Trucy
Dick Ukeiwé
Serge Vinçon
Hector Viron
Robert Vizet
Albert Voilquin
André-Georges Voisin

Se sont abstenus

MM. Maurice Schumann, René Trégouët et Jacques Valade.

N'ont pas pris part au vote

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Pierre-Christian Taittinger, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants : 318
Nombre de suffrages exprimés : 315
Majorité absolue des suffrages exprimés : 158

Pour l'adoption : 163
Contre : 152

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste ci-dessus.